

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*
**NATIONAL SECURITY
AND DEFENCE**

Chair:
The Honourable DANIEL LANG

Monday, June 5, 2017
Wednesday, June 7, 2017

Issue No. 15

First and second meetings:

Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts

Second (final) meeting:

Subject matter of those elements contained in Divisions 12 and 19 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures

INCLUDING:

THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE

(The subject matter of those elements contained in Divisions 12 and 19 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures)

APPEARING:

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness
The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the
Government in the House of Commons

WITNESSES:

(See back cover)

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*
**SÉCURITÉ NATIONALE
ET DE LA DÉFENSE**

Président :
L'honorable DANIEL LANG

Le lundi 5 juin 2017
Le mercredi 7 juin 2017

Fascicule n° 15

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence

Deuxième (dernière) réunion :

Teneur des éléments des sections 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(La teneur des éléments des sections 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures)

COMPARAISSENT :

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du
gouvernement à la Chambre des communes

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu	McPhedran
Dagenais	Moncion
* Harder, P.C.	Saint-Germain
(or Bellemare)	* Smith
Kenny	(or Martin)
Lankin, P.C.	Wallin
McIntyre	White

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Beyak (*June 6, 2017*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Pate (*June 6, 2017*).

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Boniface (*June 5, 2017*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator McIntyre (*May 18, 2017*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Woo (*May 16, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Daniel Lang

Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	McPhedran
Dagenais	Moncion
* Harder, C.P.	Saint-Germain
(ou Bellemare)	* Smith
Kenny	(ou Martin)
Lankin, C.P.	Wallin
McIntyre	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 6 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Wallin a remplacé l'honorable sénatrice Pate (*le 6 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénatrice Boniface (*le 5 juin 2017*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 18 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénateur Woo (*le 16 mai 2017*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, May 30, 2017:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harder, P.C., seconded by the Honourable Senator Bellemare, for the second reading of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 30 mai 2017 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harder, C.P., appuyée par l'honorable sénatrice Bellemare, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 5, 2017
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:59 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Boisvenu, Dagenais, Harder, P.C., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., McPhedran, Moncion, Pate, Saint-Germain and White (13).

Other senators present: The Honourable Senators Day, Griffin and Wetston (3).

In attendance: Mireille Laforge, Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2017, the committee began its examination of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

APPEARING:

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness;

The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons.

WITNESSES:*Privy Council Office:*

Ian McCowan, Deputy Secretary to the Cabinet, Governance;
Heather Sheehy, Director of Operations, Machinery of Government.

Public Safety Canada:

Malcolm Brown, Deputy Minister.

As individuals:

Lieutenant-General (Retired) the Honourable Roméo Dallaire, former senator (by video conference);

The Honourable Hugh Segal, former senator.

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner of Canada.

The chair made a statement.

Minister Goodale and Minister Chagger each made a statement and, together with Mr. McCowan, Ms. Sheehy and Mr. Brown, answered questions.

At 2:43 p.m., the committee suspended.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 5 juin 2017
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 59, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Boisvenu, Dagenais, Harder, C.P., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C.P., McPhedran, Moncion, Pate, Saint-Germain et White (13).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Day, Griffin et Wetston (3).

Également présente : Mireille Laforge, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2017, le comité entreprend son étude du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

COMPARAISSENT :

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes.

TÉMOINS :*Bureau du Conseil privé :*

Ian McCowan, sous-secrétaire du Cabinet, Gouvernance;
Heather Sheehy, directrice des opérations, Secrétariat de l'appareil gouvernemental.

Sécurité publique Canada :

Malcolm Brown, sous-ministre.

À titre personnel :

Lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire, ancien sénateur (par vidéoconférence);

L'honorable Hugh Segal, ancien sénateur.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Le président ouvre la séance.

Le ministre Goodale et la ministre Chagger font chacun un exposé puis, avec M. McCowan, Mme Sheehy et M. Brown, répondent aux questions.

À 14 h 43, la séance est suspendue.

At 2:51 p.m., the committee resumed.

Lieutenant-General (Retired) the Honourable Roméo Dallaire and the Honourable Hugh Segal each made a statement and, together, answered questions.

At 3:44 p.m., the committee suspended.

At 3:50 p.m., the committee resumed.

Mr. Therrien made a statement and answered questions.

At 4:23 p.m., the committee suspended.

At 4:25 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera for the consideration a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, May 8, 2017, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 12 and 19 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for today's meeting.

It was agreed that the report be adopted as amended.

At 5:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2017
(38)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Dagenais, Harder, P.C., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., McIntyre, McPhedran, Moncion, Saint-Germain, Wallin and White (13).

In attendance: Mireille Laforge, Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2017, the committee continued its examination of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

À 14 h 51, la séance reprend.

Le lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire et ainsi que l'honorable Hugh Segal font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 44, la séance est suspendue.

À 15 h 50, la séance reprend.

M. Therrien fait un exposé, puis répond aux questions.

À 16 h 23, la séance est suspendue.

À 16 h 25, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 8 mai 2017, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des sections 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce pendant la séance d'aujourd'hui.

Il est convenu d'adopter le rapport modifié.

À 17 h 2, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2017
(38)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à midi, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Dagenais, Harder, C.P., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C.P., McIntyre, McPhedran, Moncion, Saint-Germain, Wallin et White (13).

Également présente : Mireille Laforge, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

*WITNESSES:**As individuals:*

Errol Mendes, Professor, Faculty of Law - Common Law, University of Ottawa;

Wesley K. Wark, Visiting Professor, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa.

The chair made a statement.

Mr. Mendes and Mr. Wark made a statement and, together answered questions.

At 1:16 p.m., the committee suspended.

At 1:19 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

At 1:27 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**À titre personnel :*

Errol Mendes, professeur, faculté de droit - Section de common law, Université d'Ottawa;

Wesley K. Wark, professeur invité, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa.

Le président ouvre la séance.

M. Mendes et M. Wark font un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 13 h 16, la séance est suspendue.

À 13 h 19, conformément à l'article 12-16(1)d du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 13 h 27, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, June 6, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to table its

TWELFTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 12 and 19 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Monday, May 8, 2017, examined the said subject-matter and now reports as follows:

On May 15, 2017, your committee heard witnesses on the subject matter of Divisions 12 and 19 of Part 4 of Bill C-44, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017, and other measures.

Consequently, the committee heard from:

- Ms. Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Strategic Policy and Commemoration, Veterans Affairs Canada (VAC) regarding Division 12's proposed changes designed to support Canada's veterans; and
- Ms. Lisa Pezzack, Director and Mr. Maxime Beaupré, Chief from the Financial Systems Division, Financial Sector Policy Branch, Finance Canada and Mr. Dan Lambert, Assistant Director, Intelligence, Operations, Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) regarding Division 19's proposed amendments to Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

This report summarizes the witnesses' comments.

DIVISION 12: PROPOSED AMENDMENTS TO THE CANADIAN FORCES MEMBERS AND VETERANS RE-ESTABLISHMENT AND COMPENSATION ACT

Ms. McIntyre highlighted that the 2017 federal budget's priorities are primarily designed to facilitate veterans' transitions to civilian life, assist veterans' families and support mental health. She mentioned a \$624 million federal investment over the 2016-2017 to 2021-2022 period, and identified three areas of potential change contained in Bill C-44:

- a caregiver recognition benefit;
- a veterans' education and training benefit; and
- a redesigned career transition services program.

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 6 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de déposer son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 9 et 12 de la partie 4 du projet de loi C 44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 8 mai 2017, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit :

Le 15 mai 2017, le comité a entendu des témoins sur la teneur des sections 9 et 12 de la partie 4 du projet de loi C 44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Les témoignages des personnes suivantes ont été entendus :

- Faith McIntyre, directrice générale, Division de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et commémoration, Anciens Combattants Canada (ACC), au sujet des modifications proposées à la section 12 en appui aux anciens combattants canadiens;
- Lisa Pezzack, directrice, et Maxime Beaupré, chef, Division des systèmes financiers, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada, et Dan Lambert, directeur adjoint, Renseignement, Opérations, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), au sujet des modifications proposées à la section 19 au régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le présent rapport résume les observations des témoins.

SECTION 12 : MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LES MESURES DE RÉINSERTION ET D'INDEMNISATION DES MILITAIRES ET VÉTÉRANS DES FORCES CANADIENNES

M^{me} McIntyre a souligné que les priorités faisant partie du budget fédéral de 2017 visent principalement à faciliter la transition des anciens combattants à la vie civile, à soutenir les familles des anciens combattants et à appuyer des initiatives en santé mentale. Elle a mentionné que le fédéral investirait 624 millions de dollars au cours de la période allant de 2016-2017 à 2021-2022 et a parlé de trois mesures du projet de loi C-44 susceptibles d'apporter des changements :

- l'allocation de reconnaissance pour aidant;
- l'allocation pour études et formation pour les anciens combattants;
- le remaniement du programme des services de réorientation professionnelle.

She also indicated that Bill C-44 would change the name of the *Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act* to the Veterans Well-Being Act to reflect Veterans Affairs Canada's (VAC's) view that veterans' well-being goes beyond financial compensation.

Caregivers

Ms. McIntyre commented that Bill C-44 would replace the Family Caregiver Relief Benefit with a monthly, tax-free caregiver recognition benefit paid directly to caregivers; the \$1,000 benefit would be indexed annually. According to her, this proposed change would respond to caregivers' desire to be recognized by VAC for their role in caring for veterans. She stressed that VAC would ensure the existence of measures to protect veterans from potential abuse, and said that the Minister of Veterans Affairs could investigate situations of such abuse and — if required — cease payments.

Education and Training

As well, Ms. McIntyre spoke about the proposed veterans' education and training benefit, which would be available in the amount of \$40,000 and \$80,000 for service of at least six and 12 years, respectively, to veterans honourably released on or after 1 April 2006. She mentioned that the definition of "honourably released" would be included in regulations, and would likely reflect that used by the Canadian Armed Forces (CAF). According to her, VAC is considering exceptions to the "honourably discharged" requirement; in such cases, the Minister of Veterans Affairs could intervene.

Ms. McIntyre said that, in developing the proposed veterans' education and training benefit's years-of-service criteria, VAC worked closely with the CAF, and considered variations in education and training fees across Canada. She stated that, currently, VAC does not intend to reduce the proposed benefit's amounts if a veteran also receives provincial grants or scholarships.

According to Ms. McIntyre, veterans who have left the CAF for medical reasons, have completed the Rehabilitation Services and Vocational Assistance program, and are deemed able to return to work could access the proposed veterans' education and training benefit. She provided an example of the manner in which medically released veterans could access the program and the proposed benefit: a veteran could pursue a bachelor's degree under the former and a master's degree under the latter.

Career Transition

Regarding the proposed redesign of the career transition services program, Ms. McIntyre indicated that the goal is to create a seamless transition from the proposed veterans' education and training benefit to the career transition services program. She said

Elle a également fait savoir que le projet de loi C-44 modifierait le nom de la *Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes*, le remplaçant par *Loi sur le bien-être des vétérans* afin de refléter la vision d'ACC selon laquelle le bien-être des anciens combattants va bien au-delà de l'indemnisation financière.

Aidants

M^{me} McIntyre a mentionné que le projet de loi C-44 remplacerait l'allocation pour relève d'un aidant familial par une allocation de reconnaissance pour aidant qui serait versée directement aux aidants. Cette allocation mensuelle non imposable de 1 000 \$ serait indexée annuellement. Selon M^{me} McIntyre, cette proposition répondrait au désir des aidants d'être reconnus par ACC pour leur rôle d'aidants auprès d'anciens combattants. Elle a insisté sur le fait qu'ACC veillerait à la mise en place de mesures de protection contre les risques d'abus et a dit que le ministre des Anciens combattants pourrait mener des enquêtes sur des situations d'abus et — le cas échéant — suspendre le versement des paiements.

Éducation et formation

M^{me} McIntyre a aussi parlé de l'allocation pour études et formation à l'intention des anciens combattants, qui fournirait un montant de 40 000 \$ et de 80 000 \$ pour les anciens combattants comptant au moins 6 et 12 années de service, respectivement, et libérés honorablement le 1^{er} avril 2006 ou après cette date. Elle a mentionné que la définition de « libération honorable » serait inscrite dans le règlement et s'inspirerait probablement sur celle employée par les Forces armées canadiennes (FAC). Selon M^{me} McIntyre, ACC envisage des exceptions à l'exigence de libération honorable; dans de tels cas, le ministre des Anciens combattants pourrait intervenir.

M^{me} McIntyre a dit que, au moment d'élaborer les critères relatifs aux années de service de l'allocation proposée pour études et formation à l'intention des anciens combattants, ACC a collaboré étroitement avec les FAC et examiné la disparité des frais de scolarité dans l'ensemble du Canada. Elle a indiqué que, pour le moment, ACC ne compte pas réduire le montant de l'allocation si un ancien combattant reçoit également une bourse du gouvernement provincial.

Selon M^{me} McIntyre, les anciens combattants qui ont laissé les FAC pour des raisons médicales, ont suivi le Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle et sont considérés comme aptes à retourner au travail pourraient être admissibles à l'allocation proposée pour études et formation. Elle a expliqué que les anciens combattants libérés pour des raisons médicales pourraient être admissibles au programme et à l'allocation proposée; par exemple, ils pourraient faire un baccalauréat dans le cadre du programme, puis une maîtrise grâce à l'allocation.

Réorientation professionnelle

En ce qui concerne le remaniement du programme des services de réorientation professionnelle, M^{me} McIntyre a indiqué que l'objectif est d'assurer une transition harmonieuse entre l'allocation proposée pour études et formation à l'intention des

that the redesigned program would expand access to a larger number of people, and would offer career transition services, job market information, professional orientation and support in seeking employment on a bilingual basis through a subcontractor; no monetary limit would exist.

DIVISION 19: PROPOSED AMENDMENTS TO THE PROCEEDS OF CRIME (MONEY LAUNDERING) AND TERRORIST FINANCING ACT

Ms. Pezzack indicated that the proposed amendments to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* would affect:

- the list of disclosure recipients eligible to receive financial intelligence connected to threats to Canada's security; and
- the sharing of information about beneficial ownership.

According to her, the proposed amendments would also make technical changes to and clarify the Act.

Disclosure Recipients

Ms. Pezzack stated that Bill C-44's proposed changes would expand the list of disclosure recipients eligible to receive financial intelligence connected to threats to Canada's security to include DND and the CAF, and noted that the definition of "threats to security" would be that outlined in the *Canadian Security Intelligence Service Act*. Mr. Lambert explained that this definition would guide the types of information that might be relevant to be shared with DND or the CAF, and provided foreign influence activities and espionage as examples.

In relation to the privacy of Canadians, Ms. Pezzack mentioned that the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* requires FINTRAC to undergo regular audits by the Privacy Commissioner, and that the Act attempts to balance individuals' privacy and Charter rights with the need to address national security concerns effectively. She noted that a two-step test must occur before FINTRAC can release information to eligible disclosure recipients: the information must be relevant to a threat to the security of Canada or clearly related to money laundering; and there must be reasonable grounds to believe that the information should be pursued further by the recipient. Mr. Lambert provided assurances that Canadians' privacy will continue to be protected because FINTRAC does not share information that cannot justifiably be shared; as well, the information that is shared must be relevant to a specific investigation.

anciens combattants ainsi que le programme des services de réorientation professionnelle. Elle a dit que, une fois remanié, le programme serait accessible à un plus grand nombre de personnes et offrirait des services de réorientation professionnelle, des renseignements sur le marché du travail, une orientation professionnelle et un soutien dans les deux langues pour la recherche d'emploi par l'intermédiaire d'un sous-traitant. Aucune limite monétaire ne serait imposée.

SECTION 19 : MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

M^{me} Pezzack a fait savoir que les modifications proposées à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* auraient une incidence sur ce qui suit :

- la liste des destinataires qui peuvent recevoir des renseignements financiers liés aux menaces pour la sécurité du Canada;
- l'échange de renseignements sur les propriétaires bénéficiaires.

Selon elle, les modifications proposées apporteraient également des modifications de nature administrative à la *Loi* et précisaient cette dernière.

Destinataires de renseignements

M^{me} Pezzack a indiqué que les modifications proposées dans le projet de loi C-44 élargiraient la liste des destinataires de renseignements qui peuvent recevoir des renseignements financiers liés aux menaces envers la sécurité du Canada afin d'y inclure le MDN et les FAC. Elle a souligné que la définition de « menace envers la sécurité » serait celle qui figure dans la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*. M. Lambert a expliqué que cette définition permettrait de déterminer les types de renseignements qu'il pourrait être pertinent d'échanger avec le MDN ou les FAC, citant notamment les activités influencées par l'étranger et l'espionnage.

Pour ce qui est de la protection des renseignements personnels des Canadiens, M^{me} Pezzack a mentionné que, en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, le CANAFE doit faire l'objet de vérifications régulières par le commissaire à la protection de la vie privée, et que la *Loi* tente de trouver un juste équilibre entre les droits des particuliers à la protection des renseignements et au titre de la Charte et le besoin de répondre efficacement aux préoccupations liées à la sécurité nationale. Elle a fait remarquer qu'il faut observer deux critères avant que le CANAFE puisse communiquer des renseignements aux destinataires admissibles : les renseignements doivent être liés à une menace envers la sécurité du Canada ou être clairement liés au recyclage des produits de la criminalité, et il doit y avoir des motifs raisonnables de croire que les renseignements doivent être examinés plus en profondeur par le destinataire. M. Lambert a donné l'assurance que le droit à la vie

Beneficial Ownership

Regarding the beneficial ownership of legal entities, Ms. Pezzack said that Bill C-44's proposed amendments would allow FINTRAC to disclose information about such ownership to appropriate competent authorities. According to Mr. Beaupré, the proposed changes would not impose an additional burden on reporting entities; however, while regulations to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* do not currently require reporting entities to report specifically on beneficial ownership, future regulatory changes could require such reporting.

Technical Changes

In Ms. Pezzack's view, Bill C-44's proposed technical changes to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* would involve primarily clarifications:

- to certain legal definitions to ensure consistent use;
- to the regulation-making authority;
- to ensure that all trust companies that are incorporated in Canada but currently not regulated would be subject to reporting requirements;
- to ensure that any money services businesses that are subject to sanctions under the *United Nations* or the *Special Economics Measures Act* would not be permitted to register with FINTRAC as a money services business in Canada; and
- to translations and language concordance.

Regarding formal consultations with the Privacy Commissioner or the Canadian Bar Association about Bill C-44's proposed technical changes to the Act, Mr. Beaupré specified that the proposed amendments were a result of frequent conversations with relevant federal partners and entities that report to FINTRAC.

Your committee recommends the adoption of Divisions 12 and 19 of Part 4, of Bill C-44.

Respectfully submitted,

privée des Canadiens serait toujours préservé parce que le CANAFE n'échange pas de renseignements lorsqu'il n'est pas justifié de le faire. Par ailleurs, les renseignements communiqués doivent être pertinents dans le cadre d'une enquête donnée.

Propriétaires bénéficiaires

En ce qui concerne les propriétaires bénéficiaires des personnes morales, M^{me} Pezzack a dit que les modifications proposées dans le projet de loi C-44 permettraient au CANAFE de communiquer des renseignements sur les propriétaires bénéficiaires aux autorités compétentes. Selon M. Beaupré, les modifications proposées n'imposeraient pas un fardeau supplémentaire aux entités déclarantes; toutefois, bien que la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* n'oblige pas actuellement les entités déclarantes à communiquer des renseignements sur des propriétaires bénéficiaires, il se pourrait que des modifications futures à la réglementation leur imposent une telle obligation.

Modification de nature administrative

Selon M^{me} Pezzack, les modifications de nature administrative à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* proposées dans le projet de loi C-44 apporteraient principalement des précisions :

- à certaines définitions juridiques pour en assurer l'application uniforme;
- au pouvoir de réglementation;
- pour faire en sorte que toutes les sociétés de fiducie constituées en personnes morales au Canada, mais pas actuellement réglementées, soient assujetties à des exigences redditionnelles;
- pour faire en sorte que toutes les entreprises de services monétaires qui sont visées par des sanctions en vertu de la *Loi sur les Nations Unies* ou de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* ne puissent s'enregistrer en tant qu'entreprises de services financiers au Canada auprès du CANAFE;
- pour assurer la concordance entre les versions anglaise et française.

Pour ce qui est des consultations officielles auprès du commissaire à la protection de la vie privée ou de l'Association canadienne du Barreau concernant les modifications de nature administrative proposées à la *Loi* dans le projet de loi C-44, M. Beaupré a précisé que les modifications résultaient d'interactions fréquentes avec les entités et les partenaires fédéraux concernés qui fournissent des renseignements au CANAFE.

Votre comité recommande l'adoption des sections 12 et 19 de la partie 4 du projet de loi C-44.

Respectueusement soumis,

Le président,

DANIEL LANG

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 5, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, met this day at 12:59 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. My name is Dan Lang, senator from Yukon. On my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would like each member to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer, and I'm from British Columbia.

Senator Wetston: Howard Wetston from Ontario.

Senator Griffin: Diane Griffin, Prince Edward Island.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Good afternoon, Mr. Minister, and good afternoon to your team. I am Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

Senator Lankin: Frances Lankin, Ontario.

Senator Day: Joseph Day, independent Liberal senator from New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

Senator Dagenais: Conservative senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Beyak: Lynn Beyak, Conservative, Ontario. Welcome.

The Chair: Thank you.

Today, we will be meeting from 1 p.m. to 5:30 p.m. to begin reviewing Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 12 h 59, pour faire l'étude du projet de loi.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je m'appelle Dan Lang. Je suis un sénateur du Yukon. Immédiatement à ma gauche se trouve le greffier du comité, Adam Thompson. J'aimerais maintenant que chaque membre se présente en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer. Je viens de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Wetston : Howard Wetston, de l'Ontario.

La sénatrice Griffin : Diane Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Bonjour, monsieur le ministre, et bonjour à votre équipe. Je suis Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Vern White, de l'Ontario.

Le sénateur Harder : Peter Harder, de l'Ontario.

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, de l'Ontario.

Le sénateur Day : Joseph Day, sénateur libéral indépendant du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

Le sénateur Dagenais : Sénateur conservateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, sénatrice conservatrice de l'Ontario. Bienvenue.

Le président : Merci.

Nous nous réunissons aujourd'hui de 13 heures à 17 h 30 pour commencer l'examen du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

Following our first three panels on this bill, we'll meet in camera to review a draft report on Bill C-44, the pre-study on the budget implementation bill.

Joining us on panel one are the Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, and the Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons. Joining the ministers are officials from the Privy Council Office: Ian McCowan, Deputy Secretary to the Cabinet, Governance, and Heather Sheehy, Director of Operations, Machinery of Government. From Public Safety Canada is Malcolm Brown, Deputy Minister.

Ministers, welcome. I will invite you to begin. I ask that you limit your opening remarks somewhat so that we can allow lots of time for members of the committee to be able to ask questions. The floor is yours.

Hon. Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons: Honourable senators, I thank you for allowing me this opportunity to address you in relation to Bill C-22, which will create Canada's first national security and intelligence committee of parliamentarians.

I'd like to note for the committee that though I must leave promptly at 2 p.m. in order to attend Question Period in the House, my colleague Minister Goodale will remain beyond 2 p.m. to continue taking your questions. My officials will remain to answer your questions as well.

As part of its commitments on national security and intelligence matters, this government has served notice that powers for the government to combat threats to the safety of Canadians and the security of Canada must be accompanied by strong and robust accountability. Bill C-22 underscores this promise to be more accountable to Canadians and to safeguard our rights and freedoms.

Fundamentally, Parliament is responsible for enacting the laws within which Canada's national security and intelligence agencies fulfill their responsibilities. A consequence is that the government must be accountable to Parliament for the exercise of these authorities. Such accountability is an essential feature of our democratic system, which relies on the open exchange of information. Clearly, this presents a challenge for national security and intelligence, owing to the very nature of those activities.

[Translation]

One of my main priorities as Leader of the Government in the House is to provide parliamentarians with the means to take action and to strengthen our parliamentary institutions. That is why the purpose of Bill C-22 is to expand the dialogue within Parliament on national security and intelligence matters. A

Après les trois premiers groupes de témoins, nous nous réunirons à huis clos pour examiner l'ébauche d'un rapport sur le projet de loi C-44, l'étude préliminaire sur le projet de loi d'exécution du budget.

Nous accueillons parmi nous l'honorable Ralph Goodale, C.P., député et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et l'honorable Bardish Chagger, leader gouvernementale à la Chambre des communes. Les ministres sont accompagnés de représentants du Bureau du Conseil privé, soit Ian McCowan, sous-secrétaire du Cabinet, Gouvernance, et Heather Sheehy, directrice des opérations, Secrétariat de l'appareil gouvernemental. Nous accueillons aussi Malcolm Brown, sous-ministre de Sécurité publique Canada.

Madame et monsieur les ministres, bienvenue. Je vais vous inviter à commencer. Je vous demande de limiter dans la mesure du possible la durée de vos déclarations préliminaires afin que les membres du comité aient amplement le temps de poser des questions. La parole est à vous.

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes : Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous au sujet du projet de loi C-22, qui aura pour effet de créer le premier comité des parlementaires du Canada sur la sécurité nationale et le renseignement.

Je tiens à souligner au comité que, même si je dois partir promptement à 14 heures afin de participer à la période des questions à la Chambre, mon collègue, le ministre Goodale, restera après 14 heures, pour continuer à répondre à vos questions. Mes représentants resteront aussi ici pour répondre.

Dans le cadre de ses engagements à l'égard de la sécurité nationale et du renseignement, le gouvernement a affirmé que les pouvoirs gouvernementaux pour combattre les menaces liées à la sécurité des Canadiens et à celle du Canada doivent être assortis d'un cadre de responsabilisation solide et robuste. Le projet de loi C-22 met en évidence cette promesse de responsabilisation à l'égard des Canadiens et de protection de nos droits et libertés.

Fondamentalement, le Parlement est responsable d'adopter les lois en vertu desquelles les organismes canadiens responsables de la sécurité nationale et du renseignement s'acquittent de leurs responsabilités. Par conséquent, le gouvernement doit être responsable devant le Parlement de l'exercice de ces pouvoirs. Une telle responsabilisation est une caractéristique essentielle de notre système démocratique, qui s'appuie sur l'échange ouvert de renseignements. Clairement, cela constitue un défi lorsqu'il est question de sécurité nationale et de renseignements, en raison de la nature même de ces activités.

[Français]

L'une de mes grandes priorités en tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes est de donner des moyens d'action aux parlementaires et de renforcer nos institutions parlementaires. C'est pourquoi le projet de loi C-22 a pour but d'accroître, de manière significative, le dialogue au sein

mandate on all aspects and broad access to classified information will ensure that the committee's work significantly contributes to the debate in Parliament on national security and intelligence activities, legislation, and spending.

[English]

Enhancing Parliament's role in this regard would introduce a significant new accountability measure within our national security framework. By ensuring that our powers are exercised appropriately and as intended, the committee's work will enhance public confidence in our national security and intelligence agencies.

Although differing views have been expressed on some aspects of the bill, one theme has remained clear throughout the debate: Experts and stakeholders have commended the government for introducing this legislation. As you are aware, a number of Canada's Western allies have already established permanent mechanisms to share classified information with parliamentarians in order to ensure that national security activities can be effectively reviewed without compromising the confidentiality or the sources of such information.

[Translation]

The government's study of our allies' best practices has been beneficial for the purposes of Bill C-22. For example, we have learned that a gradual approach has served other countries well, and I firmly believe this legislation is both an appropriate and ambitious starting point for the Canadian Committee of Parliamentarians. Having said that, I would note that Bill C-22 is based on a cutting-edge and purely Canadian approach to reviewing all the departments and agencies responsible for Canada's national security and intelligence activities.

Broad access to classified information is definitely essential to an exhaustive examination of national security and intelligence activities. On this point, and subject to very specific exceptions, committee members will have access to information on security and intelligence activities across all federal departments, agencies, and Crown corporations.

[English]

However, the public disclosure of such sensitive information could harm Canada's national interests, put Canadians directly in harm's way and jeopardize the ability of our national security and intelligence agencies to perform the duties assigned by Parliament. This is why Bill C-22 includes narrow restrictions related to parliamentarians' access to information as well as provisions to ensure that classified information is kept safe.

du Parlement sur les questions liées à la sécurité nationale et au renseignement. Un mandat portant sur tous les aspects et un vaste accès à des renseignements classifiés feront en sorte que le travail du comité contribuera de manière importante au débat qui se tient au Parlement sur les activités liées à la sécurité nationale et au renseignement, sur les dispositions législatives et sur les dépenses.

[Traduction]

Accroître le rôle du Parlement à cet égard constituerait une importante nouvelle mesure de responsabilisation au sein du cadre de sécurité nationale. En s'assurant que les pouvoirs sont exercés de façon appropriée et comme prévu, grâce à ses travaux, le comité améliorera la confiance du public à l'égard de nos organismes de sécurité nationale et de renseignement.

Même si des points de vue différents ont été exprimés relativement à certains aspects du projet de loi, un thème est resté clair durant tout le débat : les experts et les intervenants ont félicité le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi. Comme vous le savez, un certain nombre d'alliés occidentaux du Canada ont déjà créé des mécanismes permanents de communication des renseignements classifiés avec des parlementaires afin de garantir que les activités de sécurité nationale font l'objet d'un examen efficace sans compromettre la confidentialité ni les sources des renseignements visés.

[Français]

L'étude des pratiques exemplaires de nos alliés par le gouvernement a été avantageuse pour le projet de loi C-22. Nous avons appris, par exemple, qu'une approche progressive a bien servi d'autres pays, et je crois fermement que cette disposition législative est un point de départ à la fois approprié et ambitieux pour le lancement du Comité des parlementaires du Canada. Cela étant dit, je tiens à souligner que le projet de loi C-22 présente une approche avant-gardiste et purement canadienne en matière d'examen de tous les ministères et organismes qui sont responsables des activités du Canada liées à la sécurité nationale et au renseignement.

Un vaste accès à des renseignements classifiés est certainement essentiel à l'examen exhaustif des activités liées à la sécurité nationale et au renseignement. À cet égard, et sous réserve d'exceptions très précises, les membres du Comité auront accès aux renseignements ayant trait aux activités liées à la sécurité et au renseignement à l'échelle des ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux.

[Traduction]

Cependant, la communication publique de tels renseignements de nature délicate pourrait être préjudiciable aux intérêts nationaux du Canada, mettre directement des Canadiens en danger et menacer la capacité de nos organismes de sécurité nationale et de renseignement de s'acquitter des tâches qui leur sont attribuées par le Parlement. C'est la raison pour laquelle le projet de loi C-22 inclut des restrictions strictes liées à l'accès à l'information des parlementaires ainsi que des dispositions visant à s'assurer que les renseignements classifiés restent en sûreté.

Enhancing the accountability of Canada's national security and intelligence infrastructure will be achieved through the ongoing support and commitment of all members of Parliament. You, as members of this Senate committee, will bring a special perspective to the study of Bill C-22, given the past work done by the Senate on similar proposals, including the work of the Special Senate Committee on Anti-terrorism, which recommended the creation of a parliamentary oversight committee.

[Translation]

The government will be pleased to draw on your experience and observations on the merits of this bill.

Now I would like to hand over the floor to my colleague, the Honourable Ralph Goodale, Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, who will present the highlights of Bill C-22. Thank you very much.

[English]

Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness: Mr. Chair and members of the committee. I'm happy to be back here once again.

[Translation]

Thank you for your invitation to discuss this very important piece of legislation, which is intended to establish a National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians. This committee was a central part of our national security commitments to Canadians during the last election campaign and is still essential to ensuring that our national security framework protects the safety of Canadians as well as our rights and freedoms.

[English]

At long last, this bill will finally ensure that Canadian security and intelligence agencies are accountable to a committee of parliamentarians, as has long been the case for most of our allies, including the countries in the Five Eyes and many others. As you know, parliamentary oversight of national security and intelligence agencies has long been advocated in Canada by national security experts, by judicial inquiries, by the Auditor General, and by senators and members of Parliament.

At second reading, Senator Harder laid out the past history of those many reports and recommendations in considerable detail, so I won't repeat all of that here. I'll simply emphasize once again that there have been many calls for legislation like Bill C-22, and the Senate has been the source of several of those calls, including a 2009 report by the Special Senate Committee on Anti-terrorism, chaired by former Senator Hugh Segal.

L'augmentation de la responsabilisation de l'infrastructure canadienne de sécurité nationale et de renseignement sera possible grâce au soutien et à l'engagement continu de tous les députés. Vous tous, en tant que membres de ce comité sénatorial, offrirez un point de vue particulier dans le cadre de l'étude du projet de loi C-22, vu les travaux déjà réalisés par le Sénat sur des propositions similaires, y compris les travaux du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme, qui a recommandé la création d'un comité de surveillance parlementaire.

[Français]

Le gouvernement sera heureux de tirer parti de votre expérience et de vos observations sur le fond du projet de loi.

J'aimerais maintenant laisser la parole à mon collègue, l'honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui présentera les grandes lignes du projet de loi C-22. Merci beaucoup.

[Traduction]

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile : Monsieur le président et honorables membres du comité, je suis heureux d'être de retour parmi vous.

[Français]

Merci de m'avoir invité à discuter de cette mesure législative très importante qui vise à établir un comité de parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. La question de ce comité était un élément central de nos engagements envers les Canadiens en matière de sécurité nationale lors des dernières élections, et il demeure essentiel afin d'assurer que notre cadre de sécurité nationale protège la sécurité des Canadiens, de même que nos droits et libertés.

[Traduction]

Le projet de loi permettra enfin de s'assurer que les organismes canadiens de sécurité et de renseignement doivent rendre des comptes à un comité de parlementaires, comme c'est déjà le cas depuis longtemps pour la plupart de nos alliés, y compris les pays du Groupe des cinq et bien d'autres pays. Comme vous le savez, des experts en matière de sécurité nationale, des enquêtes judiciaires, le vérificateur général et des sénateurs et des députés demandent depuis longtemps la surveillance parlementaire des organismes de sécurité nationale et de renseignement.

À la deuxième lecture, le sénateur Harder a décrit de façon très détaillée les nombreux rapports et les nombreuses recommandations du passé à cet égard, alors je ne vais pas tout répéter ce qui a déjà été dit. Je vais simplement mettre à nouveau l'accent sur le fait qu'il y a eu de nombreuses demandes d'adoption d'un texte législatif comme le projet de loi C-22, et que le Sénat est en fait celui qui a souvent formulé de telles demandes, y compris dans un rapport de 2009 du Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme présidé par l'ancien sénateur Hugh Segal.

In 2014, Senator Segal tried to put that recommendation into practice by introducing former Bill S-220, legislation that was seconded by former Senator Roméo Dallaire. When Mr. Segal appeared before the House Public Safety Committee last October, he told members of Parliament that Bill C-22 is a “pretty strong approximation,” to use his words, of the recommendations made by his special Senate committee of 2009.

Indeed, if you look at those recommendations, they called for:

. . . a committee composed of members from both chambers of Parliament, to execute Parliamentary oversight over the expenditures, administration and policy of federal departments and agencies in relation to national security, . . .

That is in fact what is proposed in Bill C-22.

The special Senate committee recommended that members be appointed by the Governor in Council, . . . swear an oath of secrecy . . . and be permanently and statutorily bound to such secrecy. . .

Once again, that is what is envisioned by Bill C-22.

Senators further recommended that reports be submitted to the Prime Minister, that those reports be made public, and that they indicate any redactions made for reasons of national security.

Once more, that is what would happen under Bill C-22.

The special committee’s report explained that all of this was necessary to ensure that agencies and departments with national security and intelligence responsibilities:

. . . are effectively serving national security interests, are respecting the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and are fiscally responsible and properly organized and managed.

Those are indeed very worthy objectives. I share them completely, and I hope we can adopt and enact Bill C-22 as quickly as possible because those objectives are embodied in this legislation.

I know that certain concerns have been raised in the Senate’s consideration of this legislation thus far at second reading. I would like to try to address them as well as I can in the next few moments.

To begin with, they were concerns expressed about clause 12 as it represents to parliamentary privilege. I want to assure senators that clause pertains only to the classified information to which senators and members of Parliament will be privy as members of this committee. As long as they don’t reveal classified information, committee members will be able to discuss their work outside of the committee and, importantly, they will be able to draw attention to perceived deficiencies in the government’s performance of its duties to Parliament and to Canadians. Indeed,

En 2014, le sénateur Segal a essayé de concrétiser cette recommandation en présentant l’ancien projet de loi S-220, projet de loi qui a été appuyé par l’ancien sénateur Roméo Dallaire. Lorsque M. Segal a comparu devant le comité de la Chambre des communes sur la sécurité publique en octobre dernier, il a dit aux députés que le projet de loi C-22 était « très fidèle » — je le cite — aux recommandations formulées par son comité sénatorial spécial en 2009.

En effet, si vous regardez les recommandations de ce comité il est demandé de constituer :

un comité composé de membres des deux chambres du Parlement ayant le pouvoir de surveiller les cadres administratif et stratégique ainsi que les dépenses et les activités des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale [...]

C’est en fait ce qui est proposé dans le projet de loi C-22 :

Le comité sénatorial spécial recommande que les membres soient nommés par le gouverneur en conseil [...] prêtent un serment du secret [...] et soient astreints par la loi au secret à perpétuité [...]

Encore une fois, c’est ce que prévoit le projet de loi C-22.

De plus, les sénateurs ont recommandé que les rapports soient présentés au premier ministre, que les rapports soient rendus publics et qu’on indique tout caviardage pour des raisons de sécurité nationale.

Encore une fois, c’est ce que prévoit le projet de loi C-22.

Le rapport du comité spécial a expliqué que tout cela était nécessaire pour que l’on puisse veiller à ce que les organismes et les ministères qui ont des responsabilités liées à la sécurité nationale et au renseignement :

servent efficacement les intérêts de sécurité nationale, respectent la Charte canadienne des droits et libertés et soient financièrement responsables, bien organisés et bien administrés.

Il s’agissait là en effet d’objectifs louables. Je suis tout à fait d’accord, et j’espère que nous pourrions adopter et appliquer le projet de loi C-22 le plus rapidement possible parce que ces objectifs sont enchâssés dans ce texte.

Je sais que certaines préoccupations ont été soulevées durant l’étude qu’a faite le Sénat du projet de loi jusqu’à présent durant la deuxième lecture. J’aimerais essayer de les dissiper du mieux que je peux au cours des prochaines minutes.

Pour commencer, certaines préoccupations étaient exprimées au sujet de l’article 12 qui concerne le privilège parlementaire. Je veux garantir aux sénateurs que cet article concerne seulement les renseignements classifiés auxquels les sénateurs et les députés auront accès en tant que membres du comité. Tant qu’ils ne révèlent pas des renseignements classifiés, les membres du comité pourront discuter de leur travail à l’extérieur du comité et, ce qui est important, ils pourront attirer l’attention du Parlement et des Canadiens sur toute lacune perçue du gouvernement dans le cadre

that bully pulpit is one of the strongest tools that members of the committee will have, as long as in the process of using the bully pulpit they do not disclose classified information.

I'm sure we can all agree that classified information is classified for a reason. Certain information, if publicly discussed, could damage Canada's relationships with international partners or potentially endanger lives, including the lives of Canadians. Parliamentarians should not be able to reveal such information and then claim immunity for doing so. As I noted earlier, the Special Senate Committee on Anti-terrorism was of that same view.

I understand there may be some fear that a parliamentarian may find himself or herself subject to penalties for accidentally revealing state secrets but, to be perfectly frank, if someone is prone to letting such serious things slip out then perhaps they should sit on some other committee and not this one.

I also note in your second reading debate the issue of subpoena power was raised. This was also debated extensively, as you may recall, during the bill's passage through the House of Commons. After much deliberation, the house ultimately decided that this kind of power was not appropriate, and I want to explain briefly why the house committee came to that conclusion.

In the case of a regular parliamentary committee, the government is not legally required to provide requested documentation. However, if the government refuses to provide it, the parliamentary committee can, through the powers exercised by the speakers, compel the government to provide that information. By contrast, Bill C-22 does create a legal requirement for the relevant minister to provide requested information. That's laid out in clause 13, as long as that information is within the committee's mandate. As such there is no need for the subpoena power.

In terms of compelling specific witnesses, there is a need to ensure that the operational independence of government agencies in the security and intelligence field is not infringed. This legislation provides that the deputy head of the agency will decide who in that department or agency is best placed to speak to an issue identified by the committee, and it's very important that this authority remain with the deputy head for operational reasons.

By way of example, let's imagine a situation where the committee subpoenas a particular CSIS field agent to discuss an operation that ended two years ago. That same agent, however, is currently deployed on another operation and his or her leaving could endanger the current mission. The director of CSIS absolutely must have operational control over the activities of his or her agents. We should not risk a situation where CSIS

de l'exécution de ses fonctions. En effet, cette tribune influente est l'un des meilleurs outils que les membres du comité auront, tant que, en cours de route, ils n'utilisent pas cette tribune pour communiquer des renseignements classifiés.

Je suis sûr que nous pouvons tous convenir que les renseignements classifiés ne sont pas classifiés pour rien. Certains renseignements, si on en discute publiquement, pourraient miner les relations du Canada avec ses partenaires internationaux ou peut-être mettre des vies en danger, y compris la vie de Canadiens. Les parlementaires ne devraient pas pouvoir divulguer de tels renseignements, puis prétendre à l'immunité. Comme je l'ai mentionné tantôt, le Comité sénatorial spécial sur l'antiterrorisme voyait les choses de la même façon.

Je comprends que certains puissent craindre qu'un parlementaire s'expose à des sanctions pour avoir accidentellement divulgué des secrets d'État, mais, en toute honnêteté, si quelqu'un est susceptible de dire des choses aussi dangereuses, il devrait peut-être siéger à d'autres comités et pas celui-là.

J'ai aussi remarqué que, dans votre débat lié à la deuxième lecture, vous avez soulevé l'enjeu du pouvoir d'assignation. C'est un sujet qui a aussi été longuement débattu — comme vous vous en souvenez peut-être — durant l'étude du projet de loi devant la Chambre des communes. Après beaucoup de délibérations, la Chambre a décidé, au bout du compte, que ce genre de pouvoir n'était pas approprié, et je veux expliquer brièvement pourquoi le comité de la Chambre en est venu à cette conclusion.

Dans le cas d'un comité parlementaire régulier, le gouvernement n'est pas tenu par la loi de fournir les documents demandés. Cependant, si le gouvernement refuse de fournir l'information, le comité parlementaire peut, grâce aux pouvoirs exercés par les leaders, exiger du gouvernement qu'il fournisse l'information en question. À l'opposé, le projet de loi C-22 crée l'obligation juridique du ministre pertinent de fournir l'information demandée. C'est ce que prévoit l'article 13, dans la mesure où l'information relève du mandat du comité. Par conséquent, un tel pouvoir d'assignation n'est pas nécessaire.

Pour ce qui est de contraindre des témoins précis, il faut s'assurer de ne pas empiéter sur l'indépendance opérationnelle des organismes du gouvernement dans le domaine de la sécurité du renseignement. Le projet de loi prévoit que l'administrateur général de l'organisme décidera qui au sein du ministère ou de l'organisme est le mieux placé pour parler d'un enjeu soulevé par le comité, et c'est très important de laisser ce pouvoir à l'administrateur général pour des raisons opérationnelles.

Par exemple, imaginons une situation où le comité assigne à témoigner un agent de terrain précis du SCRS pour discuter d'une opération terminée il y a deux ans. Le même agent, cependant, est actuellement déployé dans le cadre d'une autre opération, et son départ pourrait mettre en danger cette mission. Le directeur du SCRS doit absolument avoir le contrôle opérationnel des activités de ses agents. Nous ne créerons pas

operations, and consequently national security, might be compromised because a particular agent would be legally bound to testify at a certain time.

Finally, I'll address a couple of the changes that the House of Commons made to Bill C-22. For instance, after consultations with Senator Harder, I became convinced that additional members should be added to the committee. However, during those discussions, we noted that the Royal Recommendation attached to this legislation only allowed for nine members. As a result, the government moved a report stage amendment allowing us to affix a new Royal Recommendation and add an extra senator and an extra MP for a total of three senators and eight members of Parliament on a committee of eleven.

The Standing Committee on Public Safety and National Security made several other amendments as well, including an important one proposed by the NDP which created a whistle-blower provision. This requires the committee to let the relevant minister and the Attorney General of Canada know if and when they encounter any actual wrongdoing. In other words, they have the ability to blow the whistle.

Honourable senators, the bill before you represents a giant leap forward for national security accountability in Canada. It is an important addition to our current system of review bodies for particular agencies because apart from the fact that agencies like CBSA have no review body at the present time, those that do exist cannot follow a trail wherever it leads throughout the federal government. This new committee of parliamentarians will be able to do that. The current review bodies work vertically only to a specific agency. The committee of parliamentarians has a horizontal mandate and can follow the evidence wherever it goes.

This also stands us in good stead internationally because many of this new committee's international counterparts are likewise limited to examining the work of a particular agency or a limited specified number of agencies and departments. Ours is fundamentally far broader in scope.

Crucially, the bill mandates its own parliamentary review after five years. We know that there will be lessons learned in the early years of this committee's existence. This mandatory review after five years creates a built-in opportunity to learn those lessons and implement them to make the committee work better in the future, especially once this new committee has had the opportunity to establish its credibility in the eyes of the agencies that it will be reviewing and establish trust in the eyes of Canadians.

The last thing I'll mention is that Bill C-22 is a major piece of the government's approach to national security, but it is by no means the only piece. We are currently preparing additional

une situation où les opérations du SCRS et, par conséquent, la sécurité nationale pourraient être compromises parce qu'un agent précis aurait l'obligation de témoigner à un moment donné.

Pour terminer, je vais aborder deux ou trois des changements apportés par la Chambre des communes au projet de loi C-22. Par exemple, après des consultations auprès du sénateur Harder, j'ai été convaincu qu'il fallait ajouter d'autres membres au sein du comité. Cependant, durant ces discussions, nous avons souligné que la recommandation de la Couronne associée au projet de loi permettait seulement la nomination de neuf membres. Par conséquent, le gouvernement a proposé un amendement à l'étape du rapport nous permettant d'inclure une nouvelle recommandation de la Couronne visant l'ajout d'un autre sénateur et d'un autre député, pour un total de trois sénateurs et huit députés au sein du comité, soit 11 membres.

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a apporté plusieurs autres amendements, y compris un amendement important proposé par le NPD en vue de l'inclusion d'une disposition sur la protection des dénonciateurs. Cela exige du comité qu'il communique au ministère pertinent et au procureur général du Canada tout acte fautif constaté. En d'autres mots, le comité aura la capacité de dénonciation.

Honorables sénateurs, le projet de loi que vous avez devant les yeux représente un pas de géant en matière de responsabilisation des organismes de sécurité nationale au Canada. C'est un ajout important à notre système actuel d'organes d'examen visant des organismes précis, parce que, en plus du fait que des organismes comme l'ASFC ne possèdent aucun organe d'examen actuellement, ceux qui existent ne peuvent pas suivre une piste peu importe où elle mène au sein du gouvernement fédéral. Ce nouveau comité des parlementaires pourra le faire. Les organes d'examen actuels travaillent seulement de façon verticale et relativement à un organisme précis. Le comité des parlementaires aura un mandat horizontal et pourra suivre des éléments de preuve, quelle que soit la direction vers laquelle il pointe.

Cela nous assurera aussi une bonne position à l'échelle internationale, parce que bon nombre des homologues internationaux de ce nouveau comité sont eux aussi limités à l'examen des travaux d'un organisme précis ou d'un nombre limité d'organismes et de ministères. Notre comité aura fondamentalement une portée beaucoup plus vaste.

Fait plus important encore, le projet de loi prévoit lui-même son examen parlementaire après cinq ans. Nous savons tous qu'il y aura des leçons apprises au cours des premières années d'existence du comité. Cet examen obligatoire après cinq ans crée une occasion intégrée d'apprendre de ces leçons et de les appliquer pour améliorer le fonctionnement du comité à l'avenir, surtout lorsque ce nouveau comité aura eu l'occasion d'assurer sa crédibilité aux yeux des organismes qu'il examinera et d'obtenir la confiance des Canadiens.

Je veux mentionner une dernière chose. Le projet de loi C-22 est un élément important de l'approche du gouvernement en matière de sécurité nationale, mais ce n'est d'aucune façon le seul

proposals to fulfill the commitments we made during the last election and to act upon the input that we received as part of our unprecedented national security consultations.

I hope to be in a position to put those other proposals in the public domain in the weeks immediately ahead, including filling the review gap that I know the Senate has been concerned about in relation to CBSA, the Canada Border Services Agency. Former Senator Willie Moore was working hard on that topic. When you point out there is a gap, you're right, and it needs to be filled. I hope to explain publicly, in the period immediately ahead, exactly how we intend to do that, in addition to what's here in Bill C-22.

We have committed to enhancing Canada's national security framework in order to better protect Canadians and at the same time to safeguard rights and freedoms. Everything we do in the realm of national security is focused on advancing those two inseparable objectives: keep Canadians safe and protect Canadians' rights and freedoms. Bill C-22 will do precisely that, and I hope that it can earn your support.

I look forward to your questions. Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister.

Before we get into the question and answer period, on behalf of the committee I would like to express our regrets for the horrific terrorism act that took place over the weekend in Britain and to express our condolences to the Archibald family when we lost our fellow Canadian, Ms. Chrissy Archibald, in that terrorist attack.

Mr. Goodale: I'm sure all parliamentarians would want to associate themselves with your sentiments.

The Chair: Colleagues, before we start, I'd just like to maybe ask a very specific question. First of all, I should say this: I don't think anybody is arguing that there is a need for an oversight or review committee for the purposes of our national security. I think there is a common objective and purpose for all of us, but I think it goes into the question of the specifics of what the authorities are within the bill and whether or not they meet what we need in the short term, as well as the long term.

I have a question, if I could start off, that has to do how members are appointed to the particular body that we're recommending here. My question is: In the U.K. system, they eventually are voted on in Parliament for the purposes of sitting on the particular committee because of its importance to the national security.

élément. Nous préparons actuellement des propositions supplémentaires pour respecter nos engagements des dernières élections et donner suite aux commentaires que nous avons reçus dans le cadre de nos consultations sans précédent sur la sécurité nationale.

J'espère être en mesure de présenter publiquement certaines de ces autres propositions au cours des prochaines semaines, y compris en comblant une lacune en matière d'examen qui, je le sais, préoccupe le Sénat relativement à l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada. L'ancien sénateur Willie Moore travaillait dur sur ce sujet. Vous avez raison de dire qu'il y a une lacune, et il faut la combler. J'espère pouvoir expliquer publiquement, dans un avenir très proche, exactement de quelle façon nous prévoyons y arriver, en plus de ce que prévoit déjà, ici, le projet de loi C-22.

Nous nous sommes engagés à améliorer le cadre de sécurité nationale du Canada afin de mieux protéger les Canadiens tout en protégeant leurs droits et libertés. Tout ce que nous faisons dans le domaine de la sécurité nationale vise à promouvoir ces deux objectifs inséparables : la sécurité des Canadiens et la protection de leurs droits et libertés. C'est ce que fait exactement le projet de loi C-22, et j'espère que nous pourrions vous convaincre d'y donner votre appui.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Avant de passer à la période de questions et de réponses, au nom du comité, nous tenons à exprimer nos regrets pour l'horrible acte de terrorisme qui s'est produit durant la fin de semaine en Grande-Bretagne et nous tenons à exprimer nos condoléances à la famille Archibald. En effet, madame Chrissy Archibald, une de nos concitoyennes canadiennes est décédée dans l'attaque terroriste.

M. Goodale : Je suis sûr que tous les parlementaires veulent ajouter leur voix à la vôtre.

Le président : Chers collègues, avant de commencer, j'aimerais s'il vous plaît poser une question très précise. D'entrée de jeu, selon moi, tout le monde est d'accord avec le fait qu'un comité de surveillance ou d'examen dans le domaine de la sécurité nationale est nécessaire. Je crois que c'est là un objectif commun et un but que nous partageons tous, mais je crois aussi qu'il reste à déterminer certains détails quant au pouvoir prévu dans le projet de loi et qu'il reste à savoir si, oui ou non, les pouvoirs répondent à nos besoins à court et long termes, aussi.

Si vous me permettez de lancer le bal, j'ai une question sur la façon dont les membres sont nommés dans l'organisme précis que nous recommandons, ici. Voici ma question : dans le système britannique, les membres sont choisis grâce à un vote du Parlement dans le cas de ce comité précis en raison de son importance au chapitre de la sécurité nationale.

Why does this bill not have the provisions for the Parliament, both the Senate and the House of Commons, to elect and eventually vote on the recommendations for the purpose of the membership of this committee?

Mr. Goodale: Mr. Chair, the reason for that is that the ultimate accountability for the safety and security of Canadians and for the safeguarding of rights and freedoms ultimately rests with the Prime Minister. That's where the buck stops. Accordingly, in drafting this legislation we thought it would be important to ensure that the Prime Minister had the necessary authority to do so, subject to a very elaborate oversight review, transparency and governance framework.

The idea is that the Prime Minister would make the selection, but after the appropriate consultation in the house and in the Senate to make sure that he had the benefit of all the views and advice that those people, with whom he is obliged to consult, would offer to him in that process. At the end of the day, though, it was our view that the Prime Minister needed to have the authority to make the selection, which is, as I recall the history of it, the way that a number of the counterpart committees in other countries also began. Some have evolved beyond that to a different selection process, but that was sort of the genesis of where it all began.

Senator Jaffer: Thank you to both ministers for your presence here. I want to start off by thanking the Prime Minister and both of you for the vision to bring forward this bill. This is a bill that's very much overdue. As we know, any country that sacrifices human rights for security ends up with neither.

I will start with my question for Minister Chagger. Then I have another question for Minister Goodale.

Minister Chagger, the constituents that you and I both serve know that Bill C-51 really harmed and brought a lot of distrust into the community. It also hurt the communities that you and I are part of.

I would like you to explain to us: What was the vision around this bill? What were you looking at? How were you to reach out? How were you going to assure communities that you and I serve that there would now be a way for their rights to be protected?

Obviously, I'm not asking you to give cabinet confidences but I would like to know what was the vision around this bill.

Ms. Chagger: It's true when it comes to our representing Canadians that at the end of the day our goal is always to represent all Canadians. Something we know is that there is not an oversight mechanism that exists currently. The oversight

Pourquoi le projet de loi ne compte-t-il pas des dispositions prévoyant l'élection et, par la suite, le vote par le Parlement, tant le Sénat que la Chambre des communes, sur les recommandations concernant les membres du comité?

M. Goodale : Monsieur le président, c'est parce que, au bout du compte, c'est le premier ministre qui est responsable de la sûreté et de la sécurité des Canadiens et de la protection des droits et libertés. Au bout du compte, c'est lui l'ultime responsable. Par conséquent, lorsque nous avons rédigé le projet de loi, nous nous sommes dit qu'il était important de nous assurer que le premier ministre avait le pouvoir nécessaire de choisir tout en étant soumis à un cadre très complet d'examen, de transparence et de gouvernance.

L'idée, c'est que le premier ministre pourrait choisir, mais seulement après avoir consulté de façon appropriée la Chambre et le Sénat, pour s'assurer qu'il a bénéficié des points de vue et des conseils que ces personnes, qu'il est obligé de consulter, pourraient lui offrir en cours de route. Au bout du compte, cependant, nous croyons que le premier ministre doit avoir le pouvoir de choisir les membres, ce qui est, si je me souviens bien de ce qui s'est passé, la façon dont un certain nombre des comités similaires dans d'autres pays ont aussi vu le jour. Certains ont évolué et ont fini par adopter un processus de sélection différent, mais c'était en quelque sorte la genèse, la façon dont tout a commencé.

La sénatrice Jaffer : Je tiens à remercier les deux ministres de leur présence. Je veux commencer en remerciant le premier ministre et vous deux de votre vision et d'avoir présenté le projet de loi. C'est un projet de loi qui se fait attendre depuis très longtemps. Comme nous le savons tous, tout pays qui sacrifie les droits de la personne pour la sécurité finit par n'avoir aucun des deux.

Je vais commencer en posant une question à la ministre Chagger. J'en aurai ensuite une pour le ministre Goodale.

Madame la ministre Chagger, les électeurs que vous et moi servons savent que le projet de loi C-51 a vraiment été néfaste pour la collectivité et a suscité beaucoup de méfiance. Il a aussi été préjudiciable pour les communautés que vous et moi représentons.

Voici ce que j'aimerais que vous nous expliquiez : quelle est la vision sous-jacente au projet de loi? À quoi avez-vous pensé? De quelle façon alliez-vous tendre la main? De quelle façon alliez-vous assurer aux communautés que vous et moi représentons que leurs droits pourraient enfin être protégés?

Évidemment, je ne vous demande pas de nous transmettre des documents confidentiels du Cabinet, mais j'aimerais savoir quelle était la vision entourant ce projet de loi.

Mme Chagger : Pour ce qui est du fait que nous représentons les Canadiens, c'est vrai que, au bout du compte, notre objectif est toujours de représenter tous les Canadiens. Nous savons que, actuellement, il n'y a pas de mécanisme de surveillance. Les

mechanisms that currently exist are limited and are in boxes. That's why, as Minister Goodale was saying, this is the oversight mechanism that will have access to all agencies and organizations that deal with national security.

When it came to the concerns that Canadians are representing and sharing, we know that the politics of fear is strong, and we need to change that. Canadians need to know when they have a complaint or a concern that it is being listened to and that there are mechanisms in place to be able to address those concerns.

Without this committee of parliamentarians that does not exist. We know the importance of national security. Yet we also know the importance of our rights and freedoms. That is why the legislation we are advancing does both. There will always remain the two goals and they will be two goals that we hold of equal value. This committee will allow Canadians that have concerns when it comes to some of the bodies currently in place to be able to address them through this committee, which will be able to get information from wherever the overlap is happening.

Currently, those areas of grey do not have an oversight mechanism, and that's why such a committee is essential and needed.

Senator Jaffer: Minister Goodale, I have a question for you, some of which you covered generally in your opening remarks. I would like to look at clauses 8, 14 and 16. I call them "the triple lock," and I think others do as well. Every time the committee looks at the information, they have to go through clauses 8, 14, and 16.

As you know, subclause 8(b) states that the committee of parliamentarians cannot review any subjects related to ongoing operations, if the appropriate minister deems their review would be injurious to national security. Subclause 14(d) of the bill states that the committee of parliamentarians may not have access to information concerning an ongoing investigation that may lead to criminal prosecution. Clause 16 grants ministers the power to deny any information, if it may be considered special operational information under the Security of Information Act.

Minister Goodale, I believe that this can be restrictive for the committee to do its work. There are times when, of course, it is required for the minister to intervene, but this is too restrictive. I would like your opinion on this triple lock of clauses 8, 14, and 16, which sort of limits the work that the committee can do.

Mr. Goodale: In the course of the work before the committee and the house, similar concerns were expressed, Senator Jaffer, and we in fact changed those three clauses to broaden the scope and the mandate of the committee.

mécanismes de surveillance qui existent actuellement sont limités et cloisonnés. C'est la raison pour laquelle, comme le ministre Goodale l'a dit, l'actuel mécanisme de surveillance visera tous les organismes et toutes les organisations qui s'occupent de sécurité nationale.

Pour ce qui est des préoccupations que les Canadiens ont et partagent, nous savons que la politique de la peur est bien implantée, et c'est quelque chose qu'il faut changer. Les Canadiens doivent savoir que, lorsqu'ils ont une plainte ou une préoccupation, ils seront écoutés et qu'il y a des mécanismes en place afin de pouvoir dissiper de telles préoccupations.

Sans ce comité des parlementaires, une telle structure n'existe pas. Nous reconnaissons l'importance de la sécurité nationale. Cependant, nous reconnaissons aussi l'importance de nos droits et libertés. C'est la raison pour laquelle le projet de loi que nous proposons fait les deux. Ce seront toujours les deux objectifs, et on leur accordera toujours la même valeur. Ce comité permettra aux Canadiens qui ont des préoccupations relativement à certains des organismes actuellement en place de les transmettre au comité, qui pourra obtenir l'information nécessaire, peu importe où elle se trouve.

Actuellement, toutes ces zones grises ne sont visées par aucun mécanisme de surveillance, et c'est la raison pour laquelle un tel comité est essentiel et nécessaire.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre Goodale, j'ai une question pour vous, et vous avez déjà répondu de façon générale dans votre déclaration préliminaire. J'aimerais qu'on examine les articles 8, 14 et 16. Je les appelle « le triple blocage », et je crois que je ne suis pas la seule. Chaque fois que le comité examine des renseignements, il doit appliquer les articles 8, 14 et 16.

Comme vous le savez, l'alinéa 8b) prévoit que le comité des parlementaires ne veut pas examiner des sujets liés à des opérations en cours si le ministre compétent détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale. L'alinéa 14d) du projet de loi prévoit que le comité des parlementaires ne peut pas avoir accès à des renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours pouvant mener à des poursuites. L'article 16 donne aux ministres le pouvoir de refus de communication, s'il est question de renseignements opérationnels spéciaux, au sens de la Loi sur la protection de l'information.

Monsieur le ministre Goodale, je crois que cela peut limiter la capacité du comité de faire son travail. Il y a des situations où, bien sûr, il faut que le ministre intervienne, mais les dispositions sont trop restrictives. J'aimerais connaître votre avis sur ce triple blocage, les articles 8, 14 et 16, qui, d'une certaine façon, limitent le travail du comité.

M. Goodale : Dans le cadre des travaux réalisés devant le comité et la Chambre, des préoccupations similaires ont été exprimées, madame la sénatrice Jaffer, et, en fait, nous avons modifié ces trois articles pour en élargir la portée et élargir le mandat du comité.

First of all, the original wording in clause 8 referred to activities generally, and the language was tightened to refer specifically to ongoing operations. That's substantially narrower as an exception than all activities. In terms of ongoing operations, the point is that there may well be a very good reason about current activity which should remain in the confidential domain. Then, at a later stage, once the activity has stopped being ongoing, it could well be subject to review.

You might notice here that there is an obligation on the minister to actually inform the committee when the circumstances have changed, when the factors that might have led the minister to believe that an inquiry at this moment could be injurious. When those factors have subsided or changed or lapsed, he or she would be obliged to inform the committee that the examination would now be permissible.

What we tried to do in clause 8 was to make the mandate of the committee as broad as possible. I think the amendments that we worked through in the house accomplished that objective. Certainly, the mandate now is broader than the original language.

In the subsequent clauses that you referred to, we have indicated that there are certain categories of information that need to remain secret. Those would be the normal competences of the Privy Council, the identity of witnesses, the identity of sources and matters that are engaged in an ongoing police investigation. Generally speaking, I don't think there is much controversy about those kinds of limitations. In a police investigation, I'm not sure that you would want to have active political oversight. That would be a bit strange.

Originally, the list of exceptions was much longer. It included Information Canada information, for example, and FINTRAC information. All of that has been taken out so that the complete exemptions are very narrowly limited.

In the case of the last clause you referred to, where a minister exercises a discretion to say that a particular type of information should not be disclosed, the minister will have to explain to the committee why he or she is making that judgment. It's not capricious or arbitrary. The minister has been obligation to outline to the committee that they are withholding some information, but they will need to have a very good reason for doing that.

Given that the members of this committee are members of Parliament, eight members of the House of Commons and three members of the Senate, if they are not happy with the explanation or treatment they are getting from ministers, they have the complete opportunity to make that abundantly clear in the public domain. They cannot disclose classified information but they can say, categorically and unequivocally, that they believe the government is offside.

Premièrement, dans le libellé initial de l'article 8, il était question des activités en général et le libellé a été précisé afin qu'il soit question précisément d'opérations en cours. C'est une exception beaucoup plus limitée que lorsqu'on parlait de toutes les activités. Pour ce qui est des opérations en cours, le point, c'est qu'il pourrait très bien y avoir une très bonne raison pour laquelle une activité en cours devrait rester confidentielle. Puis, plus tard, une fois que l'activité n'est plus en cours, elle pourrait faire l'objet d'un examen.

Vous avez peut-être remarqué que le ministre est obligé, en fait, d'informer le comité lorsque la situation change, que les facteurs qui ont pu mener le ministre à croire qu'une demande d'information était préjudiciable à un moment donné disparaissent, changent ou ne s'appliquent plus; alors, le ministre serait obligé d'informer le comité qu'un examen est maintenant possible.

Ce que nous avons essayé de faire à l'article 8, c'est de rendre le mandat du comité le plus large possible. Je crois que les amendements qui ont été concoctés dans la Chambre ont permis d'atteindre cet objectif. Assurément, le mandat est maintenant plus large que ne le prévoyait le libellé initial.

Dans les clauses subséquentes que vous avez mentionnées, nous avons indiqué qu'il y a certaines catégories de renseignements qui doivent rester secrets. Il s'agit là des compétences normales du Conseil privé, l'identité des témoins, l'identité des sources et des enjeux concernant des enquêtes policières en cours. De façon générale, je ne crois pas que ces limites suscitent beaucoup de controverse. Dans le cadre d'une enquête policière, je ne crois pas qu'on voudrait permettre une surveillance politique. Ce serait un peu étrange.

Au départ, la liste d'exceptions était beaucoup plus longue. Il était question des renseignements d'Information Canada, par exemple, et des renseignements du CANAFE. Toutes ces exceptions ont été retirées, ce qui fait en sorte que la liste complète des exemptions est maintenant beaucoup plus limitée.

Pour ce qui est de la dernière disposition dont vous avez parlé soit que le ministre peut exercer un pouvoir discrétionnaire et décider qu'un type d'information précis ne doit pas être communiqué, le ministre devra expliquer au comité pourquoi il prend une telle décision. Ce ne sera pas un caprice ni une décision arbitraire. Le ministre a l'obligation de dire au comité qu'il refuse de fournir certains renseignements, mais il devra fournir une bonne raison de procéder ainsi.

Puisque les membres du comité seront des parlementaires, huit membres de la Chambre des communes et trois membres du Sénat, s'ils n'acceptent pas l'explication ou le traitement des ministres, ils auront tout à fait l'occasion de le dire très clairement et publiquement. Ils ne peuvent pas communiquer des renseignements classifiés, mais ils peuvent dire, de façon catégorique et sans équivoque, qu'ils croient que le gouvernement se trompe.

If you have a committee of this stature saying that, it will have a powerful public political impact. If the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians has a real grievance against the government because of restrictions or whatever the government is proposing to impose and the committee says that in the public domain, as they are entitled to do, it's going to be a very uncomfortable period for the government of the day. My instinct is that governments will go out of their way to try to keep this committee happy and satisfied, with the sufficient degree of disclosure.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you for being here today, Mr. Goodale and Ms. Chagger.

Mr. Minister, the House of Commons has approved an increase in the Senate's representation on the committee from two to three members. Parliament consists of two equal chambers, one of which, the Senate, represents regional interests. At the Prime Minister's request, the Senate has become increasingly independent. I would even add that, since senators' terms are usually longer than those of MPs, senators accordingly have a longer historical memory.

Can you tell us why the government is opposed to the creation of a committee on which the House of Commons and the Senate would be equally represented? The Prime Minister himself has discussed the creation of a committee of parliamentarians. My impression is that we are dealing instead with a government committee. Can you explain to me this opposition to an equal distribution of seats?

[English]

Mr. Goodale: Senator, the issue of numbers, I suppose, is always debatable and subject to different perceptions. When you point to the accumulated expertise in the field of national security of some particular members of the Senate, I think you make a good point. There is a good deal of talent and experience and expertise.

We're finding, not in any formal way but anecdotally, that there seems to be a great deal of interest on both ends of centre block for participation in this committee. There are 338 members of the House of Commons and roughly 100 members of the Senate. In putting the numbers together, while not everybody can participate on the committee we thought the ratio 8:3, having the benefit of the discussion in the House of Commons, was a fair number. It is also supported by past practice, as I understand it, in structuring other committees.

One could argue the arithmetic and nuance it to a certain extent, but on balance I would think the ratio 8:3, for a total of 11, is pretty close to reflecting the numbers at opposite ends of the hallway from the house to the Senate.

Si un comité de cette envergure dit des choses, cela aura un impact important en matière de politique publique. Si le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a un vrai grief contre le gouvernement en raison des limites ou peu importe ce que le gouvernement propose d'imposer et qu'il le dit publiquement, comme c'est son droit, ce sera là une situation très malaisée pour le gouvernement au pouvoir. Mon instinct me dit que les gouvernements feront tout en leur pouvoir pour s'assurer que les membres du comité sont heureux et satisfaits en assurant un niveau suffisant de divulgation.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci de votre présence, monsieur Goodale, madame Chagger.

Monsieur le ministre, la Chambre des communes a approuvé une augmentation de la participation du Sénat au comité de deux à trois membres. Le Parlement compte deux Chambres égales; le Sénat y représente les intérêts régionaux. À la demande du premier ministre, le Sénat est de plus en plus indépendant. J'ajouterais même que, puisque le mandat des sénateurs est habituellement plus long que celui des députés, ils possèdent, en conséquence, une mémoire historique plus étendue.

Pouvez-vous nous dire pourquoi le gouvernement s'oppose à la création d'un comité où la représentation de la Chambre des communes et du Sénat serait égale? Le premier ministre lui-même parlait de la formation d'un comité de parlementaires. Actuellement, j'ai l'impression qu'on a plutôt affaire à un comité gouvernemental. Pouvez-vous m'expliquer cette opposition à une répartition égale des sièges?

[Traduction]

M. Goodale : Monsieur le sénateur, j'imagine que la question du nombre peut toujours faire l'objet de débats et suscite toujours des points de vue différents. Je crois que vous soulevez un point valide lorsque vous parlez de toute l'expertise accumulée dans le domaine de la sécurité nationale de certains membres du Sénat. On parle ici de beaucoup de talent, d'expérience et d'expertise.

Nous constatons, pas de façon officielle, mais de façon anecdotique, qu'il semble y avoir un grand intérêt des deux côtés de l'édifice du Centre pour participer aux travaux de ce comité. Il y a 338 députés dans la Chambre des communes et environ 100 sénateurs. Lorsqu'on réunit ces chiffres, même si on ne peut pas laisser tout le monde participer aux travaux du comité, nous sommes dit qu'un ratio de 8:3 — à la lumière de la discussion dans la Chambre des communes — était équitable. On respecte aussi ainsi une pratique antérieure — d'après ce que j'ai compris — liée à l'organisation d'autres comités.

On pourrait contester les calculs et les nuancer, dans une certaine mesure, mais, dans l'ensemble, je crois que le ratio 8:3, pour un total de 11 membres, reflète assez bien les nombres de membres des deux côtés du couloir, de la Chambre et du Sénat.

[Translation]

Senator Dagenais: Could you explain to us why the Prime Minister and the Privy Council want to exercise more control over this oversight committee? Would you be open to the idea of our proposing changes to the committee's make-up?

[English]

Mr. Goodale: I guess I would need to know, senator, when you say makeup, exactly what do you mean by that? We think we have the structure configured appropriately, with eight from the house and three from the Senate. Within the eight that would come from the house, there would be a limited number for the government. We would ensure that the official opposition and the third party had appropriate representation within the eight to make sure that we're reflecting the actual nature of Parliament at any given moment in time.

There will be an obligation on future prime ministers to move quickly following elections so that the committee can be up and functioning when you move from one Parliament to the next. We wouldn't want to see a long hiatus in the ability of the committee to be activated, because obviously security and intelligence operations are ongoing all the time and this architecture will have to be successful and functional.

If there is an argument to advance about a different process, we're obviously always prepared to hear different views. Our considered opinion is, having consulted with the public extensively about this and having heard the debates and the commentaries coming from both the house and the Senate up to this point, we think we have that structure at an appropriate balance; but if there is another point to be made, obviously that's what Senator Lang's committee is for.

[Translation]

Senator Dagenais: You mentioned that we should avoid a gap in the committee's structure. I think one of the best ways to do that would be to provide more seats for senators since we have been around for a longer time.

[English]

Mr. Goodale: I hear your point but again, when we're dealing with 338 members of the House of Commons and 100 senators and trying to get appropriate representation that keeps both houses reasonably satisfied, I think the configuration of eight versus three is reflective of the actual numbers on both ends.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Thank you, ministers. National security is a very broad concept, which the bill does not define. The committee's mandate is very limited in scope and you have provided in the bill for certain types of access and restrictions. To get a clear understanding of the scope of the mandate, I would

[Français]

Le sénateur Dagenais : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le premier ministre et le Conseil privé veulent exercer plus de contrôle sur ce comité de surveillance? Est-ce que vous seriez ouvert à ce que l'on propose des amendements à la composition du comité?

[Traduction]

M. Goodale : J'imagine que j'aurais besoin de savoir, monsieur le sénateur, ce que vous voulez dire exactement lorsque vous parlez de la composition. Selon nous, la structure prévue est appropriée, soit huit membres de la Chambre, et trois du Sénat. Pour ce qui est des huit membres de la Chambre, il y aura un nombre limité de représentants du gouvernement. On s'assurerait que l'opposition officielle et le troisième parti bénéficient d'une représentation appropriée au sein des huit pour refléter la nature actuelle du Parlement à un moment donné.

Les futurs premiers ministres auront l'obligation d'agir rapidement après les élections pour s'assurer que le comité soit fonctionnel lorsqu'on passe d'une législature à l'autre. Il ne faudrait pas qu'il y ait une longue pause dans la capacité du comité de faire son travail, parce que, évidemment, les activités de sécurité et de renseignement sont réalisées de façon permanente, et le comité devra être efficace et fonctionnel.

Si quelqu'un a un argument à formuler sur un processus différent, nous sommes évidemment toujours prêts à entendre des opinions différentes. Après avoir consulté longuement le public et avoir entendu les débats et les commentaires de la Chambre et du Sénat jusqu'à présent, nous croyons que la structure atteint un juste équilibre, mais s'il y a un autre argument à formuler, c'est évidemment la raison pour laquelle le comité du sénateur Lang est là.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Vous avez mentionné qu'il fallait éviter le vide dans la structure du comité. Je pense qu'une des meilleures façons de le faire serait de prévoir plus de sièges de sénateurs, étant donné que nous sommes en place plus longtemps.

[Traduction]

M. Goodale : Je comprends ce que vous dites, mais, encore une fois, puisqu'il y a 338 députés à la Chambre des communes et 100 sénateurs et qu'on tente de définir une représentation appropriée en vertu de laquelle les deux chambres seront raisonnablement satisfaites, je crois que la configuration de huit députés et trois sénateurs correspond aux nombres actuels des deux côtés.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Merci, madame et monsieur les ministres. La notion de sécurité nationale, c'est une notion très large que la loi ne définit pas. Le mandat du comité a une portée précise et vous avez balisé dans la loi certains accès, certaines restrictions. Pour bien comprendre la portée du mandat,

like you to give us an overview of current and contemporary national security and intelligence issues that you feel should be priorities for the committee once it is up and running.

[English]

Mr. Goodale: That is a very interesting question, senator, because importance or priority is very often in the eyes of the beholder. One thing we have tried to make clear in the legislation is that this committee can decide for itself where it wants it go, what it wants to look at and what its priorities are. That will be up to the committee itself to determine.

Clause 8 allows the minister of the day to ask the committee to examine a certain matter, but apart from that the committee will set its own agenda. I think that is an important principle so that the government is not telling the committee what to look at. The committee itself will decide what it thinks it should look at.

You can take a look through the last report or two or three from SIRC, the Security Intelligence Review Committee, or from the Office of the Communications Security Establishment Commissioner, to see the kinds of issues those expert review bodies have been looking at. I think you will get the flavour of the order of magnitude of the kinds of things that those committees believe are important. A committee of parliamentarians might well want to examine those very same issues or others.

There are a whole range of current public safety and national security questions that the public has become engaged in. Because it seems to be on every bus stop along Wellington Street, the one I think of is the electronic use of devices that detect the presence of cellphones. They are IMSIs, as they are called for short. Whenever those devices are used by the security agencies of the Government of Canada, whether that's the RCMP or others, they are subject to a very strict judicial procedure authorizing the use of that kind of technology.

However we know from media reports that some of that technology has been used in downtown Ottawa in the last number of months. We know it's not the RCMP. We know it's not CSIS. Then, who is it? Canadians are anxious to know, and that question is under active investigation by both the RCMP and CSIS at the present time; but the committee of parliamentarians might want to examine the broad question of the use of this kind of technology and what are the appropriate procedures and safeguards that need to be put in place to protect the public interest.

One of the things that is very obvious is that when the CSIS Act was written in 1984, the fax machine was groundbreaking new technology. A lot has happened in the digital world since that

j'aimerais que vous nous donniez un aperçu des enjeux contemporains et actuels en matière de sécurité nationale et de renseignement qui, pour vous, devraient retenir en priorité l'attention du comité lorsqu'il sera en fonction.

[Traduction]

M. Goodale : C'est une question très intéressante, madame la sénatrice, parce que l'importance ou la priorité sont souvent une question de perception. L'une des choses que nous avons tenté de dire clairement dans le projet de loi, c'est que le comité peut décider lui-même ce qu'il veut faire, ce qu'il veut examiner et quelles sont ses priorités. Ce sont des questions auxquelles les membres du comité répondront eux-mêmes.

L'article 8 permet au ministre en poste de demander au comité d'examiner un dossier, mais, sinon, le comité pourra définir son propre programme. Je crois que c'est un principe important de façon à ce que ça ne soit pas le gouvernement qui décide ce que fait le comité. Le comité lui-même doit décider ce sur quoi il doit se pencher.

Vous pouvez passer en revue le dernier rapport ou les deux ou trois derniers rapports du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, ou du Bureau du Commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, pour voir les genres d'enjeux sur lesquels ces organes d'examen spécialisés se penchent. Je crois que vous pourriez avoir une idée de l'ordre de grandeur des genres de choses que ces comités jugent importantes. Un comité de parlementaires pourrait très bien vouloir examiner ces mêmes enjeux ou encore en examiner d'autres.

Il y a actuellement toute une gamme de questions liées à la sécurité publique et à la sécurité nationale qui intéressent le grand public. Puisque c'est un sujet qu'on semble voir sur chaque arrêt d'autobus le long de la rue Wellington, le sujet qui me vient à l'esprit, c'est l'utilisation d'appareils électroniques permettant de détecter la présence de téléphones cellulaires. C'est ce qu'on appelle les IMSI pour faire court. Chaque fois que ces appareils sont utilisés par les organismes de sécurité du gouvernement du Canada, que ce soit la GRC ou d'autres entités, ces utilisations sont assujetties à une procédure d'autorisation judiciaire très stricte en ce qui a trait au recours à ce genre de technologies.

Cependant, nous avons appris dans les médias que certaines de ces technologies ont été utilisées au centre-ville d'Ottawa au cours des derniers mois. Nous savons que ce n'est pas la GRC. Nous savons que ce n'est pas le SCRS. C'est qui, alors? Les Canadiens veulent le savoir, et c'est une question qui fait l'objet d'une enquête active de la GRC et du SCRS actuellement. Cependant, le comité des parlementaires pourrait vouloir se pencher sur la question générale de l'utilisation de ce genre de technologies et réfléchir aux procédures et mesures de protection appropriées qu'il faut mettre en place afin de protéger l'intérêt public.

Ce qui est évident, c'est que quand la Loi sur le SCRS a été rédigée en 1984, les télécopieurs étaient une toute nouvelle technologie. Il s'est produit beaucoup de choses dans le monde

time. A very good question could be asked: What are the appropriate rules, regulations and policy regimes that should be put into place now to take account of the fact that technology has changed dramatically over that span of time? The people who would do us harm, from a national security or intelligence point of view, make active use of that technology.

What are the appropriate responses from government and from the security agencies of the people of Canada? That might well be the kind of investigation the committee of parliamentarians could undertake together with the specific examples of where something may have gone wrong and the committee wants to investigate in a more forensic way.

The Chair: Before we proceed any further, Mr. Minister, I very much appreciate your knowledge, but I would ask colleagues to keep their questions short and for the responses to be kept short.

I know we have a fair amount of time, but we do have a whole list of members who want to ask questions and we want to get the information on the record.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Mr. Minister, I understand from your answer that you will be prepared to discuss your concerns with the members of this committee to the extent the law permits — and you were very diplomatic — so that committee members can perhaps get an idea of the matters of concern to the Minister of National Defence. Is that correct?

[*English*]

Mr. Goodale: The scope for this committee will be very broad. The objective is for the committee itself to decide what it wants to look at. By the way we have structured clauses 8, 14 and 16, the objective is to keep the scope for the government to say no, because that would injure national security, to keep that scope very narrow.

Senator White: Thanks all of you for being here. I appreciate it. I want to follow up on Senator Jaffer's earlier question.

When we look at clause 8 in particular, it talks about "any activity carried out by a department." Obviously, departments carry out little activity when it comes to the types of questions we want to ask, but the agencies that are accountable, or at least answerable to those departments, do.

When we are refused information, and it's appreciated that the minister could speak, could we also call the department or the agency heads to answer questions as to why it's not appropriate to move forward on a piece of work, and not just the minister?

numérique depuis. La question suivante pourrait être une très bonne question à poser : quels sont les règles, les règlements et les régimes de politique appropriés qu'il faudrait mettre en place pour maintenant tenir compte du fait que la technologie a changé de façon importante depuis ce temps? Les gens qui pourraient nous causer du tort, du point de vue de la sécurité nationale et du renseignement, utilisent activement ces technologies.

Quelles sont les réponses appropriées du gouvernement et des organismes de sécurité à l'égard du peuple canadien? Ce pourrait très bien être le genre d'enquête que le comité des parlementaires pourrait réaliser en plus d'examiner des cas précis de situations où les choses ont pu mal tourner, ce qui pourrait pousser le comité à mener une enquête plus judiciaire.

Le président : Avant de poursuivre, monsieur le ministre, je tiens à souligner que je suis reconnaissant de vos connaissances, mais je demanderais à mes collègues de poser des questions courtes, et je demanderais aux témoins de formuler des réponses courtes, eux aussi.

Je sais que nous avons pas mal de temps, mais nous avons une longue liste de membres qui veulent poser des questions et nous voulons que les renseignements figurent au compte rendu.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Monsieur le ministre, je comprends donc de votre réponse que vous serez disposé, selon la marge que vous donne la loi, à échanger avec les membres du comité sur vos préoccupations — et vous avez été très diplomate — pour permettre éventuellement aux membres du comité d'apprécier les enjeux qui préoccupent le ministre de la Défense nationale. C'est bien cela?

[*Traduction*]

M. Goodale : La portée des travaux du comité sera très large. L'objectif, c'est que le comité lui-même décide de ce sur quoi il veut se pencher. Vu la façon dont nous avons rédigé les articles 8, 14 et 16, l'objectif, c'est de tout de même permettre au gouvernement de dire non si certaines informations peuvent être préjudiciables pour la sécurité nationale, mais de seulement lui permettre de le faire dans des situations bien précises.

Le sénateur White : Merci à vous tous d'être là. Je vous en suis reconnaissant. Je veux revenir sur une question qu'a posée la sénatrice Jaffer.

À l'article 8, en particulier, il est question des « activités des ministères ». Évidemment, les ministères réalisent très peu d'activités liées aux types de questions que nous voulons poser, mais c'est tout le contraire dans le cas des organismes qui sont redevables envers ces ministères ou, du moins qui doivent leur rendre des comptes.

Lorsqu'on nous refuse de l'information — et c'est une bonne chose qu'on puisse parler au ministre —, pourrions-nous aussi demander aux chefs des ministères ou des organismes de répondre à des questions quant à savoir pourquoi ce n'est pas approprié de se pencher sur telle ou telle chose, et pas seulement au ministre?

Mr. Goodale: In the legislation, Senator White, the burden is on the minister in subclause 8(2) to provide the explanation.

Senator White: Yes, I see that.

Mr. Goodale: I would think the minister and his or her officials would want to be very forthcoming in explaining to the committee why a particular line of investigation would not be appropriate at any given point in time.

As you notice in subclause (3), there is a burden then to inform the committee if and when circumstances change; but the committee would be entitled to a full explanation as to why an inquiry couldn't be undertaken at a particular time.

On a technical definitional matter, the use of the word "department," as you can see in the definitions section, "department" is used very broadly. It includes all of the departments, agencies, organizations and whatever within the Government of Canada, including Crown corporations, which have a security or intelligence function. When the word "department" appears in the statute, it should be read very broadly as any entity within the Government of Canada that carries on security and intelligence operations.

Senator White: Thank you for that because I did look at the definition. I guess it excludes review bodies, which means that we could not call, for example, SIRC to answer questions, even though they may have relevant information to provide to the committee. Is that correct?

Mr. Goodale: The expectation, Senator White, is that the committee of parliamentarians will be working in tandem with SIRC or with the commissioner or presently with CRCC. They will share information and pool their resources in the sense that normally they would not be investigating the same thing. I suppose, if the issue were particularly grave, they could explore the same thing, but to avoid overlap and duplication they would collaborate with each other to make sure their resources are covering the whole waterfront and everything is getting properly looked at without one thing being duplicated.

That will be never be perfect, but we are hoping it will work.

Senator White: My second question is in relation to the secretariat. I'm trying to situate where they sit. I understand the model being proposed. Most secretariats have a ministerial department that they report to, for example, public safety.

I could not find where this secretariat is accountable. Is it accountable to the Privy Council? If so, is there concern about it reporting to the same secretariat as the Prime Minister?

M. Goodale : Dans le projet de loi, monsieur le sénateur White, au paragraphe 8(2), il revient au ministre de fournir l'explication.

Le sénateur White : Oui, je le vois bien.

M. Goodale : Je crois que le ministre et ses représentants auraient toutes les raisons d'être très coopératifs et d'expliquer au comité pourquoi un sujet d'enquête précis ne serait pas approprié à un moment donné.

Comme vous pouvez le voir au paragraphe (3), il y a une obligation d'informer le comité si les circonstances changent, mais le comité aurait tout de même droit à une explication complète de la raison pour laquelle une enquête ne peut pas être entreprise à un moment précis.

D'un point de vue technique et lié aux définitions, et relativement à l'utilisation du mot « ministère », comme vous pouvez le voir dans la section des définitions, « ministère » est utilisé de façon très générale. Cette notion inclut tous les ministères, organismes, organisations et autres entités au sein du gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État, qui s'acquittent d'une fonction liée à la sécurité ou au renseignement. Lorsque le mot « ministère » est utilisé dans la loi, il faut l'interpréter de façon très générale comme incluant toutes les entités au sein du gouvernement du Canada qui réalisent des activités de sécurité et de renseignement.

Le sénateur White : Merci de cette précision parce que j'avais bel et bien regardé la définition. J'imagine qu'elle exclut les organes d'examen, ce qui signifie que nous ne pourrions pas appeler, par exemple, le CSARS pour lui demander de répondre à des questions même s'il possède peut-être des renseignements pertinents pour le comité. C'est exact?

M. Goodale : Ce à quoi on s'attend, monsieur le sénateur White, c'est que le comité des parlementaires travaillera en collaboration avec le CSARS ou le commissaire ou, actuellement, avec la CCETP. Ces entités vont communiquer des renseignements entre eux et réunir leurs ressources dans la mesure où, habituellement, elles n'enquêteraient pas sur les mêmes choses. Je suppose que, si un enjeu est particulièrement grave, elles pourraient se pencher sur le même dossier, mais pour éviter les chevauchements et les doublons, elles travailleront en collaboration les unes avec les autres pour s'assurer que leurs ressources couvrent l'ensemble du paysage et que chaque sujet est bien examiné sans doublement.

Ce ne sera jamais parfait, mais c'est ainsi que nous espérons que les choses fonctionneront.

Le sénateur White : Ma deuxième question concerne le secrétariat. J'essaie de comprendre la place que les membres du secrétariat occuperont. Je comprends le modèle proposé. La plupart des secrétariats relèvent d'un ministère comme, par exemple, la Sécurité publique.

Je ne sais pas à qui le secrétariat rendrait des comptes. Rendra-t-il des comptes au Conseil privé? Dans l'affirmative, se préoccupe-t-on du fait qu'il relèverait du même secrétariat que le premier ministre?

Mr. Goodale: I will ask Mr. McCowan to take a stab at that from a machinery of government point of view.

Ian McCowan, Deputy Secretary to the Cabinet, Governance, Privy Council Office: There is a provision, senator, in the statute that talks about the Prime Minister being able to designate the responsible minister, but Minister Goodale is quite right that in terms of legislation going forward it has been situated in the Government House Leader's portfolio in terms of it being a centralized entity, if you will.

The issue was in terms of other possible placements. Obviously in the public safety portfolio a number of those entities would be engaged in national security activities in question, so the thought was to put it in a more central place to allow for the committee to do its work in a way that it was intended.

Senator White: So you anticipate that it will stay there.

Mr. McCowan: That's a decision that the Prime Minister will ultimately have to make. In terms of hints, the Government House Leader is the sponsor of the legislation. If you look at the Financial Administration Act there is a suggestion that she would be the responsible entity there. That being said, the Prime Minister or some future prime minister could change their mind.

Senator Lankin: I have a couple of questions around clauses 8, 14 and 16. Perhaps I could go on the second round for my other questions.

Thank you to both ministers for being here today. Minister Goodale, I want to ask you about the issue of the mandate of the committee and the issue of access to information. I want to start with the mandate.

I will, by way of side comment, say that I understand completely the issue you raise about the need to establish relationships and grow trust over time. I had the opportunity many years ago to meet with Sir Malcolm Rifkind and a number of members of the committee of parliamentarians in the U.K. from both the Conservative Party and Labour Party. I got a real sense of how they had seen the development over time and the access to information far outweighing what the legislative provisions were with some trust established, so I understand that process.

On the mandate, I'm interested in your perspective on review versus oversight because this seems to be a bit of a hybrid in a sense. If you look at SIRC, that's a review committee. If you look at this, you may not be able to have access to information if it's an ongoing operation but you may.

How do you view that oversight versus review? What was your goal in allowing some current operations to be looked at by the committee?

M. Goodale : Je vais demander à M. McCowan d'essayer de répondre, et de parler du point de vue de l'appareil gouvernemental.

Ian McCowan, sous-secrétaire du Cabinet, Gouvernance, Bureau du Conseil privé : Monsieur le sénateur, il y a une disposition dans le projet de loi qui précise que le premier ministre pourra désigner le ministre responsable, mais le ministre Goodale a tout à fait raison dans la mesure où le projet de loi proposé a été classé dans le portefeuille de la leader parlementaire du gouvernement dans la mesure où c'est une entité centralisée, pour ainsi dire.

La question concernait d'autres emplacements possibles. Évidemment, pour ce qui est du portefeuille de la Sécurité publique, un certain nombre de ces entités réalisent des activités liées à la sécurité nationale, et on s'est donc dit qu'il était préférable de le mettre dans un endroit plus central afin de lui permettre de faire son travail comme prévu.

Le sénateur White : Vous prévoyez qu'il restera là?

M. McCowan : C'est une décision qui reviendra, au bout du compte, au premier ministre. Pour ce qui est des indices, la marraine du projet de loi est la leader parlementaire du gouvernement. Si on se tourne vers la Loi sur la gestion des finances publiques, la loi semble laisser entendre qu'elle serait l'entité responsable dans ce cas-là. Cela dit, le premier ministre ou un prochain futur ministre pourrait voir les choses autrement.

La sénatrice Lankin : J'ai deux ou trois questions sur les articles 8, 14 et 16. Je pourrai peut-être poser mes autres questions durant la deuxième série.

Merci aux deux ministres d'être là aujourd'hui. Monsieur le ministre Goodale, je veux vous poser une question sur le mandat du comité et l'accès à l'information. Je vais commencer par le mandat.

En passant, je tiens à souligner que je comprends tout à fait l'enjeu que vous avez soulevé au sujet du besoin de créer des relations et d'accroître les niveaux de confiance au fil du temps. J'ai eu l'occasion, il y a de nombreuses années, de rencontrer sir Malcolm Rifkind et un certain nombre de membres du comité de parlementaires britanniques du Parti conservateur et du Parti travailliste. J'ai pu me faire une très bonne idée de la façon dont les choses ont évolué au fil du temps et l'accès à l'information l'emportait de loin sur les dispositions législatives une fois un certain niveau de confiance établi, alors je comprends ce processus.

Pour ce qui est du mandat, j'aimerais connaître votre point de vue sur la différence entre l'examen et la surveillance, parce qu'on semble ici jongler avec une notion hybride en un certain sens. Si on prend le CSARS, c'est un comité d'examen. Si on y réfléchit, il n'est peut-être pas possible d'avoir accès à certains renseignements s'il s'agit d'opérations en cours, mais c'est tout de même possible.

Comment voyez-vous la distinction entre surveillance et examen? Votre objectif était-il de permettre au comité d'examiner certaines opérations en cours?

Mr. Goodale: Senator, I had the opportunity to discuss this and other elements with respect to Bill C-22 with our British counterparts. They made the same point that you just referred to. In establishing this kind of new architecture, building credibility and building trust are absolutely essential. If you don't have either, you're done. Their advice was to begin carefully, learn by experience, develop the trust, develop the credibility, and things will evolve over time. As they pointed out, the structure and mandate of the British committee have evolved dramatically over the last 15 years.

We thought that with having a combination of clauses 8, 14 and 16 we had it. We thought we had it at the beginning, but certainly after the amendments in the house we can say that we have it even more so now, the right combination of a mandate that's as broad as possible and limitations that are as narrow as possible, to ensure that the committee could do its job effectively.

The Chair: Perhaps I could interrupt for a minute. I would like to thank Minister Chagger for attending.

I know you have another commitment, and we very much appreciate the time that you have taken to be with us today. I will excuse you, if you don't mind.

Ms. Chagger: Thank you so much. I'm sure I have left you in more than capable hands.

If there is anything we can do, please do let us know, and thank you for having us here.

Mr. Goodale: Senator Lankin, you are right. It is beyond review. Some would say it is not complete, and I think they are right. It is not complete oversight, but it provides the committee to do more than just the narrow review function. As credibility and trust grow, based upon the practical work of the committee, the oversight function may well get stronger and stronger.

I would mention at this point, as I said in my initial remarks, this is one element in our plans with respect to national security, but there is certainly more to come. It will be important to assess the final result as a package of all of the elements together.

Senator Lankin: I wanted to pursue the issue of access to information. Let me say I think the amendments made to the bill that you have accepted improve the balance a lot. I would say kudos for that.

One of the two issues that interest me under access to information is subclause 14(d), which is the prohibition on anything that is an ongoing investigation which might lead to prosecution. In a sense we are not talking about intelligence; we are now talking about evidence.

M. Goodale : Madame la sénatrice, j'ai eu l'occasion de discuter de ce sujet et d'autres éléments liés au projet de loi C-22 avec nos homologues britanniques. Ils ont soulevé le même point que vous venez de mentionner. Si l'on crée ce nouveau genre d'architecture, il est absolument essentiel d'affermir la crédibilité et d'instaurer la confiance. Si on n'a ni l'un ni l'autre, c'est fichu. Selon leurs conseils, il faut commencer avec prudence, apprendre par l'expérience, accroître le niveau de confiance, augmenter le niveau de crédibilité, et les choses allaient ensuite évoluer au fil du temps. Comme ils l'ont souligné, la structure et le mandat du comité britannique ont évolué de façon importante au cours des 15 dernières années.

Nous pensons que, grâce à l'effet combiné des articles 8, 14 et 16, nous avons visé juste. Nous croyions avoir réussi dès le début, mais, de toute évidence, après les amendements apportés à la Chambre, force est d'admettre que nous avons encore fait mieux les choses et avons trouvé un juste équilibre entre le mandat le plus général possible et les limites les plus étroites possible, de façon à ce que le comité puisse faire son travail efficacement.

Le président : Je me permets de vous interrompre un instant. Je tiens à remercier la ministre Chagger de sa présence.

Je sais que vous avez un autre engagement, et je vous remercie beaucoup du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui. Je vais vous excuser, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Mme Chagger : Merci beaucoup. Je suis sûr que je vous laisse entre des mains plus que compétentes.

S'il y a quoi que ce soit que je puisse faire, n'hésitez pas à me le dire, et merci de m'avoir invitée.

M. Goodale : Madame la sénatrice Lankin, vous avez raison. On est ici au-delà d'un simple examen. Certains diraient que ce n'est pas complet, et je crois qu'ils auraient raison de le dire. Ce n'est pas une surveillance complète, mais le projet de loi permet au comité de jouer un rôle qui ne se limite pas à une étroite fonction d'examen. À mesure que la crédibilité et le niveau de confiance augmenteront, à la lumière des travaux concrets réalisés par le comité, la fonction de surveillance pourrait très bien s'accroître de plus en plus.

Je tiens à mentionner, à cette étape-ci, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, que c'est l'un des éléments dans nos plans en ce qui a trait à la sécurité nationale, mais d'autres choses suivront assurément. Il sera important d'évaluer le résultat final de l'ensemble des éléments que nous aurons mis en place.

La sénatrice Lankin : Je tiens à poursuivre avec la question de l'accès à l'information. Permettez-moi de dire que, selon moi, les amendements que vous avez accepté d'apporter au projet de loi améliorent beaucoup l'équilibre. Je tenais donc à vous en féliciter.

L'un des deux enjeux qui m'intéressent dans le dossier de l'accès à l'information, c'est l'alinéa 14d), soit l'interdiction touchant tous les renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours pouvant mener à des poursuites. En un sens, nous parlons ici non plus de renseignements, mais d'éléments de preuve.

The thing that interests me is that there are times when investigations are very prolonged, particularly in national security issues. There are times when there are incidences we know that happened a decade plus ago that are still being investigated. It seems to me that subclause 14(d) could be treated the same as the provisions you set out that give ministerial discretion. That's the first thing I would say.

In the other cases, ministerial discretion can say no to information or documents where there is a concern on national security. It could be similar where there is a concern that it might jeopardize an ongoing investigation that leads to prosecution. That's an area I would be interested in understanding why you are not open to moving that to discretion.

With respect to ministerial discretion, I would appreciate your comments on how you see our developing a standard approach. I have seen, between review agencies and service agencies in particular, inane arguments about redactions on things that could not possibly relate to national security. That discretion is a broad discretion. I appreciate your saying that you think people will bend over backward, but there could be quite different approaches, depending on the minister.

One thing we'd like to know is that we're having some consistency in the government's philosophy behind access to information. Can you address my concerns there?

Mr. Goodale: Senator, one of the things that the committee might want to engage in at an early stage in discussion with the Privy Council Office and other government officials would be that very question, so that members of the committee of parliamentarians could be assured that consistent standards were being applied across the government when redactions were undertaken, regardless of the agency or department in question. That's on information coming into the committee.

On information going out from the committee, the only redaction possible is one that would be requested by the Prime Minister, based on national security and classified information. In that case, the place where the redaction occurred and the reason for it would have to be fully explained.

Our objective there is to empower the committee to report on anything it wants to report on and to say anything it wants to say, short of revealing a classified piece of information. It may well be a very worthy objective for the members of the committee, once they are in place, to engage with the relevant government officials and develop a protocol for how redactions on information coming in would be handled.

Ce qui m'intéresse, ici, c'est que, parfois, des enquêtes durent très longtemps, particulièrement lorsqu'il est question de sécurité nationale. Il arrive parfois que des incidents qui se sont produits il y a plus d'une décennie fassent encore l'objet d'enquêtes. J'ai l'impression que l'article 14d) pourrait être traité de la même façon que les dispositions que vous avez établies sur le pouvoir discrétionnaire ministériel. C'est la première chose que je tenais à dire.

Dans les autres cas, le pouvoir discrétionnaire permet au ministre de refuser de fournir des renseignements ou des documents lorsque cela peut miner la sécurité nationale. On pourrait être devant une situation similaire lorsqu'on craint que la communication puisse compromettre une enquête en cours pouvant mener à des poursuites. C'est un des aspects où j'aimerais bien comprendre pourquoi vous ne voulez pas inclure cette disposition dans celle sur le pouvoir discrétionnaire ministériel.

J'aimerais connaître vos commentaires sur la façon dont vous entrevoiez l'élaboration d'une approche standard. J'ai vu, entre des organismes d'examen et des organismes de service, en particulier, des arguments ineptes au sujet du caviardage de renseignements ne pouvant absolument pas être liés à la sécurité nationale. Ce pouvoir discrétionnaire est très important. Je comprends ce que vous dites, lorsque vous affirmez que les gens seront des plus conciliants, mais différents ministres pourraient adopter des approches très différentes les unes des autres.

L'une des choses que nous aimerions savoir concerne le fait que nous bénéficions d'une certaine uniformité quant à la gestion de l'accès à l'information par le gouvernement. Pouvez-vous dissiper mes préoccupations, ici?

M. Goodale : Madame la sénatrice, l'un des dossiers sur lesquels le comité pourra vouloir se pencher rapidement en collaboration avec le Bureau du Conseil privé et d'autres représentants du gouvernement serait justement cette question, de façon à ce que les membres du comité des parlementaires puissent s'assurer que des normes uniformes sont appliquées à l'échelle du gouvernement lorsqu'il est question de caviardage, peu importe l'organisme ou le ministère en question. On parle ici de tous les renseignements fournis au comité.

Pour ce qui est des renseignements fournis par le comité, le seul caviardage possible serait celui demandé par le premier ministre et qui concernerait la sécurité nationale et les renseignements classifiés. Dans ce cas, il faudrait expliquer en détail tous les endroits où du caviardage a eu lieu et pourquoi.

Notre objectif, ici, c'est de permettre au comité de produire des rapports sur tous les sujets qu'il désire et de pouvoir dire tout ce qu'il veut dire, tant qu'il ne révèle pas des renseignements classifiés. Ce pourrait être un très bon objectif pour les membres du comité d'entreprendre une discussion, une fois qu'ils seront en place, avec les représentants pertinents du gouvernement pour définir un protocole sur le caviardage des renseignements qui sont fournis.

On your first point about subclause 14(d), the reason that is there is primarily to avoid the perception of any political direction of police operations. It is exceedingly important that the decisions about law enforcement be made by law enforcement, and not in any kind of partisan or political fashion. That's why that exception is there.

Senator Lankin: Mr. Chair, the next question I had was access to information, but do you want me to hold it for the next round?

The Chair: If we could, as we have a number of members on the list. I would ask once again if everyone could be fairly brief with their preambles and, Mr. Minister, if you could be somewhat brief with the responses as well.

[Translation]

Senator Boisvenu: Welcome to the committee, Mr. Minister. My question is more of a political nature and concerns the designation of the committee chair, which, as you know, is a strategic position from the standpoint of communications with cabinet. First, I would like to understand why a candidate has already been approached to occupy the chairship. Second, was the opposition consulted on that appointment to the chair? If not, I would like to hear your opinion on the fact that public confidence may be undermined by the government's unilateral designation of the chair.

Furthermore, why were committee members not allowed to make that decision?

[English]

Mr. Goodale: Senator, the scheme in the act is that the decisions with respect to membership on the committee and then the chairship of the committee would be decisions to be taken by the Prime Minister, for which he would be ultimately accountable.

At a very early stage in the deliberations, the PM came to the conclusion that he would like Mr. McGuinty to perform the function of chair when the committee was ultimately created, based upon Mr. McGuinty's experience both in Parliament and otherwise in private life. It was the Prime Minister's judgment that he had the qualities necessary to perform effectively as chair. Having come to that conclusion, the Prime Minister made his choice known to be completely transparent about the thinking.

The other members of the committee, now 11 as opposed to the original 9, will involve a consultation process as is specified in the legislation. That consultation is not required by the draft legislation in respect of chair, but it is required in respect of the membership on the committee. The Prime Minister will certainly

Pour ce qui est du premier point que vous avez soulevé sur l'alinéa 14d), la raison pour laquelle sa disposition est là, c'est principalement pour éviter toute perception d'ingérence politique dans les opérations policières. Il est extrêmement important que les décisions sur l'application de la loi soient prises par les organismes d'application de la loi sans aucune partisanerie ou aucune tractation politique. C'est la raison pour laquelle on a inclus cette exception.

La sénatrice Lankin : Monsieur le président, la prochaine question que je veux poser concerne l'accès à l'information, mais voulez-vous que je la pose durant la prochaine série?

Le président : Si c'est possible, puisqu'il y a beaucoup de membres sur la liste. Je demande à nouveau à tout le monde de réduire leur préambule au minimum et, monsieur le ministre, je vous demanderais aussi d'être le plus bref possible dans vos réponses.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue au comité. Ma question est davantage de nature politique et a trait à la nomination de la présidence du comité, qui est un poste stratégique en termes de communication avec le conseil exécutif, comme vous le savez. D'abord, j'aimerais comprendre la raison pour laquelle un candidat a déjà été pressenti pour occuper la poste de la présidence. Ensuite, l'opposition a-t-elle été consultée quant à cette nomination à la présidence? Dans la négative, je voudrais entendre votre opinion sur le fait que la confiance du public puisse être minée, dans le sens où la présidence aurait été nommée de façon unilatérale par le gouvernement.

De plus, pourquoi ne pas avoir laissé aux membres du comité la décision de nommer le président?

[Traduction]

M. Goodale : Monsieur le sénateur, selon le cadre prévu, dans la loi, les décisions concernant les membres puis la présidente du comité seront prises par le premier ministre, décision dont ce dernier serait, au bout du compte, responsable.

Très rapidement durant les délibérations, le premier ministre en est venu à la conclusion qu'il aimerait que M. McGuinty soit le président du comité une fois ce dernier créé, en raison de l'expérience de M. McGuinty au Parlement et dans d'autres pans de sa vie privée. Le premier ministre a jugé que ce dernier avait les qualités nécessaires pour bien jouer le rôle de président. En arrivant à cette conclusion, le premier ministre a fait connaître son choix de façon tout à fait transparente quant aux réflexions qui l'ont poussé à prendre cette décision.

Le choix des autres membres du comité, il y en a 11, maintenant, plutôt que 9, qu'on avait prévus initialement, fera intervenir un processus de consultation comme le prévoit le texte législatif. Cette consultation n'est pas requise dans le projet de loi en ce qui a trait au choix du président, mais elle l'est pour les

be reaching out to the appropriate parties, as is required in the legislation, to consult effectively and to get views about who should be ultimately appointed.

At the end of the day, it is the Prime Minister's prerogative and his ultimate responsibility. As I said earlier, when it comes to initial security in so many ways, the buck stops with the Prime Minister himself. Therefore, he needs to have the authorities to put an effective system in place.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I understand your answer, but responsibility for many strategic high-level positions in government falls to the Prime Minister. Why were the opposition and the Senate not consulted on chair selection in this specific case?

[*English*]

Mr. Goodale: The point, senator, is that very quickly following the election we wanted to send the signal that the commitment we had made about the creation of a committee of parliamentarians for national security and intelligence purposes was a commitment that was not just window dressing but in fact something the government was very serious about.

By specifying the chair at an early stage it sent a strong signal, even though the legislative process would take some time, as it has. As soon as it has the legislative authority to create this committee, the Prime Minister intends to move as quickly as he can. The early appointment of the person designate to serve as chair was intended to send a constructive signal that we're proposing to move on this as rapidly as we can.

Senator Beyak: Thank you very much, minister, for being with us. Many Canadians watch this committee at home because of the state of the world and they're trusting us to get this important legislation right.

Could you explain to us why the officers of Parliament have been excluded from the bill, specifically the Auditor General, the Information Commissioner and the Privacy Commissioner?

Mr. Goodale: Because, in fact, they are officers of Parliament and not officers of the government.

The bill covers all those agencies that undertake national security and intelligence operations anywhere in the Government of Canada. The Parliament of Canada is separate from that.

membres du comité. Le premier ministre communiquera assurément avec les parties appropriées, comme l'exige le projet de loi, pour mener des consultations efficaces et obtenir les différents points de vue sur les personnes qui, au bout du compte, devraient être nommées.

Au bout du compte, c'est la prérogative du premier ministre et sa responsabilité ultime. Comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'il est question de sécurité nationale, et ce, de bien des manières, la responsabilité revient au premier ministre lui-même. Par conséquent, il doit avoir les pouvoirs nécessaires pour mettre en place un système efficace.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je comprends votre réponse, mais en ce qui concerne de nombreux postes stratégiques de haut niveau au sein du gouvernement, la responsabilité revient au premier ministre. Pourquoi, dans ce cas précis, l'opposition et le Sénat n'ont-ils pas été consultés sur le choix de ce président?

[*Traduction*]

M. Goodale : Le point, monsieur le sénateur, c'est que, très rapidement à la suite des élections, nous avons voulu envoyer le message selon lequel l'engagement que nous avons pris relativement à la création d'un comité de parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement n'était pas de la poudre aux yeux, et que c'était un dossier que le gouvernement prenait très au sérieux.

En nommant le président tôt, on a envoyé un fort signal, même si le processus législatif devait prendre un certain temps, comme cela s'est produit. Dès qu'il aura le pouvoir législatif de créer le comité, le premier ministre entend agir le plus rapidement possible. La nomination rapide du président visait à envoyer un signal constructif que nous proposons de faire les choses le plus rapidement possible.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup, monsieur le ministre d'être là. Beaucoup de Canadiens regardent les réunions du comité à la maison en raison de la situation mondiale et ils s'attendent à ce que nous fassions les choses correctement dans cet important dossier.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les hauts fonctionnaires du Parlement ont été exclus du projet de loi, plus précisément le vérificateur général, la commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée?

M. Goodale : Parce que, en fait, ce sont de hauts fonctionnaires du Parlement et pas des agents du gouvernement.

Le projet de loi vise les organismes qui réalisent des activités liées à la sécurité nationale et le renseignement n'importe où au sein du gouvernement du Canada. Le Parlement du Canada est une entité distincte.

Senator Beyak: In all the years I have been here, we've heard from many witnesses that there are silos of review and oversight. There's concern that there's not enough information sharing.

In the bill you covered most of it, but there are still exclusions and gaps from the O'Connor commission. Why it isn't more directly authorized that they have to share information? We've heard many times that our biggest problem is a gap in information sharing.

Mr. Goodale: That is a thing that this new committee of parliamentarians might well want to examine, to get back to Senator Saint-Germain's question about what sorts of things this committee would do.

If internal information sharing among departments and agencies is seen to be an impediment to effective security activity, that is something that would be completely within the prerogative of the committee of parliamentarians to examine.

Remember, we have said throughout this whole discussion that there are two equally important objectives: keep Canadians safe and safeguard their rights and freedoms. We want this committee to make a contribution to both, safeguarding rights and freedoms, absolutely, but also making sure that our security and intelligence agencies and operations are doing everything they should be doing in order to keep Canadians safe.

Advice from this committee of parliamentarians to say we should have a different regime with respect to information sharing would be very important advice to hear.

Senator Griffin: Thanks for being here today. Looking over Bill C-22, I find it is a pretty good bill. Congratulations on that. It's great that there is a five-year review built into it, but rather than waiting for five years I think all of us are anxious to see that the bill is as good now as we could possibly get it. I'm sure that's your objective too.

I have just a couple of specific questions. Whistle-blowers are not protected by parliamentary privilege, because what we have here is a committee of parliamentarians rather than a parliamentary committee. Obviously staff from the department are to provide the committee with information that's requested, but how do junior persons in the department get their information to the committee?

Obviously their supervisor could readily say they can't do a disclosure to the committee. If we have someone in a more junior position who realizes there may be people acting unlawfully above him or around him or her in the department, how do they get to the committee and make a disclosure? What protection is there for them because it is not a parliamentary committee with parliamentary privilege?

La sénatrice Beyak : Pendant toutes ces années que j'ai passées ici, nous avons entendu de nombreux témoins nous dire que les entités d'examen et de surveillance sont cloisonnées. On craint que la communication d'information ne soit pas suffisante.

Dans le projet de loi, vous avez fait un bon bout de chemin, mais il reste des exclusions et des lacunes associées à la Commission d'enquête O'Connor. Pourquoi ne les autorise-t-on pas plus directement à communiquer de l'information? Nous avons souvent entendu dire que notre principal problème, c'est la lacune dans le partage de l'information.

M. Goodale : Ce pourrait très bien être un sujet que le nouveau comité des parlementaires voudra examiner, pour revenir à la question de la sénatrice Saint-Germain sur les genres de choses que le comité pourrait faire.

Si le partage d'information à l'interne entre les ministères et les organismes semble être un obstacle à une activité de sécurité efficace, le comité des parlementaires pourrait très bien se pencher sur une telle chose.

N'oubliez pas, nous avons dit tout au long de la discussion qu'il y a deux objectifs aussi importants l'un que l'autre : assurer la sécurité des Canadiens et protéger leurs droits et libertés. Nous voulons que ce comité contribue dans les deux cas, à protéger les droits et libertés, absolument, mais aussi à s'assurer que nos organismes et nos activités de sécurité et de renseignement font tout ce qu'il faut pour assurer la sécurité des Canadiens.

On accorderait assurément beaucoup d'importance aux conseils du comité des parlementaires si ce dernier devait statuer qu'il faudrait adopter un régime de communication de l'information différent.

La sénatrice Griffin : Merci d'être là aujourd'hui. J'ai examiné le projet de loi C-22, je crois que c'est un très bon projet de loi. Félicitations. C'est excellent qu'on y ait intégré une disposition d'examen quinquennal, mais plutôt que d'attendre cinq ans, je crois que nous avons tous très hâte de nous assurer que le projet de loi est aussi bon qu'il peut l'être. Je suis sûr que c'est votre objectif à vous aussi.

J'ai simplement deux ou trois questions précises. Les dénonciateurs ne sont pas protégés par le privilège parlementaire, parce que ce dont il est question ici, c'est un comité de parlementaires plutôt qu'un comité parlementaire. Évidemment, le personnel du ministère devra fournir au comité l'information demandée, mais de quelle façon des employés subalternes du ministère pourront-ils fournir l'information au comité?

De toute évidence, leur superviseur pourrait facilement leur dire qu'ils ne peuvent pas fournir telle ou telle information au comité. Si un employé subalterne se rend compte que des gens au-dessus de lui et autour de lui au sein de son ministère agissent peut-être de façon illicite, de quelle façon peut-il communiquer avec le comité et le dire? Quelle protection peut-on lui accorder puisqu'il ne s'agit pas d'un comité parlementaire assorti du privilège parlementaire?

Mr. Goodale: Senator, maybe whistle-blower is used in different ways in different contexts. If the committee in its work discovers activity that it considers to be wrong, illegal or inappropriate, and certainly if they find any evidence of wrongdoing that breaks a law, they will have the authority to report that to the Attorney General of Canada. They can tell the minister who is responsible for it but they can go straight through to the Attorney General of Canada so that the information can be acted upon from a legal point of view. That's the output side of the committee's mandate.

On the input side, there's no limitation on a member of the public, a member of the public service or an individual Canadian that has a question, a concern or an issue they want to raise to contact the committee. If they're acting as part of the public service, there's obviously a protocol to be followed for presenting testimony and evidence, but if an individual feels that somehow they're being blocked or misrepresented, or the whole story isn't being told, they would be at liberty to contact the chair or any member of the committee and draw that fact, as they see it, to the attention of members of the committee.

It would then be up to the committee to determine whether they wished to pursue that or not, but one of the virtues of having a committee of parliamentarians is that they tend to have political instincts, either as members of the house or as members of the Senate, and would be able to make a judgment as to whether or not some information coming to their attention deserves some sort of special examination. We have not had that element in our review architecture up to this point. We will now have that, and that will be an important discipline on the process.

Senator Griffin: To follow up on that, it still comes back to the whistle-blower or the more junior employees not protected by parliamentary privilege. They could be dismissed, sanctioned or whatever by their supervisor and/or department. That is an issue where having a committee of parliamentarians as opposed to a parliamentary committee is to their detriment.

Mr. Goodale: Senator, let me ask Mr. McCowan from the Privy Council Office to further elaborate on this. With respect to whistle-blower protections generally in the public service, there is a piece of legislation, the Public Servants Disclosure Protection Act that may be relevant to this circumstance.

Mr. McCowan: That's it exactly. Bill C-22 is not intended to create a new regime around whistle-blowing.

As the minister referenced, there is existing legislation that covers the situation you're describing in terms of how a public servant should approach a situation like that. Between two

M. Goodale : Madame la sénatrice, le terme de dénonciateur est peut-être utilisé différemment dans différents contextes. Si, dans le cadre de son travail, le comité découvre une activité qu'il juge répréhensible, illégale ou inappropriée, et assurément s'il obtient des preuves d'actes répréhensibles et contre la loi, il pourra le déclarer au procureur général du Canada. Les membres du comité peuvent le dire au ministre qui est directement responsable, mais ils peuvent aussi passer directement au procureur général du Canada afin que les mesures judiciaires qui s'imposent à la lumière de l'information divulguée puissent être prises. C'est l'aspect du mandat du comité qui concerne les communications sortantes.

Pour ce qui est de la réception de renseignements, aucune limite n'est imposée si un membre du public, un membre de la fonction publique ou un Canadien quelconque a une question, une préoccupation ou un problème qu'il désire soulever en communiquant avec le comité. Si la personne est membre de la fonction publique, il y a évidemment un protocole à suivre en matière de présentation de témoignages et d'éléments de preuve, mais si une personne estime que, d'une façon ou d'une autre, on l'empêche d'agir, qu'on dénature ses propos ou qu'on ne dit pas toute l'histoire, elle est libre de communiquer avec le président ou n'importe quel membre du comité pour attirer leur attention sur ce fait, et ce, comme elle l'entend.

Il reviendrait ensuite au comité de déterminer s'il veut se pencher sur cette question ou non, mais l'un des avantages d'avoir un comité de parlementaires, c'est que les membres d'un tel comité ont tendance à avoir un bon instinct politique, soit en tant que membres de la Chambre, ou sénateurs, et ils seraient en mesure de déterminer si les renseignements qui leur sont communiqués méritent un genre d'examen spécial. Il n'y a jamais eu une telle composante dans notre architecture d'examen jusqu'à présent. Ce sera maintenant le cas, et ce sera un important élément disciplinaire du processus.

La sénatrice Griffin : Dans un même ordre d'idées, j'en reviens encore au dénonciateur ou aux employés subalternes qui ne sont pas protégés par le privilège parlementaire. Ces personnes pourraient être congédiées, sanctionnées ou je ne sais quoi d'autre par leur superviseur ou le ministère. C'est l'une des situations où le fait d'avoir un comité de parlementaires — plutôt qu'un comité parlementaire — les désavantage.

M. Goodale : Madame la sénatrice, permettez-moi de demander à M. McCowan, du Bureau du Conseil privé, de vous en dire plus à ce sujet. En ce qui a trait aux protections pour les dénonciateurs de façon générale dans la fonction publique, il y a une loi, la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, qui peut s'appliquer dans une telle situation.

M. McCowan : C'est exactement ça. Le projet de loi C-22 ne vise pas à créer un nouveau cadre de dénonciation.

Comme le ministre l'a souligné, il y a une loi actuellement qui couvre la situation que vous décrivez et la façon dont un fonctionnaire doit aborder une telle situation. Avec les deux lois

statutes the minister mentioned and the Security of Information Act, that code exists and that's the operative regime in terms of someone who would find themselves in the situation which you just described.

Senator Griffin: I have one final point.

The Chair: No, I am sorry. That can be for the second round.

Senator Wetston: One of the benefits of being at the end of the questioning, minister, is to have been able to hear a lot of your answers, which have been very helpful. The timing for this bill is certainly appropriate, given the geopolitical considerations we find ourselves in each and every day.

I have a very specific question. I am interested in concept to implementation. Concept is a good one; implementation may be challenging. I know you have in your mind what some of those implementation challenges might be. Can you share them with the committee?

Mr. Goodale: They're significant. One is going to be establishing the administrative structure for the new operation in such a way that you have sufficient talent, well prepared to take on the substantive investigatory side of this operation.

The 11 members of the committee will no doubt be very anxious to get on with the process, but they will need support staff. They will need the secretariat. They will need the administrative structure to back them up because they can't do all of that on their own as individual committee members. One significant challenge is the entire apparatus that is necessary to make the committee effective.

Another significant administrative challenge is going to be finding the appropriate space in which this committee will function, because virtually everything it touches from day to day will involve classified information that can't simply be floating around in miscellaneous briefing books. It will have to be maintained in secure conditions.

The British committee, for example, has a dedicated, secure meeting room and office apparatus around it so that members can do their job quite effectively and can have access to the information whenever they need it. They have to go to that office and deal with it internally within those four walls to ensure they are fully informed but at the same time nothing of a classified nature is leaking out from the operation.

The third thing will be for the committee itself to identify its leading priorities. That may involve taking a very hard look at what the commissioner is doing with respect to the Communications Security Establishment, taking a hard look at what SIRC is doing in relation to CSIS to see if there are any issues that the CRCC is dealing with in relation to the RCMP that bear upon national security and intelligence, and to sort out from all of that where the committee wants to start.

que le ministre a mentionnées et la Loi sur la protection de l'information, il y a un code en place, et il agit comme régime opérationnel si une personne devait se retrouver dans la situation que vous venez de décrire.

La sénatrice Griffin : J'ai un dernier point à soulever.

Le président : Non, je suis désolé. Il faudra attendre à la deuxième série.

Le sénateur Wetston : Un des avantages d'être à la fin d'une série de questions, monsieur le ministre, c'est d'avoir eu l'occasion d'entendre beaucoup de réponses, ce qui a été très utile. Le projet de loi arrive assurément à point nommé, vu la situation géopolitique dans laquelle nous nous trouvons chaque jour.

J'ai une question très précise. Je m'intéresse au processus de conception jusqu'à la mise en œuvre. Le concept est bon, la mise en œuvre pourrait être difficile. Je sais que vous avez déjà à l'esprit certains des défis liés à la mise en œuvre que vous rencontrerez peut-être. Pouvez-vous en parler au comité?

M. Goodale : Ils sont importants. Un des défis sera lié à la création de la structure administrative de la nouvelle organisation, de façon à compter sur des talents suffisants, des gens qui sont prêts à s'acquitter de l'importante fonction d'enquête de l'organisation.

Les 11 membres du comité ont sans doute très hâte d'entreprendre le processus, mais ils auront besoin de personnel de soutien. Ils auront besoin d'un secrétariat. Ils auront besoin d'une structure administrative pour les soutenir, parce qu'ils ne pourront pas tout faire seuls, en tant que membres individuels du comité. Un des défis importants tiendra à la mise en place de tout l'appareil nécessaire pour que le comité puisse être efficace.

Un autre important défi administratif consistera à trouver l'espace approprié où fonctionnera le comité, parce que quasiment tout ce qu'il fera au quotidien fera intervenir des renseignements classifiés qu'on ne peut pas tout simplement conserver dans des cahiers d'information divers. Il faudra tout conserver dans un environnement de sécurité.

Le comité britannique, par exemple, possède une salle de réunion sécurisée spéciale. Il en va de même pour les appareils de bureau connexes, afin que les membres puissent faire leur travail très efficacement et aient accès à l'information dès qu'ils en ont besoin. Ils doivent se rendre dans ce bureau et faire leur travail à l'interne entre ces quatre murs, pour s'assurer d'être bien informés tout en s'assurant qu'il n'y ait aucune fuite d'information classifiée.

La troisième chose, c'est que le comité devra cerner lui-même ses principales priorités. Il faudra peut-être pour y arriver regarder très attentivement ce que le commissaire a fait relativement au Centre de la sécurité des télécommunications, ce que fait le CSARS relativement au SCRS et voir s'il y a des dossiers dont la CCETP s'occupe relativement à la GRC qui concernent la sécurité nationale et le renseignement. En outre, le comité devra, à la lumière de tout ce qui précède, déterminer par où il veut commencer.

What are the most compelling issues that bear upon national security and intelligence and the public's right to know that the committee wants to tackle? That will be important in order to send some strong signals internally among the agencies that this is a credible, serious group of people, and to the public, to Canadians, to say this is a useful addition to our review and oversight architecture.

Those three things strike me as early challenges.

Senator McPhedran: By a happy coincidence, my question relates directly to what you were just responding to, minister. It's not a particularly detailed question, but I keep coming back to concern about the interpretation of what may be a Charter issue, respecting of the Charter, of course, accepting your opening statement and picking up again on what Senator Jaffer said about the importance of respecting Charter rights.

Could you help me understand a bit more about the secretariat? I would frame my concern most succinctly as how to ensure that the secretariat isn't driving this entire process, that the complexity or the amount of detail is such that there are all kinds of judgment calls, including judgment calls about the respect for Charter rights, and if there has been perhaps more detail than you have shared at this point in terms of that particular accountability mechanism within the anticipated structure.

Mr. Goodale: In practical terms, Senator McPhedran, it boils down to the determination of members of the committee. No doubt the secretariat will be trying to offer all sorts of advice and guidance, but the 11 people who serve on this committee will have the authority to call the shots. They need to be vigilant, assiduous and aggressive in making it abundantly clear that they don't intend to settle for mediocrity.

That was a very strong message that came through from our consultations with the British committee. The National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians will be a success based upon the hard-nosed performance of its members. There is some virtue to having different political perspectives and different houses of Parliament represented because they function as a bit of discipline on each other, but I don't think there is any substitute for high calibre, high quality participation by committee members.

The Chair: I want to follow up on that question because I think this is very important. Senator McPhedran raised an important point about whom the secretariat actually works for.

Quels sont les enjeux les plus importants qui concernent la sécurité nationale et le renseignement ainsi que le droit de savoir du public sur lequel le comité veut se pencher? Ce sera quelque chose d'important afin d'envoyer des signes clairs à l'interne entre les organismes pour indiquer qu'il s'agit d'un groupe de personnes crédibles et sérieuses, et au public, aux Canadiens, afin qu'ils sachent que l'organisation est un ajout utile à notre architecture d'examen et de surveillance.

Ce sont les trois choses qui me semblent être les défis initiaux.

La sénatrice McPhedran : Par une heureuse coïncidence, ma question est liée directement à ce que vous venez de répondre, monsieur le ministre. Ce n'est pas une question particulièrement détaillée, mais j'en reviens toujours à des préoccupations au sujet de l'interprétation de ce qui pourrait être une question portant sur les dispositions de la Charte, concernant la Charte, bien sûr, en prenant en considération votre déclaration préliminaire et en revenant sur ce que la sénatrice Jaffer a dit concernant l'importance du respect des droits garantis par la Charte.

Pouvez-vous m'aider à comprendre un peu mieux ce qu'il en est du secrétariat? Je vais formuler ma préoccupation le plus succinctement possible comme suit : de quelle façon peut-on s'assurer que le secrétariat ne mène pas l'ensemble du processus, que la complexité ou la quantité de renseignements sont telles qu'il y a toutes sortes de décisions à prendre, y compris des décisions au sujet du respect des droits garantis par la Charte? J'aimerais aussi savoir s'il n'y a peut-être pas eu plus de renseignements que vous nous en avez communiqués jusqu'à maintenant au sujet d'un mécanisme de responsabilisation précis qui sera intégré dans la structure prévue.

M. Goodale : Concrètement, madame la sénatrice McPhedran, tout revient au choix des membres du comité. Il ne fait aucun doute que le secrétariat tentera de formuler toutes sortes de conseils et de directives, mais les 11 membres du comité auront le pouvoir de prendre les décisions. Ils devront être vigilants, assidus et proactifs en faisant en sorte qu'il est très clair qu'ils n'ont aucunement l'intention de se satisfaire de la médiocrité.

C'est l'une des choses importantes qui sont ressorties de nos consultations auprès des intervenants du comité britannique. La réussite du Comité des parlementaires sur la sécurité et le renseignement dépendra du rendement et de la détermination de ses membres. C'est utile, ici, de compter sur différents points de vue politiques et des membres des différentes chambres du Parlement parce que les membres pourront se tenir au pas les uns des autres, mais je ne crois pas que quoi que ce soit peut remplacer la participation de membres du comité de haut calibre et de grande qualité.

Le président : Je veux poser une question complémentaire, ici, parce que je crois que c'est très important. La sénatrice McPhedran a soulevé un point important, soit de savoir pour qui travaillera le secrétariat au bout du compte.

What troubles me in the legislation, the way I understand it, is that the secretariat basically works for the Privy Council Office or the Prime Minister, as opposed to the chair and the committee members reporting to them in respect to their duties and responsibilities.

Why are they not reporting to the chair and the committee as a secretariat, similar to what they do in the United Kingdom? There needs to be, very clearly, a division between the responsibilities of the Privy Council and the Prime Minister's Office versus the committee. There needs to be a gap between the two organizations to ensure that the information the committee is searching for and needs to do their work is independently brought to them, as opposed to being in a position where it may be in some cases compromised for whatever reason?

The question is: Why isn't the secretariat reporting to the committee?

Mr. Goodale: Ultimately, if members of this new committee are not satisfied with what they're getting, they will be absolutely able, to use an expression, to blow the whistle on that and to make it clear in the public domain that they don't believe they are well served. That would be a very damning criticism of the support system.

Could I, just on the structure of it all, ask Mr. McCowan to outline this from a machinery of government point of view?

Mr. McCowan: Because it's part of the executive, it has to reside somewhere in government. If it does reside in the end in the Prime Minister's portfolio, that doesn't change the fact that the committee is driving the bus in terms of the agenda.

As the minister indicated, the secretariat is responsible for following the lead of the committee wherever they go in terms of reviews across government.

The Chair: I would take a contrarian view of that. Whoever the secretariat reports to, that's who they're working for, which is similar to the United Kingdom. My understanding is the secretariat reports to the United Kingdom and it's a separate body, so it's clear who the line of responsibilities is reporting to.

Am I not correct on that?

Mr. McCowan: I'm not specifically familiar with how it's set up in Britain. I think, in practical terms, the minister is correct. If in fact there was a situation where the secretariat was not responsive to the committee, that is something that would tumble into the public domain in rapid order.

In terms of the specifics of the U.K. example, we could certainly undertake to look into that and provide you the specifics of how they are set up.

Ce qui me préoccupe, dans ce projet de loi, de la façon dont je le comprends, c'est que le secrétariat travaille en fait pour le Bureau du Conseil privé ou pour le premier ministre plutôt que pour le président et les membres du comité dont il relève en ce qui concerne ses tâches et responsabilités.

Pourquoi le secrétariat ne relève-t-il pas du président et du comité, comme cela se fait au Royaume-Uni? Il faut qu'il y ait une distinction des plus claires entre les responsabilités du Conseil privé et du cabinet du premier ministre et celles du comité. Il faut un écart entre ces deux organisations, ce qui fait en sorte que l'information que le comité cherche et dont il a besoin pour faire son travail lui soit apportée de façon indépendante plutôt que de l'être par des voies qui pourraient être, d'une façon ou d'une autre, compromises, peu importe la raison?

La question est la suivante : pourquoi le secrétariat ne relève-t-il pas du comité?

M. Goodale : Au bout du compte, si les membres de ce nouveau comité ne sont pas satisfaits de ce qu'ils obtiennent, ils auront tout à fait le droit de dénoncer ce fait, si vous me passez l'expression, et de faire savoir publiquement qu'ils estiment ne pas être bien servis. Cela constituerait une critique accablante du système de soutien.

Me permettez-vous, au sujet de la structure de tout cela, de demander à M. McCowan d'expliquer les choses sous l'angle de la mécanique du gouvernement?

M. McCowan : Puisqu'il s'agit du pouvoir exécutif, il faut bien qu'il trouve sa place quelque part au sein du gouvernement. S'il ne fait pas partie au bout du compte du portefeuille du premier ministre, cela ne change rien au fait que c'est le comité qui a les deux mains sur le volant et qui pilote le programme.

Comme le ministre l'a indiqué, le secrétariat doit suivre l'orientation du comité pour savoir quelle direction emprunter quand il s'agit des examens du gouvernement.

Le président : Je serais d'avis contraire. Peu importe de qui relève le secrétariat, c'est à cette entité qu'il doit rendre des comptes, et cela se passe de la même manière au Royaume-Uni. À ce que j'en comprends, le secrétariat rend ses comptes au Royaume-Uni et il est une entité distincte; la reddition de comptes est donc clairement établie.

N'ai-je pas raison?

M. McCowan : Je ne sais pas vraiment très bien comment cela se passe chez les Britanniques. Je crois que, concrètement, le ministre a raison. S'il arrivait dans les faits que le secrétariat ne soit pas à l'écoute du comité, la situation dégènerait rapidement, et le public serait au courant.

En ce qui concerne les détails de l'exemple du Royaume-Uni, nous pourrions bien sûr entreprendre une étude et vous donner plus de détails sur la structure.

Senator McPhedran: I have a point of observation. Let's bear in mind that the U.K., as much as we want to learn from other countries, does not have a charter. We need to be very clear that this is a Canadian priority for us to figure out. I'm still concerned about the secretariat driving it.

Mr. Goodale: Senator, I appreciate your point. They didn't start this way in the U.K., but they are now a parliamentary committee, whereas this is a committee of parliamentarians, created by legislation, to perform a certain specific function. The structure is different in the two countries.

As Mr. McCowan mentioned, you need to vest the support apparatus somewhere in the machinery of government, and the most neutral ground is the PCO within the portfolio of the Prime Minister where, as I said earlier, the buck ultimately stops. That's where the final accountability is to be found.

As I mentioned at the beginning of my answer, the key point is for the members of this committee to take the assignment seriously. Those 11 people will be performing a function that's very special and very unique. Compared to the 338 others in the house and the 100 or so in the Senate they will have a very unique function and they will be able to pursue their role aggressively.

Ultimately, if they don't think they are well served, if they think that somehow there is a Charter issue or somehow they are not able to discharge their function on behalf of Canadians, by using that bully pulpit they can make things very uncomfortable for the incumbent government. That discomfort will not go away until the problem is solved. Because they have that stature as parliamentarians and the ability to go public, except for classified information, it is a very powerful tool.

The Chair: Just to follow up with Mr. McCowan in respect of the commitment that was made by the secretariat in the U.K. and how they function versus what we're recommending here, I would ask for that information to be made available quickly because our intention is to deal with all aspects of the bill.

From my perspective as the chair, I think this is a critical area with respect to whom the secretariat actually reports and what are the responsibilities. I would ask that that be provided.

Mr. McCowan: We will get you a summary of how it works in the U.K. and we'll do it quickly.

The Chair: We may, Mr. Minister, have you back on that particular topic, if you have the time, later on in the next couple of weeks.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais faire observer quelque chose. Nous avons beau vouloir apprendre des autres pays, il ne faut pas perdre de vue le fait que le Royaume-Uni n'a pas de charte. Nous devons nous entendre sur le fait qu'il s'agit d'une priorité du Canada et que c'est à nous de faire la lumière. Je me demande toujours quelle place occupe le secrétariat.

M. Goodale : Madame la sénatrice, je comprends ce que vous voulez dire. C'était différent, au départ, au Royaume-Uni, mais c'est aujourd'hui un comité parlementaire; de notre côté, il s'agit d'un comité de parlementaires créé en vertu d'une loi et chargé d'une fonction précise. Les deux pays n'ont pas la même structure.

Comme M. McCowan l'a mentionné, il faut bien placer les services de soutien quelque part, dans l'appareil du gouvernement, et le lieu le plus neutre, c'est le Bureau du Conseil privé, qui relève du portefeuille du premier ministre, et c'est ici que ça s'arrête, comme je l'ai déjà dit. La reddition de comptes, finalement, se fait là.

Comme je l'ai dit quand j'ai commencé à vous répondre, l'essentiel, c'est que les membres de ce comité prennent leur tâche au sérieux. Ces 11 personnes vont assumer une fonction très spéciale et très unique. Par rapport aux 338 personnes qui travaillent à la Chambre et à la centaine de personnes qui travaillent au Sénat, elles sont chargées d'une fonction tout à fait unique et pourront jouer leur rôle avec énergie.

Pour finir, si ces personnes estiment ne pas être bien servies, si elles pensent que cela pourrait contrevenir à la Charte ou que, d'une manière ou d'une autre, elles ne sont pas en mesure d'exécuter leurs tâches pour le compte des Canadiens, elles pourront recourir à ce moyen d'intimidation et placer le gouvernement au pouvoir dans une position très inconfortable. Cet inconfort persistera tant que le problème ne sera pas résolu. Étant donné que les membres du comité ont, en tant que parlementaires, un certain prestige et qu'ils peuvent s'adresser au public, sauf s'il s'agit de renseignements classifiés, ils disposent là d'un outil très utile.

Le président : J'aimerais revenir à ce que M. McCowan a dit touchant l'engagement du secrétariat du Royaume-Uni et son fonctionnement, par comparaison à ce que nous recommandons ici. J'aimerais que cette information soit communiquée rapidement, parce que nous avons l'intention de traiter de tous les aspects du projet de loi.

De mon point de vue de président, je crois qu'il est essentiel de savoir de qui réellement le secrétariat relève et quelles sont ses responsabilités. J'aimerais que cette information soit communiquée.

M. McCowan : Nous vous enverrons un résumé au sujet du fonctionnement au Royaume-Uni et nous allons vous l'envoyer rapidement.

Le président : Monsieur le ministre, nous pourrions vous convoquer de nouveau sur ce même sujet, plus tard, dans quelques semaines, si vous en avez le temps.

I have another question, if I could, and that's the question of the actual legislation. It talks about the appointment of the committee. It is to consist of not more than three members who are members of the Senate. That doesn't tell me there will be three members. That tells me there could be one, there could be two or there could be three.

My question to you is with respect to that particular section, to make it clear for the purposes of the bill and going forward. I would like to think that would have a minor amendment to make it clear that there will be three or four members, or whatever the number is, for the purposes of the formation of the committee.

What are your comments on that?

Mr. Goodale: Mr. Chair, when I had the opportunity some weeks ago to meet with members of the Senate and discuss this legislation in a more hypothetical context, Senator Jaffer raised that very point.

I am happy to look at alternate language to make our intention clear. Our intention is a committee of 11, with three from the Senate and eight from the house. The drafts people in the Department of Justice say this is the way to express that, but if there is some better way to do it I am certainly open to examining that better language.

I think they are trying to avoid the notion that the committee is dysfunctional if there is a vacancy at any moment, if one of the members of the house resigns, dies or moves away so that you have seven rather than eight, or if one of the members of the Senate is unable to function and is no longer really part of the committee so that you have two instead of three.

Does that stop the work of the committee? Does that affect quorum at any particular meeting of the committee? The drafts people are trying to avoid saying that you cannot function unless you have eight and three. The "up to" language provides some flexibility, but the intention, senator, is a committee of eight and three.

Maybe we can find accommodating language that avoids those other pitfalls to saying you have a dysfunctional committee if for the time being you only have seven or if for the time being you only have two. If there is a better way to convey the legal meaning here, I'm open, certainly, to that better language.

The Chair: We are running a little over. Apparently we are having some technical problems with getting through to our next witness, who will be on video. We're going to keep you as long as we can.

J'ai une autre question, si vous me le permettez, et elle concerne la loi en vigueur. On parle de la nomination des membres du comité. Le comité ne doit compter que trois membres qui seront aussi membres du Sénat. Il n'est pas dit qu'il y aura trois membres. Il est dit qu'il pourrait y en avoir un, deux ou trois.

Ma question porte sur cette disposition particulière; je veux que cela soit clair aux fins du projet de loi et pour l'avenir. J'aimerais qu'il soit possible d'apporter un petit amendement pour préciser que le comité sera composé de trois ou de quatre membres, peu importe le nombre.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

M. Goodale : Monsieur le président, j'ai eu l'occasion il y a quelques semaines de rencontrer les membres du Sénat et de discuter de ce projet de loi d'une façon un peu plus hypothétique; la sénatrice Jaffer avait à cette occasion dit exactement la même chose.

Je serais tout à fait prêt à modifier le libellé pour que notre intention soit claire. Notre intention, c'est que le comité compte onze membres, dont trois représenteraient le Sénat et huit, la Chambre. Les rédacteurs du ministère de la Justice ont dit que cette formulation était correcte, mais s'il y a une meilleure manière de le dire, je suis tout à fait prêt à ce que l'on choisisse une meilleure formulation.

Je crois que l'on essaie d'éviter que quelqu'un puisse croire que le comité ne peut pas fonctionner si un poste est vacant, à un moment donné, si un des membres de la Chambre démissionne, décède ou déménage, et que, en conséquence, la Chambre ne soit représentée que par sept personnes plutôt que par huit, ou encore si un des membres du Sénat est incapable de siéger et ne fait plus dans les faits partie du comité, de sorte que le Sénat n'est plus représenté que par deux personnes plutôt que par trois.

Est-ce que cela empêcherait le comité de fonctionner? Est-ce que cela aurait une incidence sur le quorum à une réunion particulière? Les rédacteurs essaient d'éviter d'affirmer que le comité ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas huit personnes et trois personnes. Quand on dit « jusqu'à », c'est pour laisser une certaine marge de manœuvre, mais notre intention, monsieur le sénateur, c'est que le comité compte huit et trois personnes.

Nous pourrions peut-être trouver une autre formulation mieux adaptée pour éviter les écueils, pour éviter de dire que le comité ne peut pas fonctionner si, à un moment donné, il n'y a que sept ou deux représentants. S'il y a une meilleure manière de faire comprendre ces termes juridiques, je suis bien sûr tout à fait ouvert à ce que l'on change les termes.

Le président : Nous avons pris plus de temps que nous n'en avions. Il semble que certains problèmes techniques nous empêchent d'entendre notre prochain témoin, qui doit comparaître par vidéo. Nous allons poursuivre aussi longtemps que nous le pourrons.

Senator Lankin: I want to come back to access to information. There are two parts to this. First, I listened carefully to your answer about subpoena powers. The situation you are trying to avoid is where there is an operational conflict and a need for someone the committee may wish to hear from after they've pursued evidence and they see relevancy to calling someone. That person being involved in a front-line operation would jeopardize the operation were they to be brought in at a certain time. That's understandable.

On the other hand, I want to come back to experience with the service on the complaint side of things, where it was not infrequent that the person you really wanted to speak to was not available. At times that can feel an awful lot like stymieing. I wonder about that and I wonder if there's any openness to finding a way through that roadblock. It may come back to the protocols that you talked about, minister, but I'm interested if there's something stronger in terms of the powers of the committee.

Second is your comments about the secure site the documents would be in and the site of the secretariat. Of course, that's how the other review organizations proceed. You go into the building past security to review documents. The documents are there. You can't take them with you, and I presume that would continue.

As I look at the legislation in terms of the role of the secretariat, the power all exists within the definition of what the committee is able to see. It appears the committee has to ask for it. I'm stymied a bit in that if you don't know what is there, how do you know what to ask for?

In the example of SIRC, the research analysts have access to all documents, anything held within CSIS, with the exception of cabinet confidence. The staff go and sit at the computers. We eventually even had a compatible computer to hook in and be able to research all databases within the service.

Do you envision this secretariat having that kind of relationship? The legislation doesn't seem to compel that. How do you know what you want to see unless you are able to access and research and find the kind of information that would be relevant to bring back to present to the actual committee?

Mr. Goodale: Senator, with the exception of those things specified in the act, the intention here is for this committee to have access to everything else.

The drafting, especially as we work through the amendments in the house, has resulted in a substantially broader mandate than most other committees in most other countries have and exceptions that are very narrow.

La sénatrice Lankin : J'aimerais revenir sur la question de l'accès à l'information. Il y a deux volets. Premièrement, j'ai bien écouté votre réponse au sujet du pouvoir d'assignation. La situation que vous cherchez à éviter est celle où il y a un conflit opérationnel, où le comité désire entendre une personne qui a réuni des éléments de preuve et où le comité estime qu'il est pertinent de la convoquer. Mais cette personne participe à une opération de première ligne et, si elle devait comparaître, cette comparution mettrait en péril l'opération. On peut le comprendre.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur l'expérience de ce service, l'expérience des plaintes, car il n'est pas rare que la personne avec laquelle vous voulez vraiment parler ne soit pas disponible. Vous avez parfois l'affreuse impression qu'on vous met les bâtons dans les roues. Je me pose des questions à ce sujet, et j'aimerais savoir si vous seriez ouvert à ce que l'on cherche un moyen d'éliminer cet obstacle. Cela pourrait avoir trait aux protocoles dont vous avez parlé, monsieur le ministre, mais j'aimerais savoir si le comité ne dispose pas d'un pouvoir un peu plus fort.

Ensuite, vous avez parlé du site sécurisé où les documents seraient conservés et du site où travaillerait le secrétariat. Bien sûr, les autres organismes d'examen procèdent de la même manière. Vous entrez dans l'édifice et vous devez passer les barrières de sécurité pour pouvoir examiner des documents. C'est là que les documents se trouvent. Vous ne pouvez pas les emporter, et j'imagine cela ne changerait pas.

Je lis le projet de loi en m'intéressant au rôle du secrétariat, et je vois que, selon la définition, le comité a tous les pouvoirs nécessaires quant à ce qu'il peut voir. Il semble que le comité doit demander. Mais je n'arrive pas à comprendre comment le comité peut demander à voir certains documents s'il ne sait pas ce qu'il y trouvera?

Prenons par exemple le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité; les analystes de recherche ont accès à tous les documents, à tout ce que détient le SCRC, à l'exception des documents confidentiels du Cabinet. Le personnel n'a qu'à s'asseoir devant les ordinateurs. Nous avons même eu, à un moment donné, un ordinateur compatible qu'il suffisait de brancher pour faire des recherches dans toutes les bases de données du service.

Pensez-vous que ce secrétariat pourrait avoir le même genre de relation? La loi ne semble pas l'exiger. Comment savez-vous ce que vous voulez voir si vous ne pouvez pas accéder aux bases de données et faire des recherches pour trouver le type d'information qu'il serait pertinent de présenter au comité en place?

M. Goodale : Madame la sénatrice, exception faite de ce que la loi mentionne précisément, l'intention, c'est que ce comité ait accès à tout le reste.

Le libellé, en particulier vu les modifications élaborées par la Chambre, a fait en sorte que ce comité a un mandat bien plus large que la plupart des autres comités d'autres pays et que les exceptions sont très précisément définies.

Within that frame, this committee has access to everything else. The committee needs to identify what it wants to look at, make the request, and then the burden is on the minister to respond.

Quite frankly, I would think ministers would want to go to some extraordinary lengths to make sure that this new committee of parliamentarians is not unhappy with them. The criticism coming from a committee of parliamentarians that they are not being forthcoming would be pretty devastating criticism for any minister. They would have to have a very good case.

Senator Lankin: You are saying that it might be possible there are information-sharing protocols which would allow secretariat staff to access a full range at the service or the RCMP.

Mr. Goodale: There might be an issue of duplication with SIRC or the commissioner, depending on the agency we are referring to. There is a section in the act which in fact provides, at a very early stage, that this committee and the existing review bodies would work out an arrangement whereby within the framework set out in the law they share information. They would make sure that all of the issues are being properly addressed and, to the extent possible, they are avoiding overlap or duplication that would not be an effective use of resources.

However, I think that kind of practical arrangement, working together with the existing review bodies, is something we should expect this new committee and those review bodies to work out in very short order. If there is a problem with that, if it appears to require more prescriptive direction, then that's something we can come back to when we reassess the legislation if the level of cooperation is less than we would want or confused or not as efficient as it should be.

Senator Griffin: I have a clarification. Back to my whistle-blower, what makes this different from your average situation where they are protected by the usual civil service protection is that in this case you could be dealing with classified information. That's a different situation. Then that individual is at risk of being charged under the Security of Information Act.

Therefore, it comes back to my point that I would really like to see them protected by parliamentary privilege. You don't need to answer that; I'm just trying to make that point.

Mr. McCowan: As I mentioned earlier, my understanding is that there is nothing new in this statute in terms of whistle-blowing. To the extent there is comprehensive code that exists elsewhere in the two statutes which the minister referenced, I am not sure beyond that what else I can offer on that point.

The Chair: Just so that we have clarification, I think what we are trying to grapple with is that the individuals involved are dealing with classified information. How does that relate to the

Dans ce cadre, le comité aura accès à tout le reste. Le comité doit préciser quels documents il veut voir, en présenter la demande, puis ce sera au ministre de répondre.

Parlons franchement; j'aurais tendance à croire que les ministres prendraient des mesures extraordinaires pour s'assurer que ce nouveau comité de parlementaires n'a pas lieu de se plaindre d'eux. Si un comité de parlementaires se plaignait d'eux, disant qu'ils ne sont pas prêts à l'aider, la critique serait assez terrible, pour n'importe quel ministre. Il faudrait que la situation le justifie vraiment.

La sénatrice Lankin : Vous dites qu'il se peut que, grâce à des protocoles sur l'échange d'information, le personnel du secrétariat pourrait avoir tout l'accès voulu au service ou à la GRC.

M. Goodale : Il pourrait y avoir un problème de chevauchement avec le CSARS ou avec le commissariat, selon l'organisme dont on parle. Il y a dans la loi une disposition qui prévoit que, dès le départ, le comité et les organismes d'examen existants s'entendront, dans le cadre prévu par la loi, sur un processus d'échange d'information. Les parties s'assureraient de bien pallier tous les problèmes et, dans la mesure du possible, d'éviter les chevauchements, ce qui ne serait pas une manière efficace d'utiliser les ressources.

Toutefois, je crois que nous devrions nous attendre à ce que le nouveau comité et les organes d'examen en question prennent très rapidement un arrangement commode comme celui-là en ce qui concerne leur collaboration. Si un problème se pose, s'il apparaît qu'une orientation plus précise est requise, nous pourrions y revenir au moment de réévaluer la loi, si le niveau de collaboration n'est pas à la hauteur de nos attentes, si la collaboration n'est pas claire ou aussi efficace qu'elle devrait l'être.

La sénatrice Griffin : J'aimerais demander un éclaircissement. Pour en revenir à mon dénonciateur, par rapport à la situation ordinaire, où un dénonciateur est protégé par les mesures de protection habituelles de la fonction publique, la différence, c'est que vous pouvez avoir affaire à des informations classifiées. La situation est différente. À ce moment-là, l'individu en question risque d'être accusé en application de la Loi sur la protection de l'information.

Cela me ramène donc à ce que je disais : j'aimerais vraiment beaucoup que ces personnes soient protégées par le privilège parlementaire. Vous n'avez pas besoin de répondre; je voulais tout simplement le souligner.

M. McCowan : Comme je l'ai dit plus tôt, si j'ai bien compris, il n'y a rien de nouveau dans ce projet de loi-là en ce qui concerne les dénonciateurs. S'il y a des dispositions plus complètes ailleurs, dans les deux lois dont le ministre a parlé, c'est une chose, mais je ne crois pas pouvoir dire quoi que ce soit d'autre à ce sujet.

Le président : J'aimerais que ce soit clair; je crois que ce que nous essayons de comprendre, c'est la situation des personnes qui font affaire avec des renseignements classifiés. Comment est-ce

legislation that's in place to protect the whistle-blower versus the situation when you're involved in this highly confidential area of responsibility? Am I not correct, Senator Griffin?

Senator Griffin: Yes, that's it. They could be charged under the Security of Information Act, which is not a very nice thing.

Mr. McCowan: As I understand it, the legislation sets out an approach, a protocol of what a public servant needs to do if they are in that situation. That protocol very much does go to situations where you're talking about confidential information. Basically, there is a framework set out in those statutes, and that's the reference point.

Mr. Goodale: If they chose to send a brown envelope to the media, that would be a problem. If they chose to inform the committee of parliamentarians, there is an appropriate way to do it.

Mr. McCowan: I think the statute speaks to a framework where they try to work it out internally first. I don't have the statute with me, but suffice it to say there is an existing framework that deals with this subject matter.

Mr. Goodale: We will try to get a little more explanation for Senator Griffin on that point.

The Chair: Colleagues, we have run over. I want to thank the minister for his patience and his willingness to spend this time with us in respect to this all-important bill. I want to thank the staff as well for coming.

Joining us for this next panel are two former members of this committee. Senator Hugh Segal is here with us today, and our hope is that Senator Roméo Dallaire will be on video conference as we proceed over the course of this hour.

Welcome back, senator. I know this area of interest has been very much a part of his senatorial responsibility over the course of his life as a senator, and I know it must be gratifying to see that it's up for public debate and public conversation.

I understand you have an opening statement, senator. Please proceed.

[*Translation*]

Hon. Hugh Segal, former senator, as an individual: I would like to thank committee members for inviting me to discuss the important issue of Bill C-22. Your work here today is very important, even historic.

[*English*]

I reference the important and historic nature of your work, because unlike like other parliamentary committees created by motions approved in the Senate chamber or in the other place, you are being asked to consider a special committee of parliamentarians, which has never before existed in Canadian

que c'est lié aux lois en place, qui protègent les dénonciateurs, et aux cas où votre champ de responsabilité suppose la plus grande confidentialité? Est-ce bien cela, sénatrice Griffin?

La sénatrice Griffin : Oui, c'est cela. Ces personnes pourraient être accusées en application de la Loi sur la protection de l'information, ce qui n'est pas agréable du tout.

M. McCowan : Si j'ai bien compris, le projet de loi propose une approche, un protocole que les fonctionnaires doivent suivre s'ils se retrouvent dans une telle situation. Ce protocole définit bel et bien les cas où des renseignements confidentiels sont en jeu. En fait, ces lois prévoient un cadre, et c'est le cadre de référence.

M. Goodale : S'ils décident d'envoyer une enveloppe brune aux médias, cela poserait un problème. S'ils décident de mettre au courant le comité de parlementaires, ils procèdent de la bonne façon.

M. McCowan : Je crois que les lois proposent un cadre selon lequel il faut d'abord agir à l'interne. Je n'ai pas le texte de loi sous les yeux, et je me contenterai de dire, tout simplement, qu'il existe un cadre applicable en la matière.

M. Goodale : Nous essaierons d'obtenir davantage d'explications de la sénatrice Griffin.

Le président : Chers collègues, nous avons dépassé les délais. J'aimerais remercier le ministre de sa patience et de sa disponibilité au moment de discuter avec nous de ce projet de loi si important. J'aimerais aussi remercier le personnel d'être venu.

Nous recevons maintenant deux anciens membres de notre comité. Le sénateur Hugh Segal est avec nous, aujourd'hui, et nous espérons que le sénateur Roméo Dallaire pourra discuter avec nous par vidéoconférence au cours de l'heure qui suit.

Bon retour parmi nous, monsieur le sénateur. Je sais que ce dossier a occupé une grande place dans ses responsabilités sénatoriales, tout au long de son mandat de sénateur, et je sais qu'il doit être heureux que ce dossier fasse l'objet d'un débat public.

Je crois que vous avez une déclaration préliminaire à faire, monsieur le sénateur. Vous pouvez y aller.

[*Français*]

L'honorable Hugh Segal, ancien sénateur, à titre personnel : J'aimerais remercier les membres du comité de m'avoir invité à discuter de cette question importante, soit le projet de loi C-22. Votre travail aujourd'hui n'est pas seulement très important, mais aussi historique.

[*Traduction*]

Si je mentionne l'importance et le caractère historique de votre travail, c'est parce que, contrairement à d'autres comités parlementaires, qui sont créés par une motion approuvée par le Sénat ou par l'autre endroit, on vous demande de discuter d'un comité spécial de parlementaires, une chose inédite dans l'histoire

history. It will have the compelling and vital mandate of providing oversight for our national security and intelligence services in Canada.

Canada is the only major NATO and Five Eyes player without such a committee. While no proposed legislation is ever perfect and can and will be improved over time, every new departure, especially a breakthrough such as the one before you today, must start somewhere. The longest of great marches must always begin with a first step.

God forbid if the tragic terrorist event that happened in Manchester had happened in Canada, the proposed committee of parliamentarians whose founding statute you now consider would allow Canadian parliamentarians to meet with senior intelligence and police intelligence officials, inquire as to what they knew and when they knew it, how long the suicide bomber had been on their radar, and what the various intelligence services and police forces did with the information they had.

If there were deficiencies either in joint planning or information sharing, and changes were necessary to prevent any such deficiencies from happening again, the proposed committee before you could issue an interim report that would go directly to the Prime Minister of Canada and then briefly thereafter to the Parliament and people of Canada. This is not, members of the committee, just about process. It is about better outcomes to keep Canadians more secure.

Moreover, when holding those hearings the security-cleared parliamentarians appointed by the Prime Minister would have agency and service heads share real information, not diluted because those appearing before you had security clearances prohibiting them from sharing that information, as has been the experience of this committee over the years with distinguished members of the military and other security services that simply were not allowed to share information because of the differential in the security clearances between them and the members of this committee.

This is often what happens when officials appear before normal parliamentary committees. Officials are bound by their oaths of secrecy and cannot share information that might be leaked, wittingly or otherwise, in ways that imperil their sworn duty to protect the national and individual security and safety of Canadians.

When I had the great privilege some decades ago of serving as a prime minister's chief of staff, I had a very high security clearance, and my duties with respect to secrecy, national security and non-disclosure were very clear and very precise.

du Canada. Il aura le mandat exigeant et essentiel d'assurer la surveillance des services nationaux de la sécurité et du renseignement du Canada.

Le Canada est le seul grand pays de l'OTAN et du Groupe des cinq qui n'a pas de comité de ce genre. Bien sûr, aucun projet de loi n'est jamais parfait, et les lois peuvent et doivent être améliorées au fil du temps, mais quand on prend un nouveau départ, surtout pour une aventure comme celle qu'on vous propose aujourd'hui, il faut bien fixer une date. Le plus long voyage commence toujours par un premier pas.

Dieu nous préserve des tragiques événements terroristes comme celui qui s'est produit à Manchester; s'il s'était produit au Canada, le comité de parlementaires proposé, dont vous êtes en train d'étudier le statut, aurait permis aux parlementaires canadiens de rencontrer de hauts responsables des services du renseignement et des services de police pour leur demander s'ils étaient au courant, depuis quand ils étaient au courant, depuis combien de temps ils surveillaient le kamikaze et ce qu'ils avaient fait avec l'information dont ils disposaient.

S'il y avait des lacunes dans le processus conjoint de planification ou d'échange d'information, s'il fallait apporter des changements pour empêcher que ces lacunes se présentent de nouveau, le comité que l'on vous propose pourrait produire un rapport provisoire qui serait d'abord envoyé directement au premier ministre du Canada puis, rapidement, au Parlement et au peuple du Canada. Il ne s'agit pas ici, mesdames et messieurs, tout simplement d'un processus; il s'agit d'obtenir de meilleurs résultats et d'augmenter la sécurité des Canadiens.

En outre, pendant les audiences, les directeurs des agences et des services pourraient communiquer de véritables renseignements aux parlementaires ayant une habilitation de sécurité, désignés par le premier ministre, plutôt que de leur fournir des renseignements dilués, étant donné que leur propre habilitation de sécurité les empêchait auparavant de fournir ce type de renseignements, comme le comité l'a souvent vécu, au fil des ans, lorsque des membres distingués de l'armée et d'autres services de sécurité n'étaient tout simplement pas autorisés à transmettre ces renseignements étant donné qu'ils n'avaient pas le même niveau d'habilitation de sécurité que les membres du comité.

C'est souvent ainsi que cela se passe lorsque de hauts fonctionnaires comparaissent devant des comités parlementaires ordinaires. Les fonctionnaires sont liés par le serment du secret et ne peuvent pas communiquer des renseignements qui, s'ils étaient divulgués délibérément ou autrement, pourraient trahir leur devoir sacré de protéger la sécurité du pays et de tous les Canadiens.

Il y a quelques dizaines d'années, lorsque j'avais le grand privilège d'être le chef de cabinet du premier ministre, je détenais une cote de sécurité très élevée, et mon devoir, en ce qui concerne le secret, la sécurité nationale et la non-divulgaration, était très clair et très précis.

[Translation]

The central proposition is the idea of balance between parliamentary oversight and the protection of national security. In my opinion, that balance is well respected in the bill you are examining today. The principle of balance is essential to this new instrument for monitoring our national security.

[English]

There are important firsts in this bill. The fact that the new committee of parliamentarians will determine its own government-wide agenda is new and unprecedented in our NATO partners. The fact that civilian, military and border protection intelligence and security issues will be open for this committee's review and oversight; the fact that there be a well-funded administrative and support mechanism, which I think should be largely under the committee's control, where expertise and in-depth experience can be assembled to assist the committee; and the fact that other non-parliamentary review mechanisms, such as SIRC, can share material with the national intelligence and security committee of parliamentarians, are all important firsts never before available to Canadian parliamentarians and our historic departures.

Were I to offer respectful suggestions for your review, recommending a vice-chair of the committee be considered and be from the Senate would be something I commend to your consideration. In any observations you might choose to offer in this committee's report back to the Senate, you might also offer views on the specific regulations that will need to be passed to make the new committee operational and bring it into operation as quickly as possible.

Wording that was permissive with respect to adding another senator as opposed to directive might also be constructive in terms of ensuring a better balance, which I strongly support, without getting into the difficulties about the Royal Recommendation and what that does to bills that come from this place to the other place.

Parliamentary privilege, which per force has to be set aside for the new committee to respect secrecy necessary for in camera sessions to be productive and for a genuine trust to be built between security agencies, the new committee is not, in my view, a meaningful price to pay for the principle of parliamentary oversight. Without exclusion from parliamentary privilege, there cannot be a free and open exchange of vital information parliamentarians have the right to have. The notion that privilege would not cover the protection of that particular information, in my view, I submit respectfully, is not a high price to pay.

[Français]

La proposition centrale est l'idée de l'équilibre entre la surveillance parlementaire et la protection de la sécurité nationale. À mon avis, cet équilibre est bien respecté dans ce projet de loi que vous examinez aujourd'hui. Le principe d'équilibre est essentiel à ce nouvel instrument de contrôle de notre sécurité nationale.

[Traduction]

Il y a des nouveautés importantes dans ce projet de loi. Le fait que ce nouveau comité de parlementaires pourra lui-même déterminer son programme relativement à l'ensemble du gouvernement, c'est une nouveauté et c'est du jamais vu parmi nos partenaires de l'OTAN. Le fait que des dossiers liés au renseignement et à la sécurité, s'appliquant en matières civiles, militaires et de protection de la frontière, pourront être examinés et surveillés par le comité; le fait qu'il y aura un mécanisme administratif et de soutien suffisamment financé, qui relèvera en bonne partie, je crois, du comité lui-même, lequel pourra se procurer l'expérience approfondie et l'expertise nécessaires; et le fait que d'autres organes d'examen extérieurs au Parlement, comme le CSARS, pourront communiquer certains documents au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement : voilà autant d'importantes premières pour nos parlementaires, et elles constituent un changement historique pour le Canada.

Si je pouvais me permettre de vous faire des suggestions, pour votre étude, je vous recommanderais de désigner un vice-président du comité et de le choisir parmi les sénateurs. Quand vous présenterez votre rapport au Sénat, quand vous lui soumettrez vos observations, vous pourriez également lui exposer votre opinion quant aux règlements qu'il faudra adopter pour rendre ce nouveau comité opérationnel, et ce, le plus rapidement possible.

Un libellé qui serait flou plutôt que directif, en ce qui concerne l'ajout d'un sénateur, serait peut-être une solution constructive si l'on veut assurer un meilleur équilibre, que j'appuie sans réserve, en évitant la complexité liée à la recommandation royale et tout ce que cela veut dire pour les projets de loi que vous présentez à l'autre endroit.

Le privilège parlementaire, que nous sommes obligés de laisser tomber dans le cas du nouveau comité, pour respecter le secret nécessaire de façon que les séances à huis clos puissent être productives et que les organismes de sécurité puissent réellement se faire confiance les uns les autres... Le nouveau comité n'est pas, à mon avis, un prix trop élevé à payer pour respecter le principe de la surveillance parlementaire. Si les membres du comité ne renoncent pas au privilège parlementaire, il ne pourra pas y avoir un échange libre et ouvert de renseignements essentiels, et les parlementaires y ont droit. On pense que le privilège ne s'étend pas à la protection de ces renseignements particuliers; à mon avis, avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas un prix trop élevé à payer.

In the end, the execution of measures to protect national security at the federal level is the purview of the government of the day and specifically of the prime minister of the day, whichever political party is in office. A special committee of parliamentarians needs to be bound by all the provisions of secrecy and respect for national security, as are the officials who work for the executive branch in its agencies while advancing and protecting our national security for those who might appear before the committee.

Seeking an undertaking from the Minister of Public Safety that the present government would not permit agency heads who are invited to unreasonably decline to appear would also strengthen the committee's reach and range.

In any definition of national security in a democracy, certainly any definition that I have ever advanced, national security promoted by various state organizations, ministries, agencies, laws, regulations, analytics, intelligence, prophylactic and police agencies, along with those of our democratic allies, is not only about protecting Canadians from intimidation, physical harm, threats, unlawful subversion or violence. It is about protecting the freedom from fear, fundamental to the operation of a democracy.

One of the two freedoms embraced in the Atlantic Charter that was agreed to by Messrs. Churchill and Roosevelt off the coast of Newfoundland in August 1941, some 75 years ago, those freedoms, which included freedom from want, were about democracy and the economic opportunity it generated as a basis for the post-war free world.

Protecting democracy is the central purpose of national security in a democratic country. That engagement cannot be achieved without democratic oversight by parliamentarians of all of our national security instruments. That is what Bill C-22 initiates for the first time in Canadian history, and that is why I argue it is very important. I commend this law to your most positive consideration. As Prime Minister Mulroney said when his government negotiated the free trade agreement with the United States, we should not let the perfect be the enemy of the good.

Bill C-22 is not perfect but undue delay in search of the perfect might imperil the entire venture, a venture for which the present government campaigned in an open election and for which it received a clear democratic mandate. I am glad to take any questions or personal attacks you care to offer.

Au bout du compte, l'application des mesures de protection de la sécurité nationale, à l'échelon fédéral, relève du gouvernement en place et, plus précisément, du premier ministre en place, peu importe le parti politique au pouvoir. Un comité spécial des parlementaires devra être lié par toutes les dispositions relatives au secret et au respect de la sécurité nationale, tout comme les fonctionnaires de l'organe exécutif le font, dans leur organisme respectif, lorsqu'ils s'occupent de la protection de notre sécurité nationale pour le compte de tous ceux qui pourraient comparaître devant le comité.

Il faudrait demander au ministre de la Sécurité publique de dire clairement que le gouvernement en place n'autoriserait pas les dirigeants des différents organismes qui sont invités à témoigner à refuser de le faire sans raison; cela donnerait plus de portée et d'étendue au travail du comité.

Par définition, du moins selon la définition que j'ai toujours proposée, la sécurité nationale, dans une démocratie, la sécurité nationale défendue par diverses entités de l'État, des ministères, des organismes, des lois et des règlements, des organismes d'analyse, du renseignement, de prévention, des services de police, en collaboration avec des entités de nos alliés démocratiques, ne vise pas uniquement à protéger les Canadiens de l'intimidation, des préjudices physiques, des menaces, de la subversion ou de la violence : elle vise à protéger la liberté de vivre à l'abri de la peur, fondamentale à l'existence d'une démocratie.

L'une des deux libertés énoncées dans la Charte de l'Atlantique, signée par MM. Churchill et Roosevelt, au large de Terre-Neuve, en août 1941, c'est-à-dire il y a environ 75 ans... Ces libertés, qui comprennent la liberté de vivre à l'abri du besoin, s'appliquaient à la démocratie et aux débouchés économiques qu'elle assurait, en en faisant la base du monde libre de l'après-guerre.

La protection de la démocratie est le but essentiel de la sécurité nationale dans un pays démocratique. On ne peut pas respecter cet engagement sans donner aux parlementaires des pouvoirs démocratiques de surveillance de tous les instruments de sécurité nationale du pays. Et c'est ce que fait le projet de loi C-22, une première dans l'histoire du Canada, et c'est pourquoi je répète qu'il est très important. Je vous prierais d'examiner ce projet de loi le plus favorablement possible. Comme l'avait dit le premier ministre Mulroney lorsque son gouvernement négociait les accords de libre-échange avec les États-Unis, il ne faut pas oublier que le mieux est l'ennemi du bien.

Le projet de loi C-22 n'est pas parfait, mais si nous le repoussons toujours en espérant arriver à la perfection, nous pourrions mettre en péril tout le projet, pour lequel le gouvernement en place a fait campagne, dans le cadre d'élections ouvertes, et pour lequel il a reçu un mandat démocratique clair. Je serai heureux de répondre à vos questions, si vous en avez, ou à vos attaques personnelles, le cas échéant.

The Chair: Thank you very much, senator. I see now that we have Senator Dallaire on video conference. I'm sorry we're starting a bit late. I would ask everyone to be brief with their questions and brief with their responses so we can make best use of our time.

Senator Dallaire, I understand you have some opening remarks.

Lieutenant-General (Retired) the Honourable Roméo Dallaire, former senator, as an individual: I will do everything I can, Mr. Chair, to be brief also, although that's not my forte.

Ladies and gentlemen of the committee, senators and colleagues, I would like to reinforce what Senator Segal has presented to you from the mention of a practitioner and the absence of tools being able to provide, in my opinion, committee and ultimately government with an appropriate level of analysis of situations that can in fact put our country in peril.

We have moved away from the Cold War, from the very near-simplistic scenarios of the Eurocentric bipolar world in which the processes well laid out by John le Carré and the rest of the well-known gang that in fact applied for security on both sides.

We stumbled in the 1990s into an era of enormous ambiguity and complexity in all different domains from outright security forces through to economics, to culture, to abuse of ethnic and even to religious power-sharing. We have seen numbers of countries implode. We have seen massive abuses of human rights that have been perpetrated in countries but have also gone beyond borders. We're in an era where in fact we are nearly without borders, as our own country is facing threats by recruitment of extreme violence organizations of our young people in this country.

The security of our nation is based on the very strong premise of knowing what's going on or its intelligence capability. It is the framework upon which any operational decision can be taken by any agency, and certainly ultimately by governments, in order to have a picture of what is there and what they can do to resolve it.

Intelligence organizations by nature are very reclusive and very protective. Although they are strong in their analysis and they are strong in collating information, they are extremely weak in disseminating that information even internally through their own organization, let alone wanting to disseminate or pass that information on to sister organizations in the same country and let alone to allies.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le sénateur. Je vois le sénateur Dallaire sur l'écran, par vidéoconférence. Je suis désolé que nous ayons commencé un peu en retard. Je vous demanderais à tous de ne poser que de courtes questions et de répondre brièvement, de façon à ce que notre temps soit le mieux utilisé possible.

Sénateur Dallaire, je crois que vous avez des déclarations préliminaires à faire.

Lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire, ancien sénateur, à titre personnel : Je vais m'efforcer d'être bref, monsieur le président, mais ce n'est pas l'un de mes points forts.

Mesdames et messieurs, membres du comité et du Sénat, chers collègues; j'aimerais appuyer ce que le sénateur Segal vient de dire, du point de vue d'un praticien, sur l'absence d'outils qui permettraient à mon avis de donner aux membres du comité et, au bout du compte, au gouvernement, un niveau d'analyse approprié des situations qui peuvent réellement menacer notre pays.

Nous nous sommes éloignés de la guerre froide, des scénarios presque simplistes d'un monde bipolaire eurocentrique dans lequel les processus bien établis par John le Carré et le reste de la bande qu'on connaît bien s'appliquaient en fait à la sécurité des deux côtés.

Dans les années 1990, nous nous sommes retrouvés à une époque où l'ambiguïté et la complexité étaient énormes dans les divers domaines allant des forces de sécurité en tant que telles jusqu'à l'abus du partage des pouvoirs entre les groupes ethniques et même religieux, en passant par l'économie et la culture. Nous avons vu un certain nombre de pays implorer. Nous avons observé des violations massives des droits de la personne qui ont été perpétrées dans des pays, mais qui ont aussi traversé des frontières. Nous sommes à une époque où, en fait, nous sommes presque sans frontières, car notre propre pays fait face à des menaces attribuables au recrutement par des organisations extrêmement violentes de nos jeunes, au pays.

La sécurité de notre pays est fondée sur le principe très solide du fait de savoir ce qui se passe ou sur sa capacité au chapitre du renseignement. Il s'agit du cadre en fonction duquel toute décision opérationnelle peut être prise par tout organisme, et, certainement, au bout du compte, par le gouvernement, dans le but d'avoir une idée des problèmes qui existent et de ce qu'on peut faire pour les régler.

Par nature, les organismes de renseignement sont très reclus et très protecteurs. Même s'ils font preuve de solidité dans leur analyse et dans leur collecte de renseignements, ils sont extrêmement faibles pour ce qui est de diffuser cette information, même à l'interne, dans leur propre organisation, et la situation est encore pire lorsqu'ils veulent diffuser ou transmettre cette information à des organisations sœurs situées dans le même pays ou à des alliés.

We have a situation where we even have police forces and military forces in operational theatres not trusting each other because they aren't sure if their sources will be protected and they will be able to apply the proper decisions.

I state all that because unless a body is overseeing, supervising, monitoring and providing guidance to the multitude of intelligence-gathering capabilities that we have in this country, and in any of the modern countries, we will see gaps. We will see interpretations that are at odds, without our being able to bring a resolution because we have no tool to resolve except from a ministerial point of view.

I would argue that the executive in that context doesn't have the overarching engagement I would think essential for us to be able to guide ultimately the right decisions in a right and timely fashion. This committee, this incredibly essential committee, has been a bugbear ever since the day I became deputy chair of the defence committee and even chair of the veterans committee.

Fellow senators, as a three-star general, I had levels of security that the terms are within themselves I think secure, but the minute I walked into the Senate and into the committee, I became blind and had no depth into the extremely complex scenarios which were being faced to provide guidance and recommendations to government, let alone to affect legislation. To me, it made absolutely no sense whatsoever that you could not go in depth, beyond generic policy points, to be able to hold people accountable but also to get the proper information to take the right decisions and provide the right recommendations to government.

We cannot keep parliamentarians blind in this era of enormous complexity and ambiguity in which we don't know from what angle, from what direction or from what source threats can come. We don't have an integrated capability, an instrument to integrate intelligence and be able to hold intelligence agencies accountable should that ever come to fruition.

Building on the current commissions and providing that capability overriding by parliamentarians is to me the most efficient but also the most responsible position the government can take toward its people in guaranteeing that even intelligence-based policing will be coordinated and will be brought to bear in order to provide solutions to the complexity we're facing in deciding how to move our resources and ultimately save lives, including those who serve overseas in operational theatres.

Thank you very much.

Nous sommes dans une situation où il y a même des corps policiers et des forces militaires dans des théâtres d'opérations qui ne se font pas confiance parce qu'ils ne sont pas certains que leurs sources seront protégées et qu'ils pourront appliquer les bonnes décisions.

Je déclare tout cela parce que, si nous n'avons aucun organisme pour surveiller et superviser la multitude d'organismes de collecte de renseignements que nous possédons au pays et que possèdent tous les pays modernes, et pour en faire le suivi et leur fournir des consignes, nous allons avoir des lacunes. Nous allons observer des interprétations qui se contredisent, sans que nous puissions régler les problèmes, car nous ne possédons aucun outil pour le faire, sauf d'un point de vue ministériel.

Je soutiendrais que, dans ce contexte, l'exécutif ne fait pas preuve de l'engagement fondamental qui, selon moi, serait essentiel pour que nous puissions finir par prendre les bonnes décisions, de la bonne manière et en temps opportun. Le comité — ce comité incroyablement essentiel — est une bête noire depuis le jour où je suis devenu vice-président du comité de la défense et même président du comité des anciens combattants.

Mesdames et messieurs mes collègues du Sénat, en ma qualité de général à trois étoiles, je disposais d'une cote de sécurité qui faisait en sorte que les conditions d'exercice de mon mandat étaient, selon moi, sécuritaires, mais, dès que je suis entré dans le Sénat et que je suis arrivé au comité, je suis devenu aveugle et n'avais aucune perception profonde des scénarios extrêmement complexes auxquels on faisait face au moment de donner des consignes et d'adresser des recommandations au gouvernement, et encore moins au moment d'influer sur les lois. À mes yeux, il était tout à fait illogique que l'on ne puisse pas étudier la question en profondeur, au-delà des éléments stratégiques génériques, pour être en mesure de tenir les gens responsables, mais aussi d'obtenir les renseignements appropriés afin de prendre les bonnes décisions et d'adresser les bonnes recommandations au gouvernement.

Nous ne pouvons pas tenir les parlementaires dans l'obscurité, dans ce domaine dont la complexité et l'ambiguïté sont énormes, où nous ne savons pas de quelle direction ou de quelle source les menaces peuvent provenir. Nous n'avons pas de capacité intégrée, d'instrument permettant d'intégrer le renseignement et de tenir les organismes de renseignement responsables si ces menaces se concrétisaient un jour.

Selon moi, le fait de s'appuyer sur les commissions actuelles et d'assurer ce contournement des capacités par les parlementaires constitue la position la plus efficiente, mais aussi la plus responsable, que puisse adopter le gouvernement à l'égard de son peuple en garantissant que même les politiques fondées sur le renseignement seront coordonnées et mises à contribution dans le but de fournir des solutions à la situation complexe à laquelle nous faisons face au moment de décider comment déplacer nos ressources et, au bout du compte, de sauver des vies, y compris celles de personnes qui servent outre-mer, dans des théâtres d'opérations.

Merci beaucoup.

The Chair: Thank you, senator. As I said at the beginning, time has passed us by to some degree so I would ask the questions, with their preambles, to be brief and to the point. I would sincerely ask my ex-colleagues, Senator Segal and Senator Dallaire, to be brief in their answers so that all members have the opportunity to ask their questions and we get the necessary information on the record.

Senator Jaffer: Thank you to Senator Dallaire and Senator Segal for the work you have done on this issue for so many years and for presenting today.

As you know, one huge challenge is that we have balance in our oversight of intelligence agencies and promote the protection of Canadian civil liberties, essential freedoms and privacy, consistent with our Canadian Charter of Rights and Freedoms.

Many believe that clause 8 should be amended to explicitly state that the committee's mandate includes reviewing national security and intelligence activities to ensure conformity to Canada's international human rights obligations. I heard both of you saying it's not perfect. I'm not wanting to put words in your mouth, but I understand you are saying is: "Let's start with this and then we can look at amending."

The communities I represent are concerned if this is enough. Will the committee understand that the mandate is based on our Charter of Rights and Freedoms? I'd like to hear from both of you on that.

Mr. Segal: Senator, thank you for that very important question. This is a committee, if it is established, that will be setting up a new source of tension within the Government of Canada, within the operations of the Government of Canada. That tension, in some measure, will reflect precisely the points that you just raised between the Charter of Rights and Freedoms, presumption of innocence, very important fundamental principles, and the protection of our national security.

While there may in fact be immense merit in the recommendation that you have suggested with respect to clause 8, my view is that any committee appointed by the Prime Minister, which reflects the talents and the skillsets of both the chamber in which we are now and the other place, will have within it individuals who will share those views and will apply them distinctly, without the need for statutory encouragement to do so. This is what I think Canadians have the right to expect.

Lt.-Gen. Dallaire: I would argue, senator, that this parliamentary oversight is in fact going to prevent the freelancing and is going to prevent any agency from in fact moving in directions that may offend the human rights and the Charter responsibilities. It can be held accountable in doing so, in real time, because the committees that exist now are after-the-fact committees. They can't get into the heart of the operational side

Le président : Merci, monsieur le sénateur. Comme je l'ai dit au début, notre temps s'est écoulé dans une certaine mesure, alors je demanderais que les questions, de même que leur préambule, soient brèves et concises. Je demanderais sincèrement à mes anciens collègues, les sénateurs Segal et Dallaire, de donner des réponses brèves afin que tous les membres aient l'occasion de poser leurs questions et que nous obtenions les renseignements nécessaires aux fins du compte rendu.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie, messieurs les sénateurs Dallaire et Segal, du travail que vous faites à l'égard de cet enjeu depuis de très nombreuses années et de comparaître aujourd'hui.

Comme vous le savez, un énorme défi tient au fait que nous avons établi un équilibre au chapitre de notre surveillance des organismes de renseignement et que nous faisons la promotion de la protection des libertés civiles canadiennes, des libertés essentielles et des renseignements personnels, conformément à notre Charte canadienne des droits et libertés.

De nombreuses personnes croient que l'article 8 devrait être modifié de manière à prévoir explicitement que le mandat du comité comprend l'examen des activités nationales de sécurité et de renseignement afin d'assurer leur conformité avec les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne. Je vous ai tous les deux entendu dire qu'il n'est pas parfait. Je ne veux pas parler pour vous, mais je crois savoir que, ce que vous dites, c'est : « Commençons par ceci, puis nous pourrions envisager la modification. »

Les collectivités que je représente craignent que ce ne soit pas suffisant. Le comité comprendra-t-il que le mandat est fondé sur notre Charte des droits et libertés? J'aimerais vous entendre tous les deux formuler un commentaire à ce sujet.

M. Segal : Madame la sénatrice, je vous remercie d'avoir posé cette question très importante. S'il est établi, il s'agira d'un comité qui créera une nouvelle source de tension à l'intérieur du gouvernement du Canada, dans le cadre de ses activités. Dans une certaine mesure, cette tension reflétera précisément les éléments que vous venez tout juste de soulever, soit la présomption d'innocence, la Charte des droits et libertés, des principes fondamentaux très importants et la protection de notre sécurité nationale.

Même si la recommandation que vous avez proposée en ce qui concerne l'article 8 est extrêmement justifiée, de mon point de vue, tout comité nommé par le premier ministre, qui reflète les talents et les ensembles de compétences des deux Chambres, comportera des membres qui partageront ces points de vue et les appliqueront de façon distincte, sans qu'il soit nécessaire qu'une loi les encourage à le faire. Voilà ce à quoi les Canadiens ont le droit de s'attendre, selon moi.

Lgén Dallaire : J'affirmerais, madame la sénatrice, que cette surveillance parlementaire va en fait prévenir le travail à la pige et va empêcher tout organisme d'aller dans des directions qui pourraient contrevenir aux droits de la personne et aux responsabilités prévus dans la Charte. Cet organisme pourrait être tenu responsable pendant qu'il le fait, en temps réel, puisque les comités qui existent actuellement sont des comités après-coup. Ils

and don't influence the battle, if I may use the term. This can actually hold these different agencies accountable. In so doing, you'll get a far more direct and immediate response than what we have been able to give anybody in the past.

The Chair: Colleagues, we are going to limit you to one question because we have a long list of senators wanting to ask questions. You'll have one question and then we'll have to move on to the next senator.

[Translation]

Senator Dagenais: First, I want to welcome my two former colleagues. It was a pleasure for me to work with them.

Given the importance of the matters it addresses, this parliamentary committee should continue operating when Parliament is dissolved. Is the composition of eight MPs and three senators the best format? How do we prevent a gap from occurring given the number of MPs who might not return after an election? Based on your extensive experience, do you have any suggestions for preventing a gap that an election might create on this committee?

Mr. Segal: There is a strong balance on the British committee between the House of Lords and the House of Commons, which underscores the principle you just mentioned. In the first year of the committee's operation, there will be many questions about the triggering of elections, and we will consider how to continue the committee's proceedings. We now have legislation that gives us an answer, but we will have to find a way to continue our work.

If the government wants to maintain its credibility over the importance of this committee, it will find positive solutions. Otherwise, it will not be taken seriously. In my opinion, the government's current commitment is very serious.

Lt-Gen. Dallaire: Senator Dagenais, I would say that the continuity model remains in the hands of the senators and the secretariat that will be established and will work in the shadows during the government changeover period. In those circumstances, the risk will be assessed before the election is held and the committee will be able to resume thereafter.

I would like there to be a better balance. However, I believe the continuity being put in place is reasonable in the current circumstances.

Senator Saint-Germain: Senator Dallaire and Senator Segal, you both have experience in public governance. More particularly, General Dallaire, you have extensive and widely noted experience in the armed forces.

I am concerned about unequal powers. As you know, we very much operate in silos in national security. This is not necessarily unique to Canada, but it is what we observe. Committee members will have supervised access to information, a lower level of access

ne peuvent pas aller au cœur du volet opérationnel et n'ont pas d'incidence sur la bataille, si je puis employer le terme. Ainsi, ces divers organismes peuvent être tenus responsables. Ce faisant, on obtient une réponse beaucoup plus directe et immédiate que celles que nous avons pu donner à quiconque dans le passé.

Le président : Chers collègues, nous allons vous limiter à une question parce que notre liste de sénateurs qui veulent poser des questions est longue. Vous aurez le droit de poser une question, puis nous allons devoir passer au prochain sénateur.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Premièrement, je tiens à souhaiter la bienvenue à mes deux ex-collègues. Ça a été un plaisir pour moi de travailler avec eux.

En raison de l'importance des sujets traités, ce comité parlementaire devrait continuer à fonctionner lorsque le Parlement est dissous. Est-ce que la formule, composée de huit députés et de trois sénateurs, est la meilleure? Comment éviter le vide qui pourrait se créer compte tenu du nombre de députés qui risquent de ne pas revenir après une élection? Selon votre vaste expérience, auriez-vous une suggestion pour éviter le vide qu'une élection pourrait entraîner au sein de ce comité?

M. Segal : Dans le comité britannique, il existe un fort équilibre entre la Chambre des lords et la Chambre des communes, ce qui souligne le principe vous venez de mentionner. Au cours de la première année de fonctionnement du comité, il y aura beaucoup de questions liées au déclenchement d'une élection, et nous nous demanderons comment poursuivre les travaux du comité. Nous avons maintenant une loi qui nous donne une réponse, mais il faudra trouver une façon de poursuivre nos travaux.

Dans le cas où le gouvernement souhaite conserver sa crédibilité quant à l'importance de ce comité, il trouvera des solutions positives. Sans cela, ce comité ne sera pas traité de façon sérieuse. À mon avis, l'engagement actuel du gouvernement est tout à fait sérieux.

Lgén Dallaire : Sénateur Dagenais, je dirais que le modèle de continuité demeure dans les mains des sénateurs et du secrétariat qui sera établi et qui travaillera dans l'ombre durant cette période de changement de gouvernement. Dans un tel contexte, le risque sera évalué avant que l'élection ait lieu et le comité pourra reprendre par la suite.

J'aimerais en effet qu'il existe un meilleur équilibre. Par contre, je crois que la continuité mise en place est raisonnable dans le contexte actuel.

La sénatrice Saint-Germain : Sénateur Dallaire et sénateur Segal, vous avez tous les deux une expérience interne de la gouvernance publique. Notamment, général Dallaire, vous avez une expérience très vaste et très connue au sein des forces armées.

J'ai une préoccupation liée à l'inégalité des pouvoirs. On sait qu'en matière de sécurité nationale, on fonctionne beaucoup en silos. Ce n'est pas nécessairement propre au Canada, mais c'est ce qu'on constate. Les membres du comité auront un accès encadré

than members of the Security Intelligence Review Committee or the Commissioner of the Communications Security Establishment of Canada. They will also have no power to compel witnesses and thus no subpoena authority.

Based on your experience, how do you think this legislative reality can be offset? Would an amendment be necessary? How else could we establish a balance among the forces within the committee in its access to essential information?

Mr. Segal: I do not think an amendment is the best way to protect an equality of power. The best way to protect it is to have a committee that, from the outset, states its wish to establish equality among the forces within government. The committee's powers will always focus on protecting the public interest by this direct action. That will create tension and put pressure on the government of the day. Will its response be positive? Will it reject this idea of equality of forces? As the minister indicated, the problem for a government that rejects everything is that that will undermine its credibility.

In my opinion, you have to start with legislation that at least provides a platform, and you have to establish an atmosphere of trust among the members of the committee so they can work to reflect Canada's democratic values and duties.

Lt.-Gen. Dallaire: The existing commissions have very specific powers and prepare their reports based on obsolete data. In the intelligence world, those entities can provide the essential picture that has to be corroborated before the basic decisions can be made. There is a whole set of sources, and this committee will be the envy of all intelligence organizations because it will have access to many sources of information.

Otherwise the departments will respond, but the subpoena is something that should be considered. However, as we have seen, the British do not need it, and they have operated that way for a very long time. Lastly, I would say that the committee will meet needs much more effectively than these commissions whose powers are far too limited.

[English]

Senator White: Thanks to both of you. Obviously, retirement makes you look better. Glad to see both of you here today.

My question actually refers to access to information and whether or not you believe this allows the proposed committee to access the information required, in comparison to some of the oversight bodies that I would argue have more access to information than this committee will.

à l'information, un accès moindre que les membres du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et que le commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications. D'autre part, ils n'auront pas le pouvoir d'assigner et donc pas de pouvoir en matière d'assignation à comparaître.

Comment, à partir de votre expérience, croyez-vous que cette réalité dans la loi puisse être contrée? Est-ce qu'un amendement serait nécessaire? Quelles sont les autres voies possibles pour établir un certain équilibre des forces à l'intérieur du comité dans son accès à l'information essentielle?

M. Segal : À mon avis, je ne trouve pas qu'un amendement soit la meilleure façon de protéger une certaine égalité de pouvoir. La meilleure façon de la protéger, c'est d'avoir un comité qui indique, au départ, sa volonté de créer une certaine égalité entre les forces au sein du gouvernement. En effet, les pouvoirs du comité seront toujours axés sur la protection de l'intérêt public par cette inclinaison directe. Cela créera une tension et une pression sur le gouvernement du jour. La réponse sera-t-elle positive de sa part? Rejettera-t-il cette idée d'égalité des forces? Comme le ministre l'a indiqué, le problème pour un gouvernement qui rejette tout, c'est que cela entachera sa crédibilité.

Selon moi, il faut commencer avec une loi qui offre au moins une plateforme, et il faut établir un esprit de confiance entre les membres du comité afin qu'ils puissent travailler à refléter les devoirs et les valeurs démocratiques du Canada.

Lgén Dallaire : Les commissions existantes sont très pointues dans leurs pouvoirs et elles travaillent avec des données désuètes pour produire leurs rapports. Dans le monde du renseignement, ce ne sont pas ces entités qui pourront donner ce portrait essentiel qui devra être corroboré avant la prise de décisions fondamentales. Il s'agit d'un ensemble de sources, et ce comité fera l'envie de toutes les organisations du renseignement, car il aura accès à de nombreuses sources d'information.

Autrement, les ministères y répondront, mais peut-être que la citation à comparaître serait quelque chose à envisager. Cependant, on a vu que les Britanniques n'en ont pas eu besoin, et ils fonctionnent ainsi depuis fort longtemps. Enfin, je dirais que le comité sera d'autant plus utile à répondre aux besoins que ces commissions qui sont beaucoup trop limitées dans leurs capacités.

[Traduction]

Le sénateur White : Merci à vous deux. Manifestement, la retraite vous donne meilleure mine. Heureux de vous voir comparaître tous les deux aujourd'hui.

Ma question concerne l'accès à l'information. Je me demande si vous croyez ou non que cela permettra au comité proposé d'accéder à l'information requise, comparativement à certains des organismes de surveillance qui, je le soutiendrais, ont davantage accès à l'information que ce comité.

Do either of you have any recommendations as to changes that might be required or whether you believe it does provide enough information?

Mr. Segal: Senator, thank you for that question. I don't think there is anything in the content of the bill which limits the ability of the committee that has been conceived in the act, Bill C-22, to set out a very aggressive course about what it needs to see and has to do its job. As Senator Lankin will know from her vast experience on SIRC, those other agencies you refer to are review bodies that often look back at events and into what transpired to report appropriately to see whether rule of law, human rights and the Charter have been respected, which is a very important function.

I must say that from the beginning I have always thought this bill is about what we are doing now about our national security going forward. What are the plans? What are the strategies? What are the budgets? What is the capacity? What are the information sources we need?

In that context, in my view, the committee has a very clear opportunity. I would say, without being presumptuous, it has a responsibility to articulate a very broad reach of information they will need to come to those conclusions for the report they make from time to time to Parliament through the Prime Minister and to the Canadian public.

I would argue that whether or not ATI, or access to information, is embraced as something which is operational at every level is interesting but not germane to the actual work of the committee.

Lt.-Gen. Dallaire: Ditto with what Senator Segal is saying. I went through a lot of thinking, as an example, with regard to the military and the field operations of both the other agencies and the military and our ability to look into their future planning. The whole aim is how we will be effective in the future in anticipating what's coming down the road and to proactively curtail it or, hopefully, prevent it from ever happening.

Yes, I have given in to the argument that when you have people in the field whose lives are significantly at risk there are certain limits you must consider, particularly when you have a lot of special operations going on.

The parameters in the paragraph surrounding that dimension seemed to me to be at a reasonable level. It would guarantee that we'd get enough information without having to go to the access route, which in itself has limitations on the ability to get an answer in a timely fashion.

L'un d'entre vous a-t-il des recommandations à formuler concernant les modifications qui pourraient être requises ou le fait que vous croyez ou non qu'il y a là suffisamment d'information?

M. Segal : Monsieur le sénateur, je vous remercie d'avoir posé cette question. Je ne pense pas que le projet de loi contienne quoi que ce soit qui limite la capacité du comité envisagé dans la loi — le projet de loi C-22 — de prendre des mesures très dynamiques relativement à ce qu'il a besoin de voir et de se faire communiquer pour faire son travail. Comme le sait la sénatrice Lankin de sa vaste expérience au CSARS, les autres organismes auxquels vous faites allusion sont des organismes d'examen qui reviennent souvent sur des événements et sur ce qui en est ressorti pour rendre des comptes adéquatement afin qu'on puisse déterminer si la primauté du droit, les droits de la personne et la Charte ont été respectés, ce qui est une fonction très importante.

Je dois dire que, dès le début, j'ai toujours pensé que le projet de loi concerne ce que nous faisons maintenant au sujet de l'avenir de notre sécurité nationale. Quels sont les plans? Quelles sont les stratégies? Quels sont les budgets? Quelles sont les capacités? Quelles sont les sources d'information dont nous avons besoin?

Dans ce contexte, à mon avis, le comité a une possibilité très claire. Sans être présomptueux, j'affirmerais qu'il a pour responsabilité de formuler, en s'appuyant sur une très vaste quantité de renseignements, ceux dont il aura besoin pour parvenir à ces conclusions aux fins du rapport qu'il présentera de temps en temps au Parlement par l'entremise du premier ministre ainsi qu'au public canadien.

Je soutiendrais que le fait que l'AI — ou l'accès à l'information — est adopté ou non en tant qu'élément fonctionnel à tous les échelons est intéressant, mais n'est pas pertinent par rapport au travail du comité.

Lgén Dallaire : Je tiens les mêmes propos que le sénateur Segal. J'ai beaucoup réfléchi, par exemple, à l'armée et aux opérations menées sur le terrain par les autres organismes et l'armée, ainsi qu'à notre capacité d'envisager la planification pour l'avenir. Ce qu'on cherche à déterminer, c'est la façon dont nous allons être efficaces dans l'avenir pour ce qui est de prévoir ce qui nous attend et de limiter proactivement les dégâts ou, nous l'espérons, d'empêcher la situation de se produire.

Oui, j'ai cédé à l'argument selon lequel, lorsque les gens sont sur le terrain et courent un risque important pour leur vie, il y a des limites dont il faut tenir compte, surtout si beaucoup d'opérations spéciales sont en cours.

Les paramètres prévus dans l'article relatif à cette dimension me semblaient être raisonnables. L'article garantirait que nous obtiendrions suffisamment d'information sans avoir à demander un accès aux renseignements, ce qui, en soi, comporte des limites quant à la capacité d'obtenir une réponse en temps opportun.

[Translation]

Senator Moncion: My question is further to that of Senator Saint-Germain concerning governance. Of all the witnesses I have heard to date in committee meetings I have attended as part of the study of new bills, you are the only one who has ever talked about governance.

You talked about regulations for the purpose of implementing this bill; regulations include all the implementation and all responses to concerns often raised by provisions that have not been adequately drafted. For what sectors or parameters do you anticipate these kinds of regulations, which would address concerns about access and quantities of information to be received?

Mr. Segal: Thank you for your question. I would respectfully say that the creation of detailed regulations by a subcommittee of the government or the Privy Council is one thing but that establishing the basic principles that must govern those regulations, the principles that you have already discussed, is still one of the options that you should consider as members of this committee.

I hope that, in the observations section of the report you table in the Senate before third reading of the bill, you will have an opportunity to set forth detailed observations about the regulations and founding principles that must be complied with. I think that could serve as a guiding instrument for the government.

I just heard the minister say it might be difficult to set up the agency. If it does not comply with the principles set forth in good faith by this committee, it might be even more difficult for it to do its work. This is an opportunity for the government and for this committee to emphasize the principles concerning the details, operations, and oversight that the present government will have to comply with.

Lt.-Gen. Dallaire: This agency will have to learn about existing bills and regulations so it can determine how to acquire the ability to draw on all individual channels so that these people can enjoy the protection they need to do their work. I think the regulations will evolve and require clarification by the government to assist the various organizations in abiding by the spirit of the legislation, which will enable them to act in accordance with regulations that work and not with those that, on the contrary, might be restrictive and ultimately prevent the committee from acting. In other words, the implementation is up to you, but I think you will have to learn to come up with solutions in what I believe is the not-too-distant future.

[Français]

La sénatrice Moncion : Ma question fait suite à celle de la sénatrice Saint-Germain au sujet de la gouvernance. Jusqu'à maintenant, de tous les témoins que j'ai entendus lors des réunions des comités auxquelles j'ai assisté dans le cadre de l'étude de nouveaux projets de loi, vous êtes le seul à avoir parlé de gouvernance.

Vous avez parlé de réglementation en vue de l'encadrement de ce projet de loi; la réglementation signifie tout l'encadrement et toutes les réponses aux inquiétudes souvent soulevées par des articles de loi qui ne sont pas suffisamment élaborés. Quels sont les secteurs ou les paramètres pour lesquels vous entrevoyez ce genre de réglementation qui permettrait, justement, de répondre aux préoccupations quant à l'accès et à la quantité d'information à recevoir?

M. Segal : Je vous remercie de votre question. Je dirais, respectueusement, que la création d'une réglementation détaillée par un sous-comité du gouvernement ou du Conseil privé est une chose, mais que l'établissement des principes fondamentaux qui doivent gouverner ces réglementations, soit les principes qui ont déjà fait l'objet de vos discussions, reste l'une des options à privilégier à titre de membres de ce comité.

J'espère que vous aurez l'occasion d'inscrire, dans la section des observations de votre rapport qui sera présenté au Sénat avant l'étape de la troisième lecture du projet de loi, des observations assez détaillées en ce qui concerne la réglementation et les principes fondateurs qui doivent être respectés. Cela pourrait, à mon avis, servir d'instrument directif pour le gouvernement.

Je viens d'entendre le ministre dire que la mise sur pied de l'agence pourrait être difficile. S'il ne respecte pas les principes soulignés par ce comité en toute bonne foi, son travail pourrait même être encore plus difficile. C'est l'occasion pour le gouvernement et pour ce comité de souligner les principes concernant les détails, les opérations et l'encadrement qui devront être respectés par le gouvernement présent.

Lgén Dallaire : Cette agence devra passer par un processus d'apprentissage des réglementations et des projets de loi existants pour déterminer la façon de s'adapter à cette capacité de faire appel à tous les canaux individuels, afin que ces gens aient une certaine protection pour faire leur travail. Il y aura donc, selon moi, une évolution de la réglementation qui se fera et qui nécessitera une clarification de la part du gouvernement afin d'aider les différents organismes à respecter la nature de la loi, ce qui permettra d'agir selon des règlements qui fonctionnent et non pas des règlements qui pourraient, au contraire, être restrictifs et, ultimement, empêcher le comité d'agir. Donc la mise sur pied vous revient, mais je crois qu'un apprentissage devra se faire quant à la façon d'apporter des éléments de solution dans un avenir qui, selon moi, n'est pas tellement éloigné.

[English]

Mr. Segal: I have just a small addition, if I may. There is a wonderful story about Mr. Churchill sitting across the House of Commons when a newly elected member joins him, looks across the way and says, “There is the enemy,” and Churchill says, “No, no, no, that’s your opponent. The enemy is sitting right behind you.”

If you choose to lay out the principles around regulation, it’s very important that you do not give Treasury Board the opportunity to decide the normal financial requirements will apply to this committee as they do to every other department because the normal financial requirements can’t apply to our national security agencies.

If this committee is to do a competent job in overseeing what they do, they have to have a measure of financial freedom within reason that would not be prescribed by well-meaning but disconnected from reality Treasury Board analysts, one of the great challenges all governments face, and this government as well as any.

[Translation]

Senator Boisvenu: Welcome to our former colleagues. It is good to see you again looking so well.

I am going to discuss topics that have previously been addressed in a different way and that concern information management. We know this bill affords the government and its prime minister considerable leeway in the management of information, in determining what may or may not circulate. We know that, horizontally, this bill will affect many organizations and that a lot of delicate information concerning Canada’s security will therefore be exchanged.

I have read the bill. Earlier you said that Canada was the only country that did not have such a committee. However, if we compare ourselves to other countries, do we have any indicators regarding privacy and the protection of personal information? The Privacy Commissioner raised this concern. Have other countries established clearer guidelines for the exchange and transmission of information than what we have provided for in this bill? I would like to hear your views on that subject.

Mr. Segal: The committees that other countries such as our NATO allies, for example, have struck have extensive experience. They have established standards, concerns and work methods that have created certain expectations.

What we have before us is a blank slate. In other words, the new committee will have an opportunity to establish its own ways of managing information. If I understand the challenge correctly, the committee will be formed by the Prime Minister of Canada and will consist of members from both houses, who will have the necessary security clearances to access all important and available

[Traduction]

M. Segal : J’ai seulement un petit élément à ajouter, si je le puis. Il y a une histoire merveilleuse au sujet de M. Churchill, qui siégeait à la Chambre des communes; un député nouvellement élu est allé le voir, a regardé de l’autre côté et a dit : « Voici l’ennemi », et Churchill a répliqué : « Non, non, non, il s’agit de votre adversaire. L’ennemi est assis juste derrière vous. »

Si vous choisissez d’établir les principes en fonction de la réglementation, il est très important que vous ne donniez pas au Conseil du Trésor la possibilité de décider que les exigences financières normales s’appliqueront au comité, comme il le fait pour tous les autres ministères, car ces exigences ne peuvent pas s’appliquer à nos organismes de sécurité nationale.

Si le comité doit faire un travail compétent en ce qui a trait à la surveillance qu’il exercera, il lui faudra jouir d’une certaine liberté financière, dans des limites raisonnables, qui ne sera pas fixée par des analystes du Conseil du Trésor animés de bonnes intentions, mais déconnectés. C’est l’un des grands défis auxquels font face tous les gouvernements, et ce gouvernement autant que tout autre.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos anciens collègues; c’est agréable de vous revoir aussi en forme.

Je vais parler de sujets qui ont déjà été traités de façon différente et qui concernent la gestion de l’information. On sait que ce projet de loi laisse beaucoup de latitude au gouvernement et à son premier ministre en ce qui touche la gestion de l’information, à savoir ce qui peut ou ne peut pas circuler. On sait que ce projet de loi va toucher, de façon horizontale, beaucoup d’organisations, ce qui fera en sorte qu’il y aura aussi beaucoup d’échanges d’informations délicates quant à la sécurité du Canada.

J’ai lu le projet de loi. Vous disiez, plus tôt, que le Canada était le seul pays à ne pas avoir un tel comité. Mais si on se compare aux autres pays, est-ce qu’on a des balises quant à la protection de la vie privée ou à la protection des renseignements personnels? Le commissaire à la vie privée a soulevé cette préoccupation. Est-ce que les autres pays ont encadré, de façon plus claire qu’on le fait dans ce projet de loi, l’échange et la transmission de l’information? J’aimerais connaître vos points de vue à ce sujet.

M. Segal : Les comités mis sur pied dans les autres pays, nos alliés de l’OTAN, par exemple, jouissent d’une grande expérience. Ils ont établi des normes, des préoccupations et des façons de travailler qui ont créé certaines attentes.

De notre côté, nous sommes devant une table rase, c’est-à-dire que le nouveau comité aura l’occasion de créer ses propres façons de gérer l’information. Si je comprends bien le défi, le comité sera formé par le premier ministre du Canada, et comptera des membres des deux Chambres, qui auront les cotes de sécurité nécessaires afin d’avoir accès à toute l’information disponible et

information. Being invited to appear before this committee, as the head of an agency, for example, will be different from being invited to appear before a parliamentary committee.

It will be different from a committee that might perhaps be guided by partisan considerations. This committee will enjoy all the importance conferred on it by the legislation, by Bill C-22 and an appointment by the Prime Minister. This will create serious expectations. If the government prevents certain information from reaching the committee, as the minister indicated, the committee will have a right to request the reason publicly, and that will cause fundamental problems for the government.

I think they will try to avoid those kinds of problems for the first three or four years. There will be some tension, which is good for democracy, but also for compliance with the mandate of the committee, which will be working for the people of Canada.

Lt.-Gen. Dallaire: The nature of the beast being what it is, there can be no doubt that all intelligence agencies will be very nervous about the concerns you just stated. It will take a lot of finesse and learning, which will be essential to guaranteeing security. In the same context, however, I would simply like to point out that committees will too often be more concerned than the agency about their rules of engagement. People tend to be more restrictive than to use the powers they have been granted to the full. Only with time will they exercise their powers to the full extent.

With a statutory committee that enjoys all these protections, our first concern should be to ask ourselves whether committee members will really want to push the envelope and seek that information from agencies that are not used to being consulted. Second, will they trust each other enough to base their responses on responses that have been pooled and not individualized, or ultimately even forgotten?

[English]

Senator Lankin: Thanks to both of you for appearing here today. I would like to pursue and expand upon, particularly Senator Segal, a couple of things that have been said. You spoke about two things. One was a financial framework that's different from Treasury Board's framework with other entities and organizations.

I would like to you to expand on that a bit because when I see SIRC, or even the service or the RCMP, they are under Treasury Board financial framework and national security doesn't change that in terms of what their interest is. What is your concern and what can we do about that?

You also spoke about the focus of this committee. In all your comments, it seemed to be more on the area of national security and following intelligence or looking at an incident

importante. Ce sera différent d'être invité, à titre de chef d'une agence, par exemple, à comparaître devant ce comité que d'être invité à comparaître devant un comité parlementaire.

Ce sera différent d'un comité qui serait peut-être dirigé par certaines perspectives partisans. C'est un comité qui jouira de toute l'importance que lui confèrera la loi, soit le projet de loi C-22, accompagnée d'une nomination par le premier ministre. Cela créera des attentes assez sérieuses. Si, comme l'indique le ministre, le gouvernement empêche certaines informations de se rendre au comité, le comité aura le droit d'en demander publiquement la raison, et cela créera des problèmes fondamentaux pour le gouvernement.

À mon avis, pendant les trois ou quatre premières années, ils vont essayer d'éviter ce genre de problèmes. Il y aura une certaine tension, ce qui est bon pour la démocratie, mais aussi un respect du mandat du comité qui travaille pour la population canadienne.

Lgén Dallaire : La nature de la bête étant ce qu'elle est, il n'y a aucun doute que toutes les agences du renseignement seront très nerveuses face aux soucis que vous avez énoncés. Cela exigera beaucoup de doigté ainsi qu'un apprentissage qui sera essentiel afin d'assurer la sécurité. Cependant, dans le même contexte, je voudrais tout simplement préciser que, trop souvent, les comités seront plus soucieux que l'agence dans leurs règles d'engagement. Les gens sont plus restrictifs au lieu de pousser à fond les pouvoirs qui leur sont accordés. Ce n'est qu'avec le temps qu'ils utiliseront la pleine capacité de leurs pouvoirs.

Avec un comité statutaire qui a toutes ces protections, notre premier souci devrait être de nous demander si les membres du comité voudront vraiment pousser à fond et aller chercher ces renseignements auprès d'organismes qui n'ont pas l'habitude d'être consultés. Deuxièmement, se feront-ils suffisamment confiance mutuellement pour fonder leurs réponses sur des réponses qui auront été mises en commun et non pas individualisées et même, ultimement, oubliées?

[Traduction]

La sénatrice Lankin : Merci à vous deux de comparaître aujourd'hui. Je voudrais poursuivre et élargir la discussion — je m'adresse particulièrement au sénateur Segal — sur deux ou trois éléments qui ont été soulevés. Vous avez parlé de deux choses. L'une, c'était un cadre financier qui est différent de celui qu'applique le Conseil du Trésor à d'autres entités et organisations.

Je voudrais que vous me donniez un peu de détails à ce sujet parce que, quand je vois le CSARS, ou même le service ou la GRC, ils sont soumis au cadre financier du Conseil du Trésor, et la sécurité nationale n'y change rien en ce qui concerne leurs intérêts. Quelle est votre préoccupation, et que pouvons-nous faire à ce sujet?

Vous avez également parlé de ce sur quoi le comité allait se concentrer. Dans tous vos commentaires, il semblait s'agir davantage de sécurité nationale, de suivi du renseignement ou

that has happened or whatever. When Senator Jaffer asked you a question, you talked about human rights and Charter compliance.

I do not want to duplicate, but when I look at the mission of SIRC as an example I think it is key. This is the only body that will be able to pan across the various security entities. Information sharing, joint task forces, and the things going on within our security services, the Five Eyes partners and other partners in specific situations have potential. We have already seen things that have been hidden from SIRC and other places as a breach of Charter rights.

Are you saying it's less important for this committee? I would like you to expand on that, please.

Mr. Segal: Let me talk about perhaps one of the instruments that could be available to this committee. When it's constituted the committee could make a decision, if it chose to do so, to have a memorandum of understanding with the Clerk of the Privy Council with respect to what has to be different between this committee and other agencies of government. This is not an agency of Parliament. It is very clearly an agency of government.

That's where some of those issues can be addressed. With respect to being involved in a detailed investigation about perspective threats to our national security, that may require more financial capacity and time than is normally budgeted for. There should be a mechanism whereby that matter can be addressed by the committee's leadership of the committee and the Clerk of the Privy Council so that work can in fact take place. That is a completely reasonable proposition that any Clerk of the Privy Council would want to be supportive of, understanding there is a debate and it's not automatic.

With respect to the Charter of Rights and Freedoms and those issues, it is quite the contrary. I actually think this will be the one committee that is security cleared and has the ability to ask questions about activities that may in fact have unwittingly violated the Charter of Rights and Freedoms, which heretofore officials could not be frank with the previous committees about because they did not share the same security clearance.

That information would have to be forthcoming. Then the committee could make strong recommendations to Parliament and to the people of Canada, through the Prime Minister's Office, about what is acceptable and what is not. It can also make recommendations to the Attorney General in any circumstance where in their view an investigation should be pursued about

de l'étude d'un incident qui est survenu ou de quoi que ce soit. Quand la sénatrice Jaffer vous a posé une question, vous avez évoqué les droits de la personne et la conformité avec la Charte.

Je ne veux pas que la même question soit posée deux fois, mais, quand je regarde la mission du CSARS en guise d'exemple, je pense qu'il s'agit de la clé. Il s'agit du seul organisme qui sera en mesure de composer avec l'ensemble des diverses entités responsables de la sécurité. L'échange de renseignements, les forces opérationnelles interarmées et les choses qui se passent dans nos services de sécurité, les partenaires du Groupe des cinq et les autres partenaires dans des situations particulières présentent tous un certain potentiel. Nous avons déjà considéré des choses qui ont été cachées du CSARS et d'autres entités comme des infractions aux droits prévus dans la Charte.

Affirmez-vous que c'est moins important dans le cas de ce comité? Je voudrais que vous nous donniez plus de détails à ce sujet, s'il vous plaît.

M. Segal : Laissez-moi aborder peut-être l'un des instruments qui pourraient être accessibles à ce comité. Une fois qu'il serait constitué, le comité pourrait prendre la décision — s'il choisit de le faire — de conclure un protocole d'entente avec le greffier du Conseil privé en ce qui a trait à ce qui doit être différent entre ce comité et d'autres organismes du gouvernement. Il ne s'agit pas d'un organisme du Parlement. Il s'agit très clairement d'un organisme du gouvernement.

C'est là que certains de ces problèmes peuvent être réglés. En ce qui concerne le fait de participer à une enquête détaillée au sujet de menaces éventuelles pour notre sécurité nationale, cela pourrait exiger davantage de capacité financière et de temps que ce qui est habituellement prévu. Un mécanisme devrait être établi, au moyen duquel cette affaire pourrait être réglée par les dirigeants du comité et le greffier du Conseil privé, de sorte que le travail puisse effectivement avoir lieu. Il s'agit d'une proposition tout à fait raisonnable que tout greffier du Conseil privé voudrait appuyer, mais il faut comprendre qu'un débat est en cours et que ce n'est pas automatique.

Pour ce qui est de la Charte des droits et libertés et de ces enjeux, c'est tout le contraire. En fait, je pense qu'il s'agira du comité qui aura une autorisation de sécurité et la capacité de poser des questions au sujet d'activités qui pourraient en fait avoir involontairement enfreint la Charte des droits et libertés. Jusqu'à présent, les responsables ne pouvaient pas être honnêtes à ce sujet avec les membres des comités précédents parce qu'ils ne possédaient pas la même autorisation de sécurité.

Il faudrait que cette information soit communiquée. Ensuite, le comité pourrait adresser de solides recommandations au Parlement et aux gens du Canada, par l'intermédiaire du cabinet du premier ministre, au sujet de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. Il pourrait également adresser des recommandations au procureur général, dans toute circonstance où, à son avis, une enquête devrait

criminal or other charges that might be laid. That is not a power which exists for any parliamentary committee in Canada with respect to matters of national security.

Senator McPhedran: Thank you both very much for being here. I want to gear my question to both your expertise and experience with operations.

First, I have a point of clarification, Senator Segal. Did you say that the secretariat should not report primarily to the committee?

Mr. Segal: No, I said quite the contrary. I said that when I worked in a Prime Minister's Office a thousand years ago, we used to say, "machinery of government was where good ideas went to die." It was not because they are bad people but because they are more interested in how and when, and not about the why. In my view a lot of what governments should be about is the why.

While machinery of government will say we have to look at appointments, salaries, ranking, status and all that legitimate stuff, the actual direction of that secretariat in what it does, what its priorities are and what matters it pursues would be the purview of the committee, or else it is not serving the interests of the committee.

That is the kind of matter that would be well addressed in a memorandum of understanding between the committee and the Clerk of the Privy Council because the machinery of the government secretariat reports to the Clerk of the Privy Council. This committee is appointed by the Prime Minister and the clerk reports to the Prime Minister. There is a coming together there.

If the value is real, i.e. a committee that is supposed to do its job effectively and get administrative and investigative support in that process, then in that context they should be more than keen to have a memorandum of understanding which respects the role of this committee in directing the agency. However, matters of salary and rank and all the rest have to be sorted out by the machinery of the government in the normal way.

Senator McPhedran: This then is my question to both of you, please, from your different perspectives: Do either one of you have a concern that you think should be rectified in the law to make sure the secretariat is not driving the committee?

Mr. Segal: Let me just say that I think there is a risk of that. However, if as one of its first matters of priority the committee lays out its request for a memorandum of understanding to keep that from happening, it sets up the risks for the government in letting the agency drive the committee's work as opposed to the other way around.

être menée au sujet d'accusations criminelles ou autres qui pourraient être déposées. Aucun comité parlementaire au Canada n'a ce pouvoir en ce qui a trait aux affaires touchant la sécurité nationale.

La sénatrice McPhedran : Merci infiniment à tous les deux de votre présence. Je veux adresser ma question à vous deux, compte tenu de votre expertise et de votre expérience en matière d'opérations.

Tout d'abord, je veux clarifier un élément, monsieur le sénateur Segal. Avez-vous affirmé que le secrétariat ne devrait pas rendre des comptes principalement au comité?

M. Segal : Non, j'ai affirmé tout le contraire. J'ai dit que, quand je travaillais dans le cabinet d'un premier ministre, il y a un millier d'années, nous disions : « C'est dans l'appareil gouvernemental que meurent les bonnes idées. » C'était non pas parce que ces personnes étaient mauvaises, mais parce qu'elles voulaient davantage savoir comment et quand, plutôt que pourquoi. À mon avis, le pourquoi devrait occuper une grande place pour les gouvernements.

Même si l'appareil gouvernemental affirmera que nous devons examiner les nominations, les salaires, la hiérarchie, le statut et toutes ces choses légitimes, l'orientation réelle de ce secrétariat dans ce qu'il fait, ses priorités et les questions qu'il étudie seraient du ressort du comité, sans quoi ce ne serait pas dans l'intérêt du comité.

La conclusion d'un protocole d'entente entre le comité et le greffier du Conseil privé serait un bon moyen de régler ce genre de question, car le secrétariat de l'appareil gouvernemental rend des comptes au greffier du Conseil privé. Ce comité sera nommé par le premier ministre, et le greffier rend des comptes au premier ministre. Il y a là une convergence.

Si la valeur est réelle, c'est-à-dire qu'il s'agira d'un comité qui est censé faire son travail efficacement et obtenir un soutien sur les plans de l'administration et des enquêtes dans le cadre de ce processus, alors, dans ce contexte, il devrait vraiment tenir à l'établissement d'un protocole d'entente qui respecte le rôle de ce comité consistant à orienter l'organisme. Toutefois, la question des salaires et de la hiérarchie et toutes les autres questions devront être réglées par l'appareil gouvernemental de la manière normale.

La sénatrice McPhedran : Dans ce cas, voici la question que j'adresse à vous deux, s'il vous plaît, de votre point de vue respectif : y a-t-il une modification, selon vous, que nous devrions apporter au projet de loi afin que l'on puisse s'assurer que le secrétariat ne dirige pas le comité?

M. Segal : Laissez-moi simplement dire que je pense que cela risque de se produire. Toutefois, si, parmi ses premières questions prioritaires, le comité présente sa demande de protocole d'entente dans le but d'empêcher que cela se produise, on court le risque que le gouvernement laisse l'organisme diriger les travaux du comité, plutôt que de l'inverse.

Lt.-Gen. Dallaire: I will reinforce the fact that the senators and MPs sitting on that committee will feel empowered and indeed demanding of the secretariat for material to make these very difficult decisions and recommendations. I don't think the secretariat will ever have a mirror independent policy.

It will be really a supportive agency and in so doing it will be what the committee wants and not what it thinks it should have.

The Chair: We're coming to a conclusion and I want to follow up on the question of the secretariat because I think it's important.

It's clearly stipulated in the legislation how the executive director is appointed, by whom it is appointed, and by its rank in respect to the pecking order that you referred to earlier, Senator Segal. It's very clear in the way the secretariat is set out here that it will be reporting, in my judgment, to the Privy Council or the Prime Minister's Office depending on how it's designated vis-à-vis the responsibility.

If this committee is to be in an arm's-length situation from the Privy Council and prepared to be able to do the job they are asking them to do, it would seem to me the executive director's prime responsibility would be to report to the chair and the committee in order to ensure that we get independence of information when required. Similar to what Senator Lankin talked about regarding information sometimes not being brought forward at an appropriate time, as opposed to an arm's-length situation where it may well have to come forward.

My question is in respect to this legislation and the way it is written. I would like to hear your comment. I would submit that there should be an amendment to ensure the executive director and their staff report to the committee as opposed to any office within the Prime Minister's Office. Your comments, please.

Mr. Segal: I would oppose that amendment, and let me say why. First, it is one of the amendments that would have the capacity of derailing the bill completely and having the whole project lost. That would be a great diminution of our democratic remit on the issue of national security in terms of parliamentary democracy.

Second, we all know of circumstances where the CEO of an organization is responsible to a chairman of the board, but there is a joint assessment of how effective that person is being in discharging the duties they are expected to discharge.

There would be nothing to stop the new committee and its chair from saying, "Here are our expectations," making it clear to the Privy Council Office that they will be assessing the performance of the agency against those expectations, as they will be in assessing whether the particular head of the agency should or should not be reappointed.

Lg en Dallaire : J'insisterais sur le fait que les s enateurs et les d eput es qui si egeront   ce comit e se sentiront habilit es et exigeront du secr etariat qu'il leur fournisse les documents n ecessaires pour prendre ces d ecisions tr es difficiles et formuler ces recommandations. Je ne pense pas que le secr etariat aura jamais une politique refl etant son ind ependance.

Il s'agira en r ealit e d'un organisme de soutien, et le soutien qu'il offrira sera ce que veut le comit e, et non pas ce qu'il pense qu'il devrait avoir.

Le pr esident : Nous arrivons   une conclusion, et je veux revenir sur la question du secr etariat, car je pense qu'elle est importante.

Le projet de loi pr evoit clairement comment le directeur g en eral est nomm e, par qui il l'est, et son rang en ce qui a trait   l'ordre hi erarchique que vous avez mentionn e plus t ot, monsieur le s enateur Segal. D'apr es la fa on dont le secr etariat est  tabli, il est tr es clair que le directeur g en eral rendra des comptes,   mon avis, au Conseil priv e ou au cabinet du premier ministre, selon la fa on dont le secr etariat est con u par rapport   la responsabilit e.

Si le comit e doit  tre ind ependant du Conseil priv e et pr et    tre en mesure de faire le travail qu'on lui demande de faire, il me semblerait que la premi ere responsabilit e du directeur g en eral serait de rendre des comptes au pr esident et au comit e afin qu'on puisse s'assurer d'obtenir une ind ependance au chapitre des renseignements, au besoin. C'est un peu comme ce dont a parl e la s enatrice Lankin au sujet des renseignements qui ne sont parfois pas pr esent es au bon moment; dans une situation d'ind ependance, ils pourraient bien devoir  tre pr esent es.

Ma question concerne le projet de loi et son libell e. Je voudrais entendre votre commentaire. Je soutiendrais qu'un amendement devrait  tre apport e afin qu'on puisse s'assurer que le directeur g en eral et son personnel rendent des comptes au comit e plut ot qu'  tout agent du cabinet du premier ministre. Vos commentaires, s'il vous pla t.

M. Segal : Je m'opposerais   cet amendement, et laissez-moi vous dire pourquoi. Premi erement, c'est l'un des amendements qui auraient la capacit e de faire d eraiiller compl etement le projet de loi et de causer la perte de tout le projet. Il s'agirait d'une grande diminution de notre mandat d emocratique relativement   la question de la s ecurit e nationale, du point de vue de la d emocratie parlementaire.

Deuxi emement, nous connaissons tous des situations o u le PDG d'une organisation est comptable   un pr esident du conseil d'administration, mais il y a une  valuation conjointe de l'efficacit e de cette personne pour ce qui est de s'acquitter de ses obligations de la fa on attendue.

Rien n'emp echerait le nouveau comit e, et son pr esident, de dire : « Voici nos attentes », pour indiquer clairement au Bureau du Conseil priv e qu'il  valuera le rendement de l'organisme par rapport   ces attentes, tout comme il d eterminera si le chef de l'organisme devrait ou non  tre nomm e de nouveau.

Think about the dynamics: A government sets up a committee and gives it powers that never existed before, has an agency, and after the two years, for whatever reason, the members of the committee say, “This agency is not serving our purposes.”

The government will want to have a joint reflection with the chairman of the committee and his colleagues relative to what constitutes appropriate performance for the agency and the agency head. In that context, you must have a dotted line where there may be a reporting relationship in terms of finances and administrative issues and expense accounts to one place, but in terms of purpose, achievement, activity and goals, that has to be to the absolute chairman of the committee.

The Chair: Senator Dallaire, do you have a comment? I’m about to call this panel to a conclusion.

Lt.-Gen. Dallaire: Only to reinforce that the chair of the committee will hold that head of the secretariat to account like we’ve not seen in many other occasions because of the nature of the information, the sense of security, the sense of safety, and ultimately the decisions coming out of the committee that will influence the Prime Minister directly.

I do not think there will be room for the head of that secretariat to be able to do any freelancing at all. In fact the chair of that committee will hold him or her very much accountable to meeting their requirements in the first instance.

The Chair: Colleagues, I would like to thank Senator Segal and Senator Dallaire for taking time out of their busy schedules. As Senator White said, it looks like retirement is doing both of you well. It is very nice to have you come before us to contribute to a worthwhile, important national debate.

Just before we begin with our next witness, I would remind you that after we’ve concluded this panel we will go in camera for a few minutes to discuss the recommendations on Bill C-44, which is the finance pre-study we did a number of weeks ago. You all have copies of it. It has been distributed. I wanted to let you know that will be the next order of business.

I would like to welcome Mr. Therrien to the proceedings.

I understand that you have opening remarks. Please proceed.

[Translation]

Daniel Therrien, Privacy Commissioner of Canada, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Thank you for inviting me here to discuss this important piece of legislation with you.

Réfléchissez à la dynamique : un gouvernement établit un comité et lui confère des pouvoirs qui n’ont jamais existé auparavant, et lui demande de se pencher sur un organisme; après les deux années, pour quelque raison que ce soit, les membres du comité disent : « Cet organisme ne sert pas nos fins. »

Le gouvernement voudra réfléchir de concert avec le président du comité et ses collègues relativement à ce qui constitue un rendement adéquat pour l’organisme et son chef. Dans ce contexte, il pourrait y avoir une relation redditionnelle avec une instance en ce qui a trait aux questions financières et administratives et aux comptes des dépenses, mais, pour ce qui est du but, des réalisations, des activités et des objectifs, l’organisme doit relever du président du comité.

Le président : Monsieur le sénateur Dallaire, avez-vous un commentaire à formuler? Je suis sur le point de conclure avec ce groupe.

Lgén Dallaire : Je veux seulement insister sur le fait que le président du comité demandera des comptes à ce chef du secrétariat, comme nous l’avons rarement vu, en raison de la nature des renseignements, du sentiment de sécurité, du sentiment de sûreté et, au bout du compte, des décisions qui seront prises par le comité et qui auront une influence directe sur le premier ministre.

Je ne pense pas qu’il y aura une marge pour que le chef de ce secrétariat soit en mesure de faire du travail à la pige. De fait, le président de ce comité lui demandera des comptes de façon soutenue afin qu’il réponde à ces exigences dès le départ.

Le président : Chers collègues, je voudrais remercier les sénateurs Segal et Dallaire d’avoir pris le temps de comparaître, malgré leur horaire chargé. Comme l’a dit le sénateur White, on dirait que la retraite vous va bien à tous les deux. Nous sommes très heureux que vous ayez comparu devant nous afin de contribuer à un débat d’importance nationale qui en vaut la peine.

Juste avant que nous commençons à entendre notre prochain témoin, je vous rappellerais qu’après que nous ayons conclu avec ce groupe de témoins, nous allons passer à huis clos pour quelques minutes afin d’aborder les recommandations concernant le projet de loi C-44, c’est-à-dire l’étude préalable des finances que nous avons menée il y a quelques semaines. Vous en avez tous une copie. Elle a été distribuée. Je voulais vous informer du fait qu’il s’agissait du prochain point à l’ordre du jour.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Therrien à la séance.

Je crois savoir que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Veuillez prendre la parole.

[Français]

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Merci de m’avoir invité à discuter de cet important projet de loi avec vous tous.

Let me say up front that I am supportive of parliamentary oversight for security and intelligence activities. To retain the public's trust, Canada needs expert oversight — which we have in part, although it is not perfect — and parliamentary oversight that alone can provide non-partisan democratic legitimacy.

In my brief remarks today, I will set out what in my view should be the desirable characteristics of an effective parliamentary oversight regime, how the bill before you may fall short, but why my recommendation is that you adopt the bill nevertheless.

To ensure effective review, the proposed committee should be given as wide a mandate as possible and as unfettered access to information as possible. As such, the committee should ideally not be subject to limits in relation to information that would be injurious to national security. By analogy, courts that review the legality of activities of national security agencies can review most security-sensitive information, subject to exceptional ministerial certification under the Canada Evidence Act. When courts issue judgments on the legality of certain activities there can be redactions, but these redactions are decided by judges, not the government. I would advocate for similar standards for the committee.

In terms of the exceptions to access outlined in sections 14 and 16, while I accept that there may be little need for the committee to know, say, the names of witnesses or confidential sources, I believe that exceptions should be as limited as possible. I am particularly concerned with the carve-out in clause 16(1)(a) for “special operating information,” defined in the Security of Information Act. This category includes purely operational information that the committee would not require to fulfil its broader mandate, but it also includes information of a more general nature, which may raise policy issues, such as “the means used. . . to covertly obtain. . . , analyze, process. . . , report, communicate or otherwise deal with information,” potentially leaving the committee in the dark regarding the very work it has been charged to oversee.

[English]

More generally, the bill falls short of what I would consider ideal, in that national security could be invoked by the government to limit the committee's mandate, clause 8; access to information, clause 16; and the ability to report findings to Canadians, clause 21.

Tout d'abord, je vous dirais que je suis favorable à l'instauration d'une surveillance parlementaire des activités de renseignement et de sécurité. Pour maintenir la confiance du public, le Canada a besoin d'une surveillance d'experts — ce que nous avons en partie, mais de façon imparfaite — et une surveillance parlementaire qui seule peut apporter une légitimité démocratique non partisane.

Au cours de ma brève intervention aujourd'hui, j'expliquerai ce que devraient être selon moi les caractéristiques souhaitables d'un système de surveillance parlementaire efficace. Je préciserai en quoi le projet de loi à l'étude tombe court de cet idéal et j'expliquerai les raisons pour lesquelles je vous recommande tout de même de l'adopter.

Pour effectuer un examen efficace, le comité proposé devrait avoir un mandat aussi vaste que possible et avoir un accès aussi illimité que possible aux renseignements. Idéalement, il ne devrait donc pas être assujéti à des limites concernant l'information qui porterait atteinte à la sécurité nationale, un peu comme les tribunaux appelés à déterminer si les activités des organismes de sécurité nationale sont licites peuvent examiner les renseignements les plus sensibles sur le plan de la sécurité, sous réserve d'attestations ministérielles prévues en vertu de la Loi sur la preuve. Lorsque les tribunaux se prononcent sur la légalité de certaines activités, les jugements peuvent être caviardés, mais il revient aux juges et non au gouvernement de décider quels renseignements caviarder. Je prônerais l'adoption de normes similaires dans le cas du comité.

En ce qui concerne les exceptions aux droits d'accès mentionnées aux articles 14 et 16, je reconnais que le comité n'a sans doute pas besoin de connaître, par exemple, le nom de témoins ou de sources confidentielles. À mon avis, les exceptions devraient être aussi limitées que possible. Je suis particulièrement préoccupé par l'exception prévue à l'alinéa 16(1)a) concernant « tout renseignement opérationnel spécial », au sens de la définition énoncée dans la Loi sur la protection de l'information. Cette catégorie comprend les renseignements strictement opérationnels dont le comité n'aurait pas besoin pour s'acquitter de son mandat, mais elle comprend aussi les renseignements de nature plus générale qui pourraient soulever des questions de politique, ce qui risquerait de laisser le comité dans l'ignorance concernant les activités mêmes qu'il a été chargé de surveiller. Pensons, par exemple — c'est l'un des alinéas de l'article 16 —, aux renseignements sur « les moyens que le gouvernement fédéral a mis en œuvre pour la collecte ou l'obtention secrète ou pour l'analyse, le traitement, la communication ou toute autre utilisation d'information ».

[Traduction]

De façon plus générale, le projet de loi ne me semble pas idéal en ce sens que le gouvernement pourrait invoquer les motifs de sécurité nationale pour restreindre le mandat du comité — article 8 —, son accès à l'information — article 16 — et sa capacité de présenter ses conclusions aux Canadiens — article 21.

However, I acknowledge that the bill was improved in the House of Commons, in that reliance on national security as a limit to the committee's activities will have to be explained by the government in formal reasons. This should serve as an important safeguard against overreliance on the national security exception by the government.

Finally, I know that my office is not among the listed review bodies. Given the fact that information, including personal information, is the lifeblood of national security agencies, my office has a relevant role to play in ensuring that a proper balance is struck between security and human rights. Consequently, in my view, it would be desirable if my office were added to the list of oversight bodies with which information could be shared by the committee. If this cannot be achieved in the current bill, we hope it will be in the legislation the government has promised to amend the Anti-terrorism Act, 2015.

However, I should like to point out that even with the shortcomings identified this bill represents important progress and will address a long-needed gap. On balance, my recommendation would be to adopt it now; assess its effectiveness when it becomes reality; and amend it, if necessary, after a few years of implementation.

There is a risk that limitations to mandate and access to information would deprive the committee of the tools required for effective review, but these risks were reduced through amendments made by the House of Commons.

Importantly, in my view, overreliance on exceptions would likely come at a political price for the government of the day. Ultimately, while the bill before you is not perfect, it represents important progress and in my respectful view you should adopt it.

I would be happy now to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Mr. Therrien.

Senator Jaffer: Thank you very much, Mr. Therrien. Thank you for always being here and making yourself available.

Most of us are appreciative of this bill. In the enthusiasm of wanting to pass this bill, as you mentioned in your opening remarks as well, one of the concerns I have is that just this year the government expanded the Five Eyes intelligence network to share 1.2 million confidential Canadian files per year with its international partners.

Worse yet, at least from my information, it expanded the program without even having to conduct a simple privacy impact assessment, despite the very sensitive nature of the files we are sharing. These assessments are considered mandatory for the Treasury Board, yet they never happen.

Toutefois, je reconnais que le projet de loi a été amélioré à la Chambre des communes, si bien que le gouvernement devra expliquer formellement les raisons pour lesquelles il invoque des motifs de sécurité nationale pour limiter les activités du comité. Cela devrait servir de mesure de protection importante contre une trop grande dépendance du gouvernement au recours à l'exception relative à la sécurité nationale.

Enfin, je sais que le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ne figure pas parmi les organismes de surveillance auxquels le comité pourrait communiquer des renseignements. Comme les organismes de sécurité nationale dépendent de l'analyse de renseignements, notamment personnels, ce qui entraîne l'application du droit à la vie privée, mon commissariat a un rôle important à jouer pour garantir un juste équilibre entre la sécurité et la protection des droits de la personne. Par conséquent, je crois qu'il serait souhaitable que le commissariat soit ajouté à la liste des organismes de surveillance. S'il est impossible de l'ajouter dans le projet de loi actuel, j'espère qu'on le fera dans la loi que le gouvernement a promis d'adopter pour modifier la Loi antiterroriste de 2015.

Par ailleurs, j'aimerais souligner un point : en dépit des lacunes relevées, le projet de loi constitue un progrès important et comblera un fossé de longue date. Pour cette raison, je recommanderais d'adopter le projet de loi dès maintenant, d'évaluer l'efficacité de la loi après son adoption et de la modifier au besoin quelques années après sa mise en œuvre.

Il existe un risque que les limites du mandat et de l'accès à l'information privent le comité des outils nécessaires à un examen efficace, mais ces risques ont été réduits grâce aux modifications apportées par la Chambre des communes.

Je crois qu'il est important de souligner que la trop grande dépendance aux exceptions entraînerait probablement un prix politique pour le gouvernement en place. En fin de compte, même si le projet de loi n'est pas parfait, il représente un progrès important, et, à mon humble avis, vous devriez l'adopter.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Therrien.

La sénatrice Jaffer : Merci beaucoup, monsieur Therrien. Merci de votre présence et de votre disponibilité constantes.

La plupart d'entre nous sont favorables à ce projet de loi. Malgré l'enthousiasme manifesté concernant l'adoption de ce projet de loi, comme vous l'avez aussi mentionné dans votre déclaration liminaire, je suis préoccupée par le fait que, cette année seulement, le gouvernement a élargi son réseau de renseignement du Groupe des cinq afin de partager 1,2 million de dossiers confidentiels canadiens par année avec ses partenaires internationaux.

Pire encore, du moins, selon mes sources, il a élargi le programme sans même avoir eu à réaliser une simple évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, malgré la nature très délicate des dossiers partagés. Même si le Conseil du Trésor estime que ces évaluations sont obligatoires, ces dernières ne sont jamais réalisées.

My concern, Mr. Therrien, is under subclause 8(b), to which you referred as well, the committee of parliamentarians cannot review any subjects related to ongoing operations if the appropriate minister deems the review would be injurious to national security. As you know, these ongoing operations could be for a very long period of time.

We are under the impression that the committee is not able to oversee many things. I'm worried the restrictions in subclause 8(b) will prevent the committee of parliamentarians from truly acting as an oversight body. I would like to hear how you feel about this.

Mr. Therrien: As I said, the bill is not perfect. One way to look at parliamentary oversight is to analogize it to court review. You have three branches of government. With this bill, Parliament would be given the mandate to oversee national security activities conducted by the executive branch. When courts, another branch of government, review these matters as to their remit, i.e. the legality of these activities, the courts see sensitive information of a national security remit subject only to ministerial certifications under the Canada Evidence Act which are exceptionally made.

The courts review national security sensitive information, protect it, consider it and in their judgment only refer to principles that would not jeopardize national security imperatives as a consequence. Ideally, one could see the parliamentary oversight committee as having similar rules: essentially no limits, subject to exceptional limits, to access to information and no limits to mandate. The parliamentary committee would then be in a similar situation as the courts currently in their review function. That would be perhaps the ideal system.

My ultimate position is that even though that shortcoming means the bill before you is not perfect, in my view, it still represents very important progress. We have been waiting for parliamentary oversight and more comprehensive expert oversight for many years. It would undoubtedly be important progress if this bill were to be adopted.

On the question of whether the limitations this bill presents to access to information and the mandate of the committee, the proof will be in how this is actually used. At the end of the day, I would recommend that you adopt this bill, see whether the executive branch overrelies on these exceptions or uses them prudently, and based on what the government's conduct will be over the next few years, you have an opportunity with the five-year review to amend the then legislation as need be.

The Chair: If I could follow up on your question, Senator Jaffer, I think what you just described here is important: the information provided over the last week in respect of the fact that 1.2 million files were made available to our Five Eyes allies without any mandatory privacy assessment.

Ce qui me préoccupe, monsieur Therrien, c'est qu'au titre de l'alinéa 8b), que vous avez également mentionné, le comité des parlementaires ne peut examiner tout sujet lié à des opérations en cours si le ministre compétent considère que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale. Comme vous le savez, ces opérations en cours peuvent s'étendre sur une longue période.

Nous avons l'impression que le comité n'est pas en mesure de surveiller beaucoup de choses. Je crains que les restrictions de l'alinéa 8b) empêchent le comité des parlementaires de vraiment agir en tant qu'organisme de surveillance. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

M. Therrien : Comme je l'ai mentionné, le projet de loi n'est pas parfait. Une façon de voir la surveillance parlementaire est de la comparer à la révision judiciaire. On a trois organes de gouvernement. Au moyen de ce projet de loi, le Parlement aurait le mandat de surveiller les activités relatives à la sécurité nationale menées par l'organe exécutif. Lorsque les tribunaux, un autre organe du gouvernement, examinent ces questions en fonction de leur compétence, c'est-à-dire la légalité des activités, ils voient que les renseignements sensibles relatifs à la sécurité nationale font seulement l'objet d'attestations ministérielles au titre de la Loi sur la preuve au Canada, ce qui est exceptionnel.

Les tribunaux examinent les renseignements sensibles relatifs à la sécurité nationale, les protègent, en tiennent compte; par conséquent, leurs décisions mentionnent seulement les principes qui ne mettent pas en péril les impératifs de sécurité nationale. Idéalement, on pourrait voir un comité de surveillance parlementaire qui a des règles semblables : pratiquement aucune limite, possibilité de limites exceptionnelles, accès à l'information et aucune limite du mandat. Ainsi, le comité parlementaire serait dans une situation comparable à celle que connaissent actuellement les tribunaux pour ce qui est de leur fonction de révision. Cela serait peut-être le système idéal.

Enfin, je crois que même si cette lacune signifie que le projet de loi présenté n'est pas parfait, il représente tout de même un progrès très important. Nous attendons depuis de nombreuses années une surveillance parlementaire et une surveillance spécialisée plus rigoureuse. L'adoption de ce projet de loi représenterait sans l'ombre d'un doute un progrès important.

En ce qui a trait aux limites que présente ce projet de loi sur le plan de l'accès à l'information et au mandat du comité, la preuve résidera dans l'utilisation concrète. En fin de compte, je vous recommande d'adopter ce projet de loi, de vérifier si l'organe exécutif dépend de ces exceptions ou s'il les utilise prudemment. Selon la conduite du gouvernement dans les quelques prochaines années, vous aurez la possibilité de modifier la loi au moment de l'examen quinquennal, au besoin.

Le président : Je reviens sur votre question, madame la sénatrice Jaffer, je crois que ce que vous venez de décrire est important, c'est-à-dire les informations révélées au cours de la dernière semaine concernant le fait que 1,2 million de dossiers ont été rendus accessibles à nos alliés du Groupe des cinq sans avoir fait l'objet d'une évaluation obligatoire relativement à l'atteinte à la vie privée.

What are the consequences of not having the mandatory assessment? It's in the law that it's mandatory. What are the consequences?

Mr. Therrien: Actually, it's a directive. It is not a legal requirement that privacy impact assessments be conducted. It's a directive from Treasury Board that new initiatives of the government which have privacy implications be sent to us for an assessment. Nevertheless, we should have received this proposal before it was actually implemented.

There is no legal consequence because it's a directive and not a law. In the context of potential amendments to the Privacy Act, we have proposed that this requirement become a legal requirement because we think it's important that privacy risks be assessed early on in the development of programs such as this one.

There is no legal consequence at this point, but there is obviously a risk that privacy violations or sharing of information with other states would occur that might not be consistent with privacy legislation. We are told by Immigration, Refugees and Citizenship Canada, IRCC, that we will receive an assessment from them shortly.

We're happy with that, but at this point we don't have information on the expansion of this agreement beyond the U.S. to the other three members of the Five Eyes.

The Chair: Just to clarify, you're about to do a privacy assessment in respect to the information that has already been distributed.

Mr. Therrien: We are, as soon as we receive the information from the immigration department. We have not received it yet, but this was promised to us by the immigration department.

The Chair: What time frame are you looking at in respect to that so we have some idea?

Mr. Therrien: In the weeks following receipt of the information we'll proceed with that assessment.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you for your presentation, Mr. Therrien. My question will be brief. Could you give us three points that might undermine the trust the public should have in this kind of committee?

Mr. Therrien: I think I stated two in my preliminary remarks, including the limits on the committee's mandate. Under the bill before you, that mandate is subject to an exception. A minister could produce a certificate to prevent a matter that would be injurious to national security from being reviewed. In a way, it is somewhat contradictory for a committee charged with reviewing activities related to national security to have certain activities removed from the scope of its mandate on the ground that the matter may be injurious to national security. Once again,

Quelles sont les conséquences de ne pas avoir effectué cette évaluation, qui est obligatoire, selon la loi?

M. Therrien : En fait, c'est une directive. La loi n'exige pas que l'on réalise une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. La directive du Conseil du Trésor mentionne que les nouvelles initiatives du gouvernement qui touchent la vie privée doivent nous être transmises à des fins d'évaluation. Néanmoins, nous devrions avoir reçu cette proposition avant qu'elle soit mise en place.

Il n'y a pas de conséquences juridiques, car il s'agit d'une directive, et non d'une loi. Dans le contexte des modifications potentielles de la Loi sur la protection des renseignements personnels, nous avons proposé que cette exigence soit prévue dans la loi, car nous croyons qu'il est important que les risques d'atteinte à la vie privée soient évalués dès le début de l'élaboration des programmes, comme dans ce cas-ci.

Il n'y a pas de conséquences juridiques pour l'instant, mais il y a manifestement un risque d'atteinte à la vie privée ou de divulgation de renseignements à d'autres États de façon non conforme à la législation relative à la protection des renseignements personnels. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, nous a dit qu'il nous enverrait sous peu une évaluation.

Nous en sommes très heureux, mais pour l'instant, nous n'avons pas de renseignements concernant l'élargissement de l'entente avec les États-Unis pour qu'elle inclue les trois autres membres du Groupe des cinq.

Le président : Je souhaite seulement préciser que vous êtes sur le point de réaliser une évaluation en matière de vie privée en ce qui concerne les renseignements qui ont déjà été communiqués.

M. Therrien : En effet, dès que nous recevrons les renseignements du ministère de l'Immigration. Nous n'avons encore rien reçu, mais le ministère de l'Immigration nous l'a promis.

Le président : Pour que nous ayons une meilleure idée, dans combien de temps, selon vous?

M. Therrien : Dans les semaines qui suivront la réception des renseignements, nous procéderons à l'évaluation.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Therrien, de votre présentation. Ma question sera brève. Pourriez-vous nous énumérer trois points qui pourraient miner la confiance que la population devrait avoir à l'égard d'un tel comité?

M. Therrien : J'en ai nommé deux, je crois, dans mes remarques préliminaires, y compris les limites au mandat du comité. De par le projet de loi qui est devant vous, le mandat fait l'objet d'une exception. Un ministre peut faire en sorte, avec une attestation, qu'une question qui porterait atteinte à la sécurité nationale ne fasse pas l'objet d'un examen. Dans un certain sens, il est un peu contradictoire qu'un comité chargé de l'examen des activités liées à la sécurité nationale puisse voir certaines activités retirées de son mandat pour les motifs que la question puisse

everything depends on the way that limit is exercised. In the House of Commons, the bill was amended to require the government to provide reasons for that decision. I consider that a significant protection from abuse.

At any event, the committee's access to information would be limited in some cases under clause 16 in particular. Once again, national security could be invoked to ensure the committee does not have access to certain information that otherwise would be necessary for its review. In theory, this is a significant limit that might raise questions about the integrity of the process. Everything will depend on how that is exercised.

The bill would create a committee of parliamentarians rather than a parliamentary committee, the distinction being that the committee in question would report to the Prime Minister rather than directly to Canadians or to Parliament. In Great Britain, for example, the equivalent of this committee reports directly to Parliament and to the public without going through the Prime Minister. This also raises questions. Once again, the bill is not perfect. I think the exceptions that are made could be problematic. I do not want to presume or speculate as to whether those exceptions will be abused. Ultimately, I think we will have to wait and see. Having this committee constitutes significant progress. Despite some reservations we might have relative to some ideal, I believe the time has come to adopt this kind of mechanism.

Senator Dagenais: Would you say there is no problem if the control comes from the Prime Minister's Office?

Mr. Therrien: When you look at the bill's provisions, you see that the Prime Minister's Office would exercise control in certain ways, in particular by withdrawing certain matters for national security reasons. Once again, if the government abuses its power, there will be a public debate and presumably a political price to pay. That is possible if the Prime Minister, through his officials, restricts information that is used in a public committee report, but, once again, there will be a price to pay.

The Prime Minister has an important role to play from a mechanical standpoint. In practice, it will depend on how those limits are exercised. I think we will have to wait and see about that.

Senator Dagenais: He should not abuse his power in the interest of national security.

[English]

[English]

Senator Beyak: You answered most of my questions with your responses to Senator Dagenais.

porter préjudice à la sécurité nationale. Encore une fois, tout dépend de la façon dont sera exercée cette limite. À la Chambre des communes, le projet de loi a été modifié de telle sorte que cette décision du gouvernement devra être motivée. Je pense que c'est là une protection importante contre les abus.

De la même façon, l'accès à l'information par le comité serait limité, dans certains cas, en vertu de l'article 16 en particulier. Encore une fois, la sécurité nationale pourra être invoquée pour faire en sorte que le comité n'ait pas accès à certains renseignements qui, autrement, seraient nécessaires à son examen. En théorie, il s'agit d'une limite importante qui pourrait soulever des questions quant à l'intégrité du processus. Tout dépendra de la façon dont cela sera exercé.

Le projet de loi crée un comité de parlementaires plutôt qu'un comité parlementaire, la distinction étant que le comité en question fera rapport au premier ministre plutôt que directement aux Canadiens ou au Parlement. En Grande-Bretagne, par exemple, l'équivalent de ce comité fait rapport au Parlement et au public de façon directe, sans passer par le premier ministre. Cela pose également des interrogations. Encore une fois, le projet de loi n'est pas parfait. Les exceptions qui sont apportées, je pense, pourraient être problématiques. Je ne veux pas présumer ou spéculer sur le fait que ces exceptions seront utilisées de façon exagérée. Je pense, en fin de compte, qu'il faut donner la chance au coureur. C'est un progrès important que d'avoir ce comité. Malgré certaines réserves qu'on pourrait avoir par rapport à un idéal, je crois que le temps est venu d'adopter un tel mécanisme.

Le sénateur Dagenais : Diriez-vous qu'il n'y a pas de problème si le contrôle émane du Bureau du premier ministre?

M. Therrien : Lorsqu'on regarde les dispositions du projet de loi, on voit que le contrôle par le Bureau du premier ministre se fait sur certains points, en particulier celui de retirer certaines questions pour des raisons de sécurité nationale. Encore une fois, si le gouvernement exagère, il y aura un débat public et, présument, un prix politique à payer. Si le premier ministre, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, vient à limiter les renseignements qui font l'objet d'un rapport public de la part du comité, c'est possible. Toutefois, encore une fois, il y aura un prix à payer.

D'un point de vue mécanique, le premier ministre a un rôle important à jouer. En pratique, cela dépendra de la façon dont seront exercées ces limites. À ce sujet, je crois qu'il faut donner la chance au coureur.

Le sénateur Dagenais : Il ne faudrait pas qu'il abuse de son pouvoir dans l'intérêt de la sécurité nationale.

M. Therrien : Tout à fait.

[Traduction]

La sénatrice Beyak : Vos réponses au sénateur Dagenais ont répondu à la plupart de mes questions.

I was wondering if you think the redaction powers of the Prime Minister are a little excessive. How would the public be made aware of the reasons the Prime Minister redacted information?

Mr. Therrien: The public would not be made aware of the reasons because that's the whole point. The Prime Minister would say that it would jeopardize national security interests, such as the protection of sources or methods, if the information were released publicly.

That is why ultimately the decision, according to the bill, rests with the Prime Minister. The committee would have the reasons. Although the committee could not speak to the facts behind the Prime Minister's decision, the committee would be completely able to say that in its view the Prime Minister has overstepped the bounds of national security.

I think that's an acceptable balance.

Senator Beyak: What would be your office's involvement in it?

Mr. Therrien: Not according to the bill as written.

Senator Beyak: That's a concern I have, that you're not involved.

Mr. Therrien: It's a relationship between the executive branch and the parliamentary branch. We would not have a role. Ultimately, the counterweight to the Prime Minister's powers under this bill is that the committee itself would be able to speak publicly to whether it agrees or disagrees with how the exceptions have been used by the executive branch.

Senator Beyak: Thank you very much.

Senator Lankin: Just following on this conversation, I hear you say that at the end of the day, on balance, this is progress forward. You made reference to the U.K. committee. Of course, it started off as committee of parliamentarians as well. The government expressed the desire to establish some norms, relationships and protocols and to build trust. That is exactly what happened in the U.K., to the point where it is now a parliamentary committee and operates very effectively and without some of the concerns.

Until people have exposure to the information and understand the nature of the restrictions that will be placed on it, until we have that experience, we won't actually know where the government will land on this.

I'm interested in the point you raised, though, about your office's role. Does it require a change in the Royal Recommendation if you were to be brought into the legislation? Without being in the legislation, is there anything that prohibits the committee from inviting you to come and talk about scope of work or any area of concern?

Je me demandais si vous croyez que le pouvoir de caviarder du premier ministre n'est pas un peu exagéré. Comment le public serait-il mis au courant des raisons du caviardage fait par le premier ministre?

M. Therrien : Le public ne serait pas informé des raisons : c'est ça le but. Le premier ministre dirait que des intérêts de sécurité nationale, comme la protection des sources ou les méthodes utilisées, seraient compromis si les renseignements étaient rendus publics.

C'est pourquoi, selon le projet de loi, la décision finale revient au premier ministre. Le comité connaîtrait les raisons. Même si le comité ne pourrait pas parler des faits qui justifient la décision du premier ministre, il serait parfaitement en mesure de dire qu'il croit que le premier ministre a outrepassé les limites de la sécurité nationale.

Je crois que c'est un équilibre acceptable.

La sénatrice Beyak : De quelle façon le commissariat participerait-il à cela?

M. Therrien : Selon le projet de loi tel que rédigé, il n'y participerait pas.

La sénatrice Beyak : Le fait que vous n'y preniez pas part me préoccupe.

M. Therrien : Il s'agit d'un lien entre l'organe exécutif et l'organe parlementaire. Nous n'aurions pas de rôle à jouer. Au bout du compte, en vertu de ce projet de loi, le contrepoids au pouvoir du premier ministre est le fait que le comité lui-même pourrait dire publiquement s'il est d'accord ou non avec la façon dont les exceptions ont été utilisées par l'organe exécutif.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup.

La sénatrice Lankin : Pour poursuivre sur ce sujet, je vous entends dire que, en fin de compte, il s'agit d'un progrès. Vous avez mentionné le comité du Royaume-Uni. Évidemment, il a aussi commencé en tant que comité de parlementaires. Le gouvernement a exprimé son désir d'établir un certain nombre de protocoles, de normes et de relations ainsi que des liens de confiance. C'est exactement ce qui s'est produit au Royaume-Uni, à un point tel qu'il s'agit maintenant d'un comité parlementaire qui fonctionne très efficacement et sans certaines des préoccupations.

Nous ne connaissons la position réelle du gouvernement à cet égard que lorsque les gens prendront connaissance des informations et comprendront la nature des restrictions qui seront mises en place.

Toutefois, le point que vous avez soulevé concernant le rôle de votre commissariat m'intéresse. Est-ce que votre inclusion dans le projet de loi exigerait que la recommandation royale soit modifiée? Si vous n'en faites pas partie, est-ce qu'il y a quelque chose qui empêche le comité de vous inviter à témoigner sur la portée du travail ou sur toute préoccupation?

Lastly, in the nature of the work you do now, as I've seen in the past, you interact where a member of the public has a concern about accessing information or a concern about redaction that has taken place in a particular report dealing with them or the protection of their privacy where it hasn't been redacted.

Do you get a chance to look into the operations of the various national security departments and agencies that would give you a heads up or a concern about breaches of privacy of members of the public?

Mr. Therrien: Would the Royal Recommendation need to be amended? I must say I have not spent a lot of time on this, but I would think, if the statute listed the Office of the Privacy Commissioner along with the three existing review bodies as review bodies with which the parliamentary committee could share information, this would provide the appropriate legal authorization for that sharing of information to occur.

Could the committee call on my office even though it is not mentioned as a review body? Yes, at the policy level. There could be a discussion between the parliamentary committee and my office on policy matters, but these discussions would not be informed by a common understanding of the factual underpinning of the discussions, which I think is a real issue. There could be a level of discussion between the parliamentary committee and my office.

If I can reformulate your third question, I'm ad-libbing here. Tell me if I exaggerate the scope of your question. I take it to mean: What is the added value of the OPC to parliamentary review and the review by other oversight bodies?

A robust oversight or review system for national security agencies must be composed both of parliamentary review and expert review. There are three expert bodies listed in this legislation. They are absolute experts in their field. They have some expertise in privacy, but we are the experts in privacy. I think robust review comes from adding the expertise of a number of players, Parliament being one because it provides democratic legitimacy. Expertise in relation to some national security agencies will be more often before the committee. Those are SIRC, OCSEC and the RCMP review committee.

It also means the Office of the Privacy Commissioner because I think we have something to add, which is privacy expertise. What is at play often in the activities of these national security agencies is personal information. That is directly our domain of expertise and, for that reason, I think we should have a role to play.

Senator Jaffer: Privacy Commissioner Therrien, you have in the past talked about the Protecting Canadians from Online Crime Act and how government and law enforcement can spy on

Enfin, dans le cadre de la nature actuelle de votre travail, comme je l'ai vu par le passé, vous agissez lorsqu'un membre du public soulève des préoccupations quant à l'accès à l'information ou encore au caviardage d'un rapport particulier le concernant ou à la protection de sa vie privée lorsqu'il n'y a pas eu de caviardage.

Avez-vous la possibilité d'examiner les opérations des divers ministères et organismes de sécurité nationale qui vous donneraient un aperçu au chapitre de l'atteinte à la vie privée des membres du public ou qui soulèveraient des préoccupations à cet égard?

M. Therrien : Est-ce qu'il faudrait modifier la recommandation royale? Je dois dire que je ne me suis pas penché longuement sur ce sujet, mais je crois que, si la loi mentionnait le Commissariat à la protection de la vie privée en tant qu'organisme d'évaluation, en plus des trois autres actuels, à qui le comité parlementaire pourrait communiquer des renseignements, cela constituerait une autorisation légale adéquate.

Est-ce que le comité pourrait appeler le commissariat même s'il n'est pas mentionné en tant qu'organisme d'évaluation? Oui, sur le plan politique. Il pourrait y avoir une discussion entre le comité parlementaire et le commissariat sur des questions stratégiques, mais ces discussions ne reposeraient pas sur une compréhension commune des faits qui les sous-tendent, ce qui constitue, à mon avis, un réel problème. Il pourrait y avoir un certain degré de discussion entre le comité parlementaire et le commissariat.

Si je peux reformuler votre troisième question, je paraphrase, et dites-moi si j'exagère la portée de votre question, je crois qu'elle signifie ceci : quelle est la valeur ajoutée du CPVC pour l'examen parlementaire et l'examen des autres organismes de surveillance?

Un système solide de surveillance ou d'évaluation pour les organismes de sécurité nationale doit comprendre un examen parlementaire et un examen spécialisé. Il y a trois organismes spécialisés mentionnés dans la loi. Ils sont des experts dans leur domaine. Ils ont une certaine expertise en matière de vie privée, mais nous sommes les experts en la matière. Je crois qu'un examen rigoureux a lieu lorsqu'on combine l'expertise d'un certain nombre d'intervenants; le Parlement en fait partie, parce qu'il fournit la légitimité démocratique. L'expertise liée à certains organismes de sécurité nationale servira plus souvent devant le comité. Il s'agit des comités d'examen du CSARS, du BCCST et de la GRC.

Cela inclut également le Commissariat à la protection de la vie privée, car je crois que nous avons quelque chose à apporter : notre expertise en matière de protection de la vie privée. Les renseignements personnels sont souvent en jeu dans les activités des organismes de sécurité nationale. C'est en plein notre champ d'expertise, et c'est pourquoi je crois que nous devrions avoir un rôle à jouer.

La sénatrice Jaffer : Monsieur Therrien, en tant que commissaire à la protection de la vie privée, vous avez par le passé parlé de la Loi sur la protection des Canadiens contre la

activities online and over telecommunications with nothing more than reasonable grounds to suspect that an offence will be committed in the future.

I heard what you said earlier on. Yes, this exists and we need to give it time. Would you still repeat the same, "Let's give the oversight committee some time to see how it works?" Are you still comfortable with business as usual?

Mr. Therrien: With respect, it would not be business as usual. It would not be ideal. There are a number of shortcomings, but it would not in my view be business as usual. That's why I say that on balance, even though this is not exactly the bill I would have drafted, it is very significant progress. It is not business as usual.

My recommendation is to proceed with this bill to see how it's applied, what kinds of benefits it presents, and whether certain exceptions are overused by government. You would have an opportunity in five years' time to review the legislation.

Senator Jaffer: The concern I have is that all of us will go away thinking that now we have oversight and sleep more comfortably knowing that there is someone protecting our interests. Not really, because if there is an ongoing operation the government or intelligence agencies can still spy. There is no oversight because it's an ongoing operation. In that ongoing operation they can still share your information with partners; they can still spy on you; and because it's ongoing operations, there is no oversight.

Mr. Therrien: I guess we're back to how these exceptions will be used by government. Yes, the fact that ongoing operations, certain ongoing operations, could be removed from the committee's jurisdiction is less than ideal, but even during the time when this ongoing operation is happening the committee would be able to hear from government, from ministers, and from officials on the laws and policies relevant to the operation in question.

Some of the operational details would not be reviewed, but the mandate of the committee includes laws, whether policies are effective and whether agencies have the right financial framework for their operations. All of these important issues could be reviewed by the committee even during an ongoing operation, but some of the very specific details would not be subject to review during the period of the operation. As soon as the operation was no longer happening, then even that would be subject to parliamentary review.

Yes, there are limits to what the committee would see, but I see the glass as more half-full than half-empty.

The Chair: We're going to come to a conclusion, but I just want to make a point. The legislation that has been brought forward has taken the United Kingdom model into account. Just so

cybercriminalité et de la façon dont le gouvernement et les organismes d'application de la loi peuvent espionner les activités en ligne et les télécommunications sans autre fondement que des motifs raisonnables que le fait de soupçonner qu'une infraction sera commise.

J'ai écouté ce que vous avez dit plus tôt. Oui, cela existe, et nous devons y accorder du temps. Répéteriez-vous la même chose : « Laissons du temps au comité de surveillance pour voir comment vont les choses »? Êtes-vous encore à l'aise avec le statu quo?

M. Therrien : Sauf votre respect, ce ne serait pas le cas. Ce ne serait pas l'idéal. Il y a un certain nombre de lacunes, mais, à mon avis, ce ne serait pas le statu quo. C'est pourquoi je dis que, tout compte fait, même si je n'avais pas rédigé ce projet de loi exactement de cette façon, il s'agit d'un progrès important. Ce n'est pas le statu quo.

Ce que je recommande, c'est d'adopter ce projet de loi pour voir de quelle façon on l'utilise, quels avantages il comporte et si le gouvernement a trop souvent recours à certaines exceptions. On aurait la possibilité de passer la loi en revue dans cinq ans.

La sénatrice Jaffer : Ce qui me préoccupe, c'est qu'on parte tous en pensant qu'il y a maintenant une surveillance et que nous dormions tous mieux en sachant que quelqu'un protège nos intérêts. Ce n'est pas vraiment le cas, parce que s'il y a une opération en cours, le gouvernement ou les organismes du renseignement peuvent tout de même espionner. Il n'y a pas de surveillance dans le cas d'une opération en cours. Dans ce cas, ils peuvent toujours communiquer vos renseignements à des partenaires, ils peuvent encore vous espionner, et, parce qu'il s'agit d'une opération en cours, il n'y a aucune surveillance.

M. Therrien : Je suppose que cela revient à la façon dont le gouvernement aura recours à ces exceptions. Je suis d'accord avec le fait que l'exclusion de certaines opérations en cours de la sphère de compétence du comité est loin d'être idéale, mais même pendant l'opération, le comité pourrait écouter le gouvernement, les ministres et les agents témoigner sur les lois et les politiques pertinentes dans le cadre de l'opération en question.

Certains détails opérationnels ne seraient pas examinés, mais le mandat du comité inclut le fait d'examiner les lois ainsi que de vérifier si les politiques sont efficaces et si les organismes ont le bon cadre financier pour mener à bien leurs opérations. Toutes ces questions importantes pourraient être examinées par le comité même pendant une opération en cours, mais certains détails très spécifiques ne feraient pas l'objet d'un examen durant cette période. Dès qu'elle serait terminée, l'opération pourrait faire l'objet d'un examen parlementaire.

Oui, il y a des limites à ce que le comité pourrait voir, mais je vois le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

Le président : Nous allons bientôt terminer, mais j'aimerais seulement apporter un élément. Le projet de loi qui a été présenté tenait compte du modèle du Royaume-Uni. Pour que tout le monde

everyone understands, one of the mandates of the United Kingdom's committee includes "oversight of operational activity and the wider intelligence and security activities of government." I think that has to be of concern.

Senator Jaffer said it very well in respect to where that balance will be found and the ability of the parliamentary committee, which at this stage doesn't have a secretariat reporting to it. They report to the secretariat by the sounds of how it is set up at the present time. In my judgment they will be handcuffed to some degree with respect of trying to do the job that Parliament is asking them to do. Yet the legislation works against their being able to do that.

Another point I would make is that you do take an oath and you go through the procedures to get the necessary clearances. You have the top clearances, once again, to be able to do the job that Parliament is asking parliamentarians to do in this legislation. Yet at the same time they're being excluded from certain areas, and maybe from even from asking questions, so I think it has to be of some concern.

Mr. Therrien: Particularly with respect to your last point, parliamentarians are the only ones who can offer democratic legitimacy to this process. The parliamentarians in question would have the appropriate security clearance, so it would certainly be possible for the committee to receive the kind of operational information at play. It would be extremely legitimate to conclude that this could be protected and should be in bounds, but Senator Lankin referred to the fact that in Britain the evolution toward greater involvement of parliamentary committees has been a gradual process.

To me, there is no reason in principle why parliamentarians could not see operational data and information, particularly, as you say, Mr. Chair, if they have the right security clearance. The question then is: Is that something to strive for in a number of years? Is that something that is necessary for effective review to occur? Is it your sense that you would have effective review right now without this and this should be something to strive for? Ultimately it's your decision. My sense and my recommendation would be that what you have before you is important progress that should occur.

The Chair: Thank you very much. I would like to thank our witness. We very much appreciate your taking the time to come before us. I will excuse our witness.

We will take a very brief break and will go into an in-camera meeting to deal with Bill C-44, so the committee members can stay here for those purposes.

(The committee continued in camera.)

comprene, l'un des mandats du comité du Royaume-Uni comprend la surveillance de l'activité opérationnelle et des activités plus larges du gouvernement en matière de renseignements et de sécurité. Je crois que cela devrait être préoccupant.

La sénatrice Jaffer a abordé très clairement les questions de la recherche d'un équilibre et de la capacité du comité parlementaire, auquel, pour l'instant, aucun secrétariat ne rend compte. Il rend des comptes au secrétariat dans le cadre de son fonctionnement actuel. À mon avis, ils vont se retrouver les mains liées, en quelque sorte, lorsqu'ils essaieront de faire le travail que le Parlement leur demande. Du moins, le projet de loi leur met des bâtons dans les roues.

J'aimerais aussi ajouter qu'on fait une déclaration sous serment et qu'on respecte les procédures pour obtenir les cotes de sécurité nécessaires. On a les meilleures cotes, encore une fois, pour être en mesure de faire ce que le Parlement demande aux parlementaires dans le cadre de ce projet de loi. Néanmoins, on les exclut en même temps de certains domaines, et on les empêche peut-être même de poser des questions, je crois donc que cela doit soulever des préoccupations.

M. Therrien : En ce qui concerne plus particulièrement votre dernier argument, les parlementaires sont les seuls qui peuvent offrir la légitimité démocratique à ce processus. Étant donné que ces parlementaires auraient la cote de sécurité adéquate, le comité pourrait certainement prendre connaissance des renseignements opérationnels en jeu. Il serait tout à fait légitime de conclure que cela pourrait être protégé et devrait être limité, mais la sénatrice Lankin a mentionné que, en Grande-Bretagne, le cheminement vers une plus grande participation des comités parlementaires a été graduel.

Je crois qu'il n'y a, en principe, aucune raison pour laquelle les parlementaires ne pourraient pas voir des données et des renseignements opérationnels, plus particulièrement, comme vous l'avez dit, monsieur le président, s'ils ont une cote de sécurité adéquate. Il faudrait plutôt se demander s'il y a quelque chose qu'il faut s'efforcer d'obtenir dans un certain nombre d'années. Est-ce que c'est nécessaire à la tenue d'un examen efficace? Croyez-vous que l'on peut faire un examen efficace maintenant sans cet élément et que c'est quelque chose qu'il faudrait tenter d'obtenir? Au bout du compte, c'est votre décision. À mon avis, ce qui vous est présenté constitue un progrès important, et je vous recommande de l'adopter.

Le président : Merci beaucoup. J'aimerais remercier nos témoins. Nous apprécions le fait que vous ayez pris le temps de témoigner. Les témoins peuvent partir.

Nous prendrons une très courte pause et nous continuerons à huis clos afin de discuter du projet de loi C-44; les membres du comité peuvent donc rester pour cette rencontre.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, met this day at 12 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Daniel Lang (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Wednesday, June 7, 2017. My name is Dan Lang, senator for Yukon, and on my immediate left is the clerk of the committee, Adam Thompson. I would now like to go around the table and ask each member to introduce themselves, starting with the deputy chair.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer, and I'm from British Columbia. Welcome.

Senator Kenny: Colin Kenny, Ontario.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[*English*]

Senator White: Vern White, Ontario.

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

The Chair: Thank you.

Today we will be meeting from 12 o'clock to 1:15 p.m. to continue reviewing Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

Joining us today are Professor Wesley Wark and Professor Errol Mendes, both from the University of Ottawa.

Gentlemen, welcome. I understand that you each have an opening statement. I would invite you to begin, starting with Professor Mendes and then followed by Professor Wark. We have approximately an hour and 15 minutes. Please proceed.

Errol Mendes, Professor, Faculty of Law - Common Law, University of Ottawa, as an individual: Thank you to the committee for inviting me.

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à midi, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Daniel Lang (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du mercredi 7 juin 2017. Je m'appelle Dan Lang, et je suis un sénateur du Yukon. À ma gauche, voici le greffier du comité, Adam Thompson. Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer, et je suis de la Colombie-Britannique. Bienvenue.

Le sénateur Kenny : Colin Kenny, Ontario.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur White : Vern White, Ontario.

Le sénateur Harder : Peter Harder, Ontario.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le président : Merci.

Nous nous réunirons aujourd'hui de midi à 13 h 15 pour poursuivre notre étude du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

Nous accueillons aujourd'hui M. Wesley Wark et M. Errol Mendes, tous deux professeurs à l'Université d'Ottawa.

Messieurs, bienvenue. Je sais que vous avez chacun une déclaration préliminaire. Je vous invite donc à la présenter, en commençant par M. Mendes qui sera suivi de M. Wark. Nous avons environ 1 heure 15 minutes. Allez-y, je vous en prie.

Errol Mendes, professeur, faculté de droit - Section de common law, Université d'Ottawa, à titre personnel : Je remercie le comité de m'avoir invité.

I want to state at the outset of my presentation that I'm strongly in favour of the overall contents of Bill C-22, which attempts to fill the gaps of parliamentary review and oversight of national security, something that is long overdue, given that most of our closest allies have already established such critical democratic accountability in their national security and intelligence frameworks. To strengthen that firm accountability that this government has provided through Bill C-22, I would suggest that, if the government agrees, section 8(1) be amended to make expressly the mandate of the committee to review the framework for national security and intelligence and its compatibility with the Charter of Rights and Freedoms. I want to emphasize "only if the government agrees," because I want this bill to go through unamended. But I shall add some observations that can address some of the concerns this committee may hear.

From the national consultations that I helped to organization on Bill C-51 and the first version of Bill C-22 last November, at the university, I heard about the concerns that some of my colleagues in the academic and civil liberties communities have expressed about, in particular, paragraph 8(b), clause 14 and clause 16. I will address them and suggest ways in which we can address those concerns.

Starting with paragraph 8(1)(b), the concern is that if the appropriate minister deems that the review would be injurious to national security, that could be a limit on the access to information. The concern expressed in some of the consultations that I organized was that operations of national security agencies can be extended for long periods of time and could involve such critical issues relating the rule of law and privacy issues that could and should perhaps be examined by this committee. However, while it is clear that ongoing operations in general should not be subject to review by a parliamentary committee, they could be a way to manage and monitor the use of this discretion that does not involve amending the legislation. I would suggest, for example, that the Senate could add observations to the bill that propose that the government establish a process of reporting on the use of this discretion by the appropriate minister once the committee is established and possibly discuss with relevant government officials how consistent standards can be applied across the government on how this discretion is to be exercised in accordance with the government's commitment to public accountability.

While there were other similar objections, in the consultations that I organized, to the list of exclusions in clause 14, in general, apart from some of the concerns in paragraph 14(d), I think that for the most part these are legitimate exclusions. Let me explain why.

J'aimerais déclarer dès le départ que je suis fortement en faveur du contenu général du projet de loi C-22, qui tente de combler les lacunes sur le plan de l'examen et de la surveillance parlementaires de la sécurité nationale, ce qu'il est grand temps de faire, compte tenu du fait que la plupart de nos alliés les plus proches ont déjà établi une telle responsabilisation démocratique cruciale dans leurs cadres de sécurité nationale et de renseignement. Pour renforcer cette responsabilisation ferme que le gouvernement a établie dans le projet de loi C-22, je proposerais, si le gouvernement est d'accord, que le paragraphe 8(1) soit modifié en vue d'attribuer au comité le mandat exprès d'examiner le cadre de sécurité nationale et de renseignement, ainsi que sa compatibilité avec la Charte des droits et libertés. Je tiens à répéter « seulement si le gouvernement est d'accord », parce que je souhaite que ce projet de loi soit adopté sans amendement; cependant, je vais ajouter quelques remarques qui pourraient apaiser certaines des préoccupations que ce comité pourrait entendre.

Lors des consultations nationales que j'ai aidé à organiser au sujet du projet de loi C-51 et de la première version du projet de loi C-22 en novembre dernier, à l'université, certains de mes collègues du monde universitaire et de la communauté de défense des libertés civiles ont exprimé des préoccupations, en particulier en ce qui concerne l'alinéa 8b), l'article 14 et l'article 16. Je vais en parler et proposer quelques moyens d'éliminer ces préoccupations.

En ce qui concerne l'alinéa 8(1)b), la préoccupation exprimée porte sur le fait que si le ministre compétent estime que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale, il pourrait y avoir une limite à l'accès à l'information. Il a été mentionné, lors de certaines consultations que j'ai organisées, que les opérations des organismes de sécurité nationale peuvent se prolonger pendant de longues périodes et pourraient toucher certaines questions cruciales se rapportant à la primauté du droit et à la protection de la vie privée, questions que ce comité pourrait et devrait peut-être même examiner. Cependant, même s'il est clair que les opérations en cours ne devraient pas, en général, faire l'objet d'un examen par un comité parlementaire, il pourrait y avoir un moyen de gérer et de surveiller le recours à ce pouvoir discrétionnaire sans avoir à modifier la loi. Par exemple, le Sénat pourrait ajouter des observations au projet de loi recommandant au gouvernement d'établir un processus de rapport sur le recours à cette discrétion par le ministre compétent, une fois ce comité établi, et peut-être même de discuter avec les fonctionnaires compétents de la façon dont des normes cohérentes pourraient être appliquées dans l'ensemble du gouvernement sur la façon dont ce pouvoir discrétionnaire pourrait être exercé en conformité avec la responsabilité du gouvernement à l'endroit du public.

Bien que lors des consultations que j'ai organisées il y ait eu d'autres objections quant à la liste des exceptions présentée à l'article 14, en général, en dehors de certaines préoccupations concernant l'alinéa 14d), je crois que pour la plupart ce sont des exceptions légitimes. Permettez-moi d'expliquer pourquoi.

Cabinet confidences, for example, are part of our responsible order of government and are a legitimate exclusion. Likewise, information relating to witness protection is a legitimate exclusion, for obvious reasons.

The exclusion in paragraph 14(c) did raise some concerns because it relates to the identity —

The Chair: Excuse me, could you speak a little bit slower for the purposes of the interpretation?

Mr. Mendes: Sure.

Going to paragraph 14(c), relating to the identity or information relating to persons providing confidential information, this, in part, is an extension of the former Bill C-44, relating to the protection of Canada from terrorism acts, which concerns the identity of CSIS's human sources being revealed. I think there should be a discussion at a later stage as to whether or not this provision in 14(c) can go beyond that. If so, there may be potential for a legislative review of Bill C-22 in this connection.

However, the main concerns that we heard in the consultation related to paragraph 14(d) relate to ongoing investigations by a law enforcement agency that end in a prosecution. Now, this is a legitimate exclusion to prevent political direction of police operations in most instances, but there may be instances where a law enforcement agency may be starting an ongoing investigation which may not be focused on an imminent prosecution but could have the possibility that a prosecution could exist some time in the future. Examples could include ongoing investigations of radicalization centred on a particular location but not focused on any particular person. This is an area that could be of interest to the committee, given the impact on specific groups. Here, again, there could be observations to the bill, if you pass it, that the Senate suggests the operation of this exclusion can be monitored and, in practice, narrowed to include only those investigations that are likely to conclude in possible prosecutions.

Finally, in the national consultation that I organized, there was academic and expert critique of clause 16, which gives the appropriate minister the power to deny any information if it is considered "special operational information" under the Security of Information Act and is considered injurious to national security.

Now, the concern was that the definition of "special operational information" under the Security of Information Act is quite broad and is defined by operational standards. If you ask me questions, I can give you specific examples, but at this stage I want to refer to you just one that could draw some concerns. It is the following: This form of information could be part of the special operational standards where it relates to places, persons,

Les confidences du Cabinet, par exemple, sont partie intégrante de notre ordre de gouvernance responsable et sont une exception légitime. De même, les renseignements concernant la protection de témoins constituent une exception légitime, pour des raisons évidentes.

L'exception citée à l'alinéa 14c) a soulevé quelques préoccupations, parce qu'elle se rapporte à l'identité...

Le président : Excusez-moi, mais pouvez-vous parler un peu plus lentement pour les interprètes?

M. Mendes : Certainement.

Revenant à l'alinéa 14c) qui traite de l'identité des personnes fournissant des renseignements confidentiels, ainsi que des renseignements se rapportant à ces personnes, c'est, en partie, une prolongation de l'ancien projet de loi C-44 se rapportant à la protection du Canada contre les actes de terrorisme et la mesure dans laquelle la divulgation des sources confidentielles d'information du SCRS est matière à inquiétude. Je crois qu'il y aurait lieu, plus tard, de tenir un débat pour déterminer si la disposition présentée à l'alinéa 14c) devrait s'étendre ou non au-delà de cela. Le cas échéant, il pourrait y avoir une révision législative du projet de loi C-22 dans ce contexte.

Cependant, les principales préoccupations entendues lors de la consultation en ce qui concerne l'alinéa 14d) se rapportent aux enquêtes en cours qui sont menées par un organisme chargé de l'application de la loi et qui pourraient aboutir à des poursuites. C'est là une exception légitime visant à empêcher la direction politique d'opérations policières dans la plupart des cas, mais il pourrait y avoir des circonstances où un organisme chargé de l'application de la loi pourrait entreprendre une enquête non axée sur des poursuites imminentes, mais ayant le potentiel de poursuites à une date ultérieure. Par exemple, il pourrait s'agir d'enquêtes en cours sur la radicalisation visant un endroit particulier, mais pas une personne précise. C'est un domaine qui pourrait intéresser le comité, compte tenu de l'impact sur des groupes précis. Là encore, dans des observations sur le projet de loi, si vous l'adoptez, le Sénat pourrait proposer que l'application de cette exception soit surveillée et, en pratique, restreinte de sorte qu'elle ne comprenne que les enquêtes qui mèneront probablement à d'éventuelles poursuites.

Enfin, lors des consultations nationales que j'ai organisées, il y a eu des critiques du monde académique et d'experts visant l'article 16 qui confère au ministre compétent le pouvoir de refuser de communiquer tout renseignement qui, à son avis, est un « renseignement opérationnel spécial » au sens de la Loi sur la protection de l'information, et porterait atteinte à la sécurité nationale.

Les préoccupations soulevées portaient sur la définition de « renseignement opérationnel spécial » au sens de la Loi sur la protection de l'information qui est très large et définie par des normes opérationnelles. Si vous me posez des questions, je pourrais vous donner des exemples précis, mais à ce stade, je veux simplement vous en mentionner un qui pourrait causer certaines préoccupations. Voilà de quoi il s'agit : les renseignements

groups or entities who are or were intended to be targets of covert collection efforts by the government. That's just one of the examples of special operational information under the Security of Information Act.

Such an expansive definition of what constitutes special operational information is regarded as almost subject to interpretation and as quite wide. While that is balanced by the minister having to provide reasoning as to when there is a refusal to provide this information, there was some concern in the consultation that I organized that there were not adequate safeguards for this particular form of discretion.

Again, my suggestion with this exclusion is for the Senate to offer observations that while the minister does have to provide information, perhaps there is a need for the committee, once it is established, to engage with relevant officials on how to ensure consistent use of this discretion and possibly even develop a protocol on how that discretion should be exercised in the first place once the committee is established.

In conclusion, public education is an essential aspect of this proposed committee. Through its important review and oversight functions in Bill C-22 and by spurring public engagement, this committee could have the ability to hold agencies and government to account in the national security and intelligence framework, and that is why I strongly support it.

There is one remaining issue that requires some discussion. In the House of Commons Speaker's ruling on the Afghan detainee transfer issue, it was strongly stated by Speaker Milliken that no exception should be made for disclosure of any documents to a committee of Parliament — and I emphasize “a committee of Parliament” — even if those related to national security. Such extensive powers of privilege extend to committees of Parliament. That stands in contrast to this committee, which is a committee of parliamentarians.

While Bill C-22 clearly enunciates that there is a limitation of parliamentary privilege, especially through clause 12 in terms of immunity from prosecution, there should be some understanding by the government and the ministers, when they exercise their discretion under the three provisions I've mentioned, that they should offer sufficient trust and ability for the committee to give as wide a possible discretion to fulfil their obligations. I think that's going to be important. When the committee is established, the most important thing is to find ways to have that trust established between government and this committee and to give as much wide discretion to the committee to perform their functions.

pouvant faire partie de la catégorie renseignement opérationnel spécial pourraient se rapporter aux endroits, aux personnes, aux groupes ou aux entités qui sont, ou sont censés être visés par des mesures de collecte de renseignements secrètes de la part du gouvernement. Ce n'est qu'un des exemples de renseignement opérationnel spécial au sens de la Loi sur la protection de l'information.

Une définition tellement large de ce qui constitue un renseignement opérationnel spécial est sujette à une interprétation tout aussi large. Bien que cela soit équilibré par le fait que le ministre doit fournir le raisonnement sur lequel le refus de fournir les renseignements est fondé, les participants à la consultation que j'ai organisée s'inquiétaient de l'absence de mesures de protection adéquates pour ce type particulier de pouvoir discrétionnaire.

Là encore, pour cette exception, le Sénat pourrait proposer, dans des observations, que bien que le ministre doive en effet fournir les renseignements, il y a peut-être lieu que le comité, une fois établi, engage un dialogue avec les fonctionnaires compétents sur la façon de faire appliquer ce pouvoir discrétionnaire avec cohérence et, peut-être même, d'élaborer un protocole sur la façon dont ce pouvoir discrétionnaire pourrait être exercé une fois le comité établi.

En conclusion, l'éducation du public est un aspect essentiel de ce comité proposé. En vertu des fonctions importantes d'examen et de surveillance que lui confère le projet de loi C-22 et en encourageant la mobilisation du public, le comité devrait pouvoir tenir responsables les organismes et le gouvernement sur le plan du cadre de sécurité nationale et de renseignement; voilà pourquoi je l'appuie fortement.

Un seul aspect reste encore à débattre. Dans la décision du Président de la Chambre des communes sur le transfert des détenus afghans, M. Milliken a déclaré sans équivoque qu'aucune exception ne pourrait être faite quant à la divulgation de tout document à un comité parlementaire — et je précise « un comité parlementaire » —, même si ces documents se rapportent à la sécurité nationale. Un tel privilège de pouvoirs exhaustif s'étend au comité parlementaire. Ce n'est pas la même chose que le présent comité, qui est un comité de parlementaires.

Bien que le projet de loi C-22 limite clairement les privilèges parlementaires, surtout dans l'article 12 en ce qui concerne l'immunité contre les poursuites, le gouvernement et les ministres devraient, dans une certaine mesure, lorsqu'ils exercent leur pouvoir discrétionnaire au titre des trois dispositions mentionnées, comprendre qu'ils devraient témoigner d'un degré suffisant de confiance et de capacité à l'endroit du comité pour que celui-ci puisse s'acquitter de ses obligations. Je crois que cela sera important. Une fois le comité établi, la chose la plus importante sera de trouver des moyens d'établir cette confiance entre le gouvernement et ce comité, et de conférer au comité le plus grand pouvoir discrétionnaire possible pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions.

In conclusion, I think that while there have been concerns addressed in particular to these three clauses, this committee has the ability to offer observations that can address those concerns and over time, as the committee is established, to provide sufficient trust between the government and the committee that ultimately these concerns will be allayed.

My final recommendation is at some stage there should be an increase in the number of senators on the committee, given that their potential tenure and learned experience will be longer than some of the elected members, thereby building more institutional memory and expertise for the longer-term effectiveness of the committee. And maybe over time some consideration should be given to increasing the number of senators, but as I said, the passing of this bill is urgent, it's long overdue and I strongly support its introduction. Thank you very much.

The Chair: Thank you.

Mr. Wark.

Wesley K. Wark, Visiting Professor, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa, as an individual: Chair and senators, I appreciate the opportunity to give testimony before your committee on Bill C-22. I gave testimony in the other place on the bill in its earlier form on November 3, 2016. May I take a moment to say that when I gave testimony in the other place, I did so alongside my distinguished colleague Ron Atkey who unfortunately passed away earlier this year. His expertise and gravitas on matters of national security will be sorely missed in this country.

Bill C-22 has undergone some changes since its original introduction in June 2016. There has been an arduous process of parliamentary scrutiny and some ongoing public criticism of the bill. In response to these developments over the past twelve months, I remain convinced of three things. One is that the creation of a real parliamentary capacity to scrutinize the operations of the Canadian security and intelligence community is of vital necessity in an age of rapidly changing threats to national security, the increased role played by Canadian intelligence and security agencies recognized in the 2004 National Security Strategy as Canada's first line of defence, and the expanded powers that are now available to the Canadian system. This parliamentary capacity is not only designed to provide an additional measure of accountability at a strategic level but also should serve the purpose of ongoing public education about security threats and security responses. I share with my colleague Professor Mendes a view that we face a problematic deficit in public knowledge about security and intelligence issues in Canada that a new committee of parliamentarians can help address.

En conclusion, bien que certaines préoccupations aient été soulevées surtout au niveau de ces trois dispositions, le comité a la possibilité de proposer, dans des observations, des moyens de régler ces préoccupations et, au fil du temps, une fois le comité établi, l'établissement d'une confiance adéquate entre le gouvernement et le comité permettra en fin de compte d'apaiser ces préoccupations.

En dernière recommandation, je dirais qu'à un moment donné, le nombre de sénateurs membres du comité devrait être augmenté, étant donné que leur durée d'office et leur expérience acquise seront plus longues que celles de certains membres élus, et ce, afin d'établir une mémoire et une spécialité institutionnelles accrues pour l'efficacité à long terme du comité. Peut-être que, dans quelque temps, on pourrait envisager d'augmenter le nombre de sénateurs, mais comme je l'ai dit, l'adoption de ce projet de loi est urgente et longtemps attendue, et je l'appuie fortement. Merci beaucoup.

Le président : Merci.

Monsieur Wark.

Wesley K. Wark, professeur invité, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, à titre personnel : Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie de cette occasion de vous présenter mon témoignage au sujet du projet de loi C-22. J'ai témoigné à l'autre endroit au sujet de la version antérieure de ce projet de loi le 3 novembre 2016. Je prendrai quelques instants, si vous me le permettez, pour dire que quand j'ai témoigné à l'autre endroit, je l'ai fait aux côtés de mon collègue distingué, Ron Atkey, qui est malheureusement décédé plus tôt cette année. Ses connaissances spécialisées et son sérieux quant aux questions de sécurité nationale nous manqueront énormément dans ce pays.

Le projet de loi C-22 a subi certains changements depuis son dépôt initial en juin 2016. Il y a eu un processus assidu d'examen parlementaire ainsi que des critiques de la part du public au sujet de ce projet de loi. Suite à ces développements au cours des 12 derniers mois, je demeure convaincu de trois choses. Premièrement, la création d'une véritable capacité parlementaire d'examiner les opérations de la communauté canadienne de sécurité et de renseignement est d'une importance cruciale à une époque où les menaces à la sécurité nationale changent rapidement; le rôle accru assumé par les organismes canadiens de renseignement et de sécurité sont reconnus dans la Stratégie nationale de sécurité de 2004 comme étant la première ligne de défense du Canada, et les pouvoirs étendus que peut dorénavant avoir le système canadien. Cette capacité parlementaire n'est pas seulement conçue pour offrir une mesure supplémentaire de responsabilité à un niveau stratégique, mais elle peut aussi servir d'éducation continue du public au sujet des menaces à la sécurité et des mesures de sécurité. Je suis du même avis que mon collègue, M. Mendes, soit que nous faisons face à un déficit problématique des connaissances du public au sujet des questions de sécurité et de renseignement au Canada qu'un nouveau comité de parlementaires peut aider à régler.

The second thing I remain convinced of is that Bill C-22 in its current state represents an eminently workable scheme for providing for an initial phase of parliamentary scrutiny. By “eminently workable” I mean there is nothing in the legislation that suggests the committee is designed or fated to fail in its purpose, and there is nothing in the legislation that suggests to me that the committee cannot succeed in fulfilling its mandate.

The third thing I believe in respect to Bill C-22 is that we need to view the proposed legislation in the context of understanding the kind of balance it attempts to achieve between a number of competing prerogatives. It should come as no surprise that Bill C-22, like all efforts at national security legislation, must seek to establish a balance. It is a version of the eternal problem of balancing rights and security. Translated into the specific context of Bill C-22 legislation, the balance sought is between the protection of secrets and ensuring the effectiveness of the proposed committee in pursuing its mandate.

In the time remaining in these opening remarks, I want to focus on some aspects of how the bill constructs this balance.

First some remarks on mandate and powers, which are at the heart of the committee’s effectiveness. The mandate of the committee as set out in clause 8 is very broad. It is clearly designed to allow the committee to scrutinize the security and intelligence community across the board and at a strategic level. This wide-scan capability is appropriate, even if the committee will find most of its time dominated by the core intelligence and security agencies.

The potential exercise of executive power to hinder scrutiny under the terms of the mandate is checked, as you know, by a requirement for the minister to inform the committee about the reasons for deeming something “injurious to national security.” I would hope it would also be held in check by common sense and an appreciation on the part of the government in power that the committee of parliamentarians performs a vital public duty. I believe the Minister of Public Safety has added another argument here to the effect that the committee would have what he calls a bully pulpit to push back against any undue restrictions on its mandate.

One of the most commendable aspects of the bill is its provision for a secretariat headed by a senior figure as executive director. It will be the research arm of the committee and do much of its heavy lifting in fulfilling its mandate. I believe it is the case that the secretariat for the sister organization, the intelligence and security committee in the U.K., is somewhat envious of these provisions.

The powers of the proposed committee rest on access to sensitive information and on reporting scope. There are some automatic exemptions to access spelled out in clause 14. I think it’s worthwhile to note that the list of exemptions in this clause has

La deuxième chose dont je suis convaincu, c’est que ce projet de loi C-22 dans son état actuel est un mécanisme éminemment viable pour une phase initiale de contrôle parlementaire. Par « éminemment viable », j’entends qu’il n’y a rien dans le projet de loi qui laisse entendre que le comité est destiné ou voué à l’échec dans son objectif, et il n’y a rien dans le projet de loi qui me laisse entendre que le comité ne pourra pas réussir à exécuter son mandat.

La troisième chose dont je suis convaincu, en ce qui concerne le projet de loi C-22, c’est que nous avons besoin de voir la loi proposée dans le contexte du genre d’équilibre qu’il tente d’accomplir entre un certain nombre de prérogatives concurrentes. Il n’est pas étonnant que le projet de loi C-22, comme tout effort de loi sur la sécurité nationale, doive viser un équilibre. C’est l’éternel problème de l’équilibre entre les droits et la sécurité. Dans le contexte précis du projet de loi C-22, il s’agit de l’équilibre entre la protection des secrets et l’efficacité du comité proposé dans l’exécution de son mandat.

Dans le reste de ma déclaration préliminaire, j’aimerais me concentrer sur certains aspects de la façon dont le projet de loi établit cet équilibre.

Tout d’abord, quelques remarques sur le mandat et les pouvoirs, qui sont au cœur de l’efficacité du comité. Le mandat du comité décrit à l’article 8 est très large. Il est clairement conçu de sorte que le comité puisse examiner de près la communauté de la sécurité et du renseignement sur toute la ligne et à un niveau stratégique. Cette capacité de grande portée est pertinente, même si le comité constatera que la majeure partie de son temps est consacrée principalement aux organismes centraux du renseignement et de la sécurité.

Le pouvoir éventuel de limiter l’examen au titre du mandat est contrôlé, comme vous le savez, par l’exigence pour le ministre d’informer le comité des raisons pour lesquelles il juge qu’une chose « porterait atteinte à la sécurité nationale ». J’ose espérer qu’il serait aussi contrôlé par le bon sens et l’appui du comité de parlementaires par le gouvernement afin que ce comité puisse s’acquitter d’un devoir public vital. Je crois que le ministre de la Sécurité publique a ajouté un autre argument selon lequel le comité aurait une sorte de « tribune d’intimidation » lui permettant de contrer toute restriction non justifiée de son mandat.

Au nombre de ses aspects les plus louables, le projet de loi prévoit un secrétariat ayant à sa tête un directeur général. Ce secrétariat sera l’organe de recherche du comité et accomplira la majorité des gros travaux dans l’exécution de son mandat, au point que, je crois bien, le secrétariat de l’organisation sœur, le comité du renseignement et de la sécurité au Royaume-Uni, lui envie quelque peu ces dispositions.

Les pouvoirs du comité proposé reposent sur l’accès aux renseignements délicats et sur la portée des rapports. L’article 14 énumère certaines exceptions automatiques à l’accès. Il faut noter que la liste des exceptions dans cet article a été réduite par rapport

been narrowed from the original version of the bill, and it is particularly noteworthy that the exemptions no longer refer to military intelligence matters. I fully support this change.

There are also discretionary exemptions around access that are outlined in clause 16 of the bill. These are worthy of close scrutiny and I have previously raised concerns about the reference to special operational information. As Professor Mendes indicates, the definition of which in the Security of Canada Information Sharing Act can be read as very broad. Fortunately the reference to special operational information is coupled with the requirement that the minister find that “provision of information would be injurious to national security.” If the minister so finds he or she must provide reasons to the committee and also provide reasons to the current independent review bodies for the RCMP, CSIS and CSE.

The coupling acknowledges, I believe, that only a very small proportion of the mass of special operational information available to the government would ever be deemed potentially injurious to national security in the event it was made available to the committee and figured in committee reporting.

The automatic and discretionary exemptions have been referred to by some eminent experts and academic colleagues as constituting a series of locks on the committee’s work. I do not perceive them in that way. In my view they amount to restrictions that are reasonable but may potentially be subject to some abuse that cannot be legislated away. The abusive element is held in some check through the legislation and perhaps in greater check by parliamentary and public expectations and expectations held by the security and intelligence community itself that will arise about the committee’s work.

Reporting restrictions imposed on the committee have been the subject of some discussion and controversy, particularly in terms of the powers granted to the Prime Minister. The Prime Minister may intervene to request redactions to a report on grounds specified in clause 21(5) before the committee’s annual report or any special reports are tabled in Parliament.

Let me say two things quickly about this power. One is that it puts the Prime Minister squarely in authority over the Canadian security and intelligence community, which is appropriate even if often unrecognized as Canadian practice.

The other is that the Prime Minister’s powers are held in some check by the requirement to identify redactions and provide a reason for them. It is not meant to suggest a whimsical power or a whip hand over reporting by the committee. Might such executive power be capable of abuse? Of course, but abuse would come at a cost.

à la version originale du projet de loi, et il est particulièrement important de remarquer qu’il n’est plus fait mention de questions de renseignements militaires dans les exceptions. J’appuie pleinement ce changement.

Il y a aussi les exceptions discrétionnaires concernant l’accès décrites à l’article 16. Celles-ci méritent un examen attentif, et j’ai déjà mentionné mon inquiétude au sujet du « renseignement opérationnel spécial ». Comme l’a indiqué M. Mendes, la définition au sens de la Loi sur la communication d’information ayant trait à la sécurité du Canada se prête à une interprétation très large. Heureusement, l’aspect renseignement opérationnel spécial est conjugué à l’exigence pour le ministre de déterminer si communiquer ce renseignement porterait atteinte à la sécurité nationale. Le cas échéant, le ministre doit présenter des motifs au comité, ainsi qu’aux organes d’examen indépendants actuels, c’est-à-dire la GRC, le SCRS et le CSTC.

La conjugaison de ces éléments reconnaît, je crois bien, que seule une très petite proportion de la masse des renseignements opérationnels spéciaux disponibles au gouvernement pourrait être jugée comme portant atteinte à la sécurité nationale s’ils étaient divulgués au comité puis intégrés dans un rapport du comité.

Certains éminents experts et collègues académiques ont jugé que les exceptions automatiques et discrétionnaires constituent une série d’obstacles verrouillant les travaux du comité. Je ne les perçois pas ainsi. À mon sens, elles constituent des restrictions raisonnables, mais elles peuvent éventuellement être sujettes à un certain abus qui ne peut être éliminé par la législation. L’élément d’abus est contrôlé tout au long du projet de loi, et peut-être davantage encore par les attentes parlementaires et publiques et les attentes de la communauté de la sécurité et du renseignement elle-même concernant les travaux du comité.

Les restrictions de rapport imposées au comité ont fait l’objet de certaines discussions et de controverses, surtout en ce qui concerne les pouvoirs conférés au premier ministre. Le premier ministre peut intervenir pour demander le caviardage de certains éléments d’un rapport pour les motifs précisés au paragraphe 21(5) avant que le rapport annuel du comité ou n’importe quel autre rapport spécial ne soit déposé au Parlement.

J’aimerais dire deux choses rapidement au sujet de ce pouvoir. Tout d’abord, cela place le premier ministre carrément en position d’autorité à l’endroit de la communauté canadienne de la sécurité et du renseignement, ce qui est pertinent quoique souvent peu reconnu comme pratique canadienne.

Deuxièmement, les pouvoirs du premier ministre sont contrôlés en quelque sorte par l’exigence d’une mention qu’il s’agit d’une version révisée en plus de précisions quant à la portée et aux motifs de la révision. Il ne s’agit pas d’autoriser un pouvoir capricieux ni un fouet de contrôle sur les rapports du comité. Un tel pouvoir exécutif pourrait-il être abusé? Bien sûr, mais tout abus serait coûteux.

The committee's mandate and effective powers are clearly meant to be held in balance in the legislation by the protection of secrets. Identifying valid secrets is a difficult business which it will be the committee's business to learn and the government's business to refine. There will be inevitable and unavoidable friction.

Putting secrets in the hands of members of Parliament is an untested proposition that goes to the heart of Bill C-22. Has the bill achieved the right balance in terms of its impositions on committee members? I have previously argued that I believe the provisions of clauses 10 through 12 of the legislation are overwrought and could be simplified to taking an oath that would reference provisions of the Security of Canada Information Sharing Act, but I do not feel this is a legislative hill worth dying on. The committee can do its work under these provisions even if they are uncomfortable, and after five years of experience, they can take a different measure of the trust that can be placed in members of the committee to protect secrets.

Senators, I look forward to your questions, and as a Canadian citizen I look forward to the passage of this bill and the good it can do. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Before we begin with questions, I would like to make a couple of points. Obviously we're here to hear witnesses, and if there is a need for amendments, members of the committee will deal with that accordingly. It's not the intention of this committee to hold this bill up. I want to make that very clear. But at the same time, it's to clarify and ensure the bill is the best we can bring forward as far as the question of the parliamentary committee on national security is concerned.

I want to make it clear for the record we've done this in a number of other bills where significant amendments have been made, the government has accepted them, and we have proceeded accordingly. I don't think we should be in a situation where because it's only half a loaf, that's all we should accept. The committee should be looking at it in the long term.

Second, and this does concern me, I want to put on the record that in the other place there was no consensus from the opposition parties on this bill. That puts us in a difficult position as well, because it's a committee of parliamentarians chosen from the various parties in order to ensure public security. I like to think we might be able to help in the case where there could be a consensus at least in most of the bill.

Senator Jaffer: I want to thank both of you for your testimony and for making yourselves available on very short notice. As a committee, we appreciate that.

Il est clair que le projet de loi vise l'équilibre du mandat et des pouvoirs réels du comité au moyen de la protection des secrets. C'est au comité que revient la responsabilité difficile de déterminer quels sont les secrets valides et au gouvernement celle de la justification. Il y aura inévitablement des frictions.

Mettre des secrets dans les mains de députés est une proposition qui n'a jamais été essayée auparavant et qui va au cœur du projet de loi C-22. Ce projet de loi a-t-il atteint le bon équilibre dans les exigences imposées aux membres du comité? J'ai déjà dit qu'à mon avis, les dispositions des articles 10 à 12 du projet de loi sont excessivement compliquées et pourraient être simplifiées par un simple serment qui renverrait aux dispositions de la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, mais je ne crois pas qu'il faille tenir mordicus à cela. Le comité peut faire son travail avec ces dispositions même si elles ne sont pas confortables, et après cinq années d'expérience, il serait possible de déterminer une autre mesure de la confiance qui peut être placée dans les membres du comité pour la protection des secrets.

Sénateurs, je suis prêt à répondre à vos questions, et, en tant que citoyen canadien, j'attends avec hâte le passage de ce projet de loi et le bien qu'il pourra apporter. Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Avant que nous ne commençons les questions, j'aimerais préciser une ou deux choses. De toute évidence, nous sommes ici pour entendre les témoins et si des modifications sont nécessaires, les membres du comité procéderont en conséquence. Le comité n'a pas l'intention de retarder ce projet de loi. Je tiens à ce que cela soit très clair. Cependant, il a l'intention de faire en sorte que le projet de loi soit le plus clair possible et que ce soit le meilleur projet de loi que nous puissions adopter en ce qui concerne le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale.

J'aimerais qu'il soit clairement mentionné dans le compte rendu que c'est ce que nous avons fait dans le cas de plusieurs projets de loi auxquels des amendements importants ont été apportés, amendements que le gouvernement a acceptés et c'est ainsi que nous avons procédé. Je ne crois pas que nous devrions nous mettre dans la situation où un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, et que ce soit tout ce que nous devrions accepter. Le comité devrait envisager les choses dans une perspective à long terme.

Deuxièmement, et c'est une chose qui m'inquiète, j'aimerais préciser pour le compte rendu qu'il n'y a pas eu consensus des partis de l'opposition pour ce projet de loi à l'autre endroit. Cela nous place dans une position difficile également, parce qu'il s'agit d'un comité de parlementaires choisis à même les divers partis et dont l'objectif est de veiller à la sécurité publique. J'ose espérer que nous pourrions aider à faire en sorte qu'il y ait consensus pour au moins la plupart des éléments du projet de loi.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie tous deux de votre témoignage et de votre disponibilité en dépit du court préavis. Le comité vous en est reconnaissant.

When I was listening to you, I got the distinct impression that you both were supportive of this bill. If I'm not mistaken, you talked about its initial phase and that in five years we will improve on it. We haven't had oversight. It's better than what we have, so that's a good thing.

I would like Professor Mendes to comment on this first and then Mr. Wark.

Mr. Wark, you don't quite agree with the lock definition. If you don't mind, perhaps you could expand on that as well.

Professor Mendes, you talked about the triple lock regarding clauses 8, 14 and 16. I asked questions on the triple lock the other day for accessing information on broad grounds. My concern with the triple lock is that it's very broad. Can you elaborate your concerns about the triple lock, keeping in mind what you said, that there's no need for amendments? How can we address the issue of triple lock without amendments?

Mr. Mendes: As I said, you could propose amendments to the bill, but frankly, given the experience of the House of Commons, it could endanger whether the bill is passed, especially if this session ends and there's a prorogation.

There are ways to address those concerns. I've been quite specific. Starting with paragraph 8(b), for example, if there is a concern in terms of the issue of exclusion for ongoing operations, for the vast majority of cases, there could be very legitimate excuses for exclusion of ongoing operations. Let's say, for example, where there are critical issues of ongoing operations that affect privacy issues — you heard from the Privacy Commissioner — or rule of law issues that could involve ongoing operations, is there some way observations could be made by this committee that requires the government to establish a process of reporting on the use of this discretion by the appropriate minister? Perhaps once the committee is established, there could be a mechanism by which discretion across the government is allowed to be consistent with this discretion.

As my colleague says, in five years' time, when we get that information from this observation that there could be proper use of the discretion, maybe there's no need for amendments in that case. That's one example.

Another example, in terms of paragraph 14(d), is where there is an ongoing investigation by a law enforcement agency. Absolutely, there should not be political involvement in terms of most police operations. As I said, if there is an operation more general in scope that may not end in a specific person being prosecuted — for example, investigations of radicalization, which are very broad — there should be an ability in an observation, that ultimately the committee should be able to propose, that discretion be narrowed only to where there is a likely prosecution

En vous écoutant, j'ai eu nettement l'impression que vous appuyez tous deux le projet de loi. Si je ne me trompe pas, vous avez parlé d'une phase initiale, et dites que dans cinq ans nous pourrions l'améliorer. Nous n'avons pas eu de contrôle. C'est mieux que ce que nous avons, et c'est donc une bonne chose.

J'aimerais que M. Mendes commente ceci en premier, puis M. Wark.

Monsieur Wark, vous ne semblez pas être d'accord avec la définition de verrou. Vous pourriez peut-être développer ça davantage également.

Monsieur Mendes, vous avez parlé du triple verrou dans les articles 8, 14 et 16. J'ai posé des questions sur le triple verrou l'autre jour en ce qui concerne l'accès à l'information pour des motifs de grande portée. Le fait que le triple verrou est de très grande portée m'inquiète. Pouvez-vous parler davantage de ce qui vous inquiète au sujet du triple verrou, sans oublier, comme vous dites, qu'il n'y a pas lieu de faire des amendements? Comment pouvons-nous régler la question du triple verrou sans amendement?

M. Mendes : Comme je l'ai dit, vous pouvez proposer des amendements au projet de loi, mais à dire franchement, avec ce que nous savons de la Chambre des communes, cela pourrait mettre en danger l'adoption du projet de loi, surtout si cette session prend fin et il y a prorogation.

Il est possible de régler ce problème. J'ai été très précis. En commençant par le paragraphe 8b), par exemple, si l'exception dans le cas des opérations en cours pose un problème, dans la grande majorité des cas, il y aurait des motifs très légitimes d'exclure les opérations en cours. Disons, par exemple, s'il y a pour des opérations en cours de graves problèmes qui peuvent toucher la protection de la vie privée — vous avez entendu le commissaire à la protection de la vie privée — ou des questions de primauté du droit au niveau d'opérations en cours, serait-il possible que le comité formule des observations demandant au gouvernement d'établir un processus de rapport sur le recours à ce pouvoir discrétionnaire par le ministre compétent? Peut-être qu'une fois le comité établi, il pourrait y avoir un mécanisme selon lequel le recours au pouvoir discrétionnaire pourrait être uniforme au niveau de l'ensemble du gouvernement.

Comme mon collègue l'a dit, dans cinq ans, quand les renseignements découlant de cette observation démontreront qu'il pourrait y avoir un bon usage de ce pouvoir discrétionnaire, aucune modification ne pourrait alors être nécessaire dans ce cas. C'est un exemple.

Un autre exemple, touchant le paragraphe 14d), serait dans le cas d'une enquête en cours menée par un organisme chargé de l'application de la loi. Certainement, il ne devrait y avoir aucune intervention politique dans la plupart des opérations policières. Comme je l'ai dit, dans le cas d'une opération de portée plus générale qui pourrait ne pas aboutir à des poursuites contre une personne précise — par exemple, enquêtes en matière de radicalisation, qui sont de portée très large —, le comité pourrait proposer dans une observation que ce pouvoir

that could be occurring. For the more general ones, perhaps there should be some ability to allow that to be examined, especially when you're talking about radicalization.

Finally, with the clause 16 exclusion relating to special operational information, as my colleague and I agree, because the definition is too broad and includes this one thing that caught my eye — the places, persons, groups or entities who were, are or intended to be the target of covert collection efforts by government — that does require some possibility for the committee at some stage to see how that discretion is exercised, even if the minister is giving reasons for it. Ultimately, it could be the minister's desire to have the committee see how, over time, you can narrow the scope of that special operations committee.

Through your observations, there are ways to provide concrete examples of how to address these concerns.

Overall, I want to emphasize that, if the government can agree, in addition to the mandate of the committee to review the national security and intelligence framework, there should be an addition of compatibility with the Canadian Charter of Rights and Freedoms. That will be important if there is agreement on that score.

Those are my concrete suggestions.

Mr. Wark: In response to Senator Jaffer's question with regard to the triple lock metaphor, I think it's inappropriate. It's catchy, but it's inappropriate. It may have been a broader concern with the original version of Bill C-22 introduced in June 2016. As I said in my remarks, the original version has been considerably modified to meet some of those concerns.

We're not talking about locks in any literal sense. We're talking about restrictions. Those restrictions, in my view, speak to the question of needing to establish a balance between the protection of secrets and access. There are automatic exemptions that have been narrowed. There are discretionary exemptions that have been qualified. There is the question of judgment about matters injurious to national security which will be a central judgment that the government will have to exercise in negotiation with the committee. All of that is unavoidable.

I hope at this stage in deliberation over the current form of Bill C-22 that we can set aside that exaggerated metaphor and understand that restrictions are, in the context of this being a new Canadian experiment in parliamentary scrutiny, appropriate and that such restrictions will have to be experienced over the first five years of the committee's work and then can be subsequently dealt with if it's felt that some of these restrictions are inappropriate.

discrétionnaire soit limité aux circonstances où des poursuites sont probables. Dans les autres cas, plus généraux, il devrait y avoir la possibilité d'examiner la question, surtout quand il s'agit de radicalisation.

Enfin, en ce qui concerne l'exception au paragraphe 16 se rapportant au renseignement opérationnel spécial, je suis d'accord avec mon collègue, parce que la définition est trop large et comprend une chose qui m'a interpellé : un lieu, une personne, un groupe ou une entité fait ou fera l'objet d'activités secrètes de collecte de renseignements par le gouvernement; cette possibilité nécessite en effet que le comité puisse, à un moment donné, examiner la façon dont ce pouvoir discrétionnaire est exercé, même si le ministre présente ses motifs. En fin de compte, ce pourrait être que le ministre souhaite que le comité étudie, au fil du temps, la façon dont il serait possible de réduire la portée de ces renseignements opérationnels spéciaux.

Au moyen de vos observations, vous pouvez présenter des exemples concrets de façons de régler ces problèmes.

Dans l'ensemble, j'aimerais insister sur le point que, si le gouvernement est d'accord, en plus du mandat conféré au comité pour l'examen du cadre national de sécurité et de renseignement, il y aurait lieu d'ajouter la compatibilité avec la Charte canadienne des droits et libertés. Ce serait important, si ce point est accepté.

Ce sont là mes suggestions concrètes.

M. Wark : Pour répondre à la question de la sénatrice Jaffer en ce qui concerne la métaphore du triple verrou, je crois que celle-ci n'est pas pertinente. Elle accroche, mais elle n'est pas adaptée. La notion de verrou peut avoir été une plus grande préoccupation dans la version initiale du projet de loi C-22 déposée en juin 2016. Comme je l'ai dit dans mes observations, la version initiale a été considérablement modifiée en réaction à certaines de ces préoccupations.

Il ne s'agit pas de verrou, littéralement. Nous parlons de restrictions. Ces restrictions, à mon avis, sont là pour établir un équilibre entre la protection des secrets et l'accès aux renseignements. Il y a des exceptions automatiques qui ont été limitées. Il y a des exceptions discrétionnaires qui ont été définies. Il y a aussi la question de la détermination des communications qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale, ce qui sera une forme de discernement central que le gouvernement devra exercer en négociation avec le comité. Tout cela est inévitable.

J'ose espérer qu'à ce stade dans les délibérations concernant la version actuelle du projet de loi C-22, nous puissions mettre de côté cette métaphore exagérée et comprendre que les restrictions sont, dans le contexte d'une nouvelle expérience canadienne de contrôle parlementaire, pertinentes, et que de telles restrictions devront être mises à l'essai au cours des cinq premières années d'existence du comité, puis elles pourront être modifiées subséquemment, si l'on estime que certaines de ces restrictions ne sont pas pertinentes.

One point I hope this committee and other parliamentarians will keep in mind as this experiment proceeds is that after long experience with the U.K. Intelligence and Security Committee, in 2013 the legislative framework for that committee was changed. More important, the committee determined it would be valuable in the context of that past experience to establish a memorandum of understanding between the Intelligence and Security Committee and the executive. This is similar to what Professor Mendes is talking about with regard to observations, but it would spell out the working methods of the committee so that there is a clear understanding of how the committee works. One of those spelled out in the memorandum of understanding is the fact that the committee, in the normal course of business, would have access to the full range of sensitive information, and only in rare circumstances would material be excluded from their remit.

Senator Jaffer: Thank you.

[Translation]

Senator Saint-Germain: Both of you say that the bill must be adopted without amendment, because the quicker it goes through the better, and the quicker we will correct what has needed to be corrected for some time, and put in place a real oversight organization. Very well. You say, Mr. Wark in particular, that there is nothing at this time preventing the committee from exercising its mandate. You referred to a memorandum of agreement, which would be a type of regulation allowing the committee and bodies under surveillance to agree on a *modus operandi*.

One of my concerns is the fact that the committee does not have the power to subpoena witnesses, no subpoena power. Do you think that that gap could be filled by a specific element or provision in a memorandum of understanding or implementation agreement, as you suggested? What do you think of the fact that the committee cannot subpoena witnesses?

[English]

Mr. Wark: Senator, thank you. I'll respond in English.

I would say a couple of things. One is that in my view, to repeat, the committee has sufficient powers in the legislation to be effective. It also needs to be kept in mind that this is an experiment. It is a start-up. Lots of things will be learned, and for that reason, I think the government has decided wisely to include a statutory five-year review period to learn those lessons and see what needs to be changed. My recommendation is not that the bill should be accepted without amendment as it stands because it can be quickly changed, but that it is a workable scheme. Experience can be gained and it can be returned to after five years.

With regard to subpoena powers, I note that this question was addressed on Monday by the Minister of Public Safety. I would second, for what it's worth, the kinds of remarks that he

J'espère que les membres du comité et les autres parlementaires garderont à l'esprit, au fil de l'évolution de cette expérience, qu'après une longue expérience, le comité du renseignement et de la sécurité du Royaume-Uni a vu son cadre législatif changer en 2013. Qui plus est, ce comité a déterminé qu'il serait utile, dans le contexte de l'expérience passée, d'établir un protocole d'entente entre le comité du renseignement et de la sécurité et les membres de la direction. C'est un peu ce dont parlait M. Mendes au sujet des observations, mais ce protocole décrirait les méthodes de travail du comité de sorte que son fonctionnement soit bien compris. Une des méthodes décrites dans le protocole d'entente est le fait que le comité, dans ses travaux courants, aurait accès à toute une gamme de renseignements délicats et que, dans de rares circonstances seulement, des renseignements seraient mis hors de leur portée.

La sénatrice Jaffer : Merci.

[Français]

La sénatrice Saint-Germain : Tous les deux, vous indiquez que le projet de loi doit être adopté sans amendement, parce que, au fond, plus vite il le sera, mieux ce sera et plus rapidement on corrigera ce qui a trop tardé à être corrigé, et on mettra en place un véritable organisme de surveillance. Très bien. Vous dites, en particulier M. Wark, que rien n'empêche en ce moment le comité d'exercer son mandat. Vous avez fait référence à un protocole d'entente qui serait une forme de règlement permettant au comité et aux instances sous surveillance de s'entendre sur un *modus operandi*.

L'une de mes préoccupations, c'est l'absence de pouvoir pour le comité d'assigner des témoins, « *no subpoena power* ». Croyez-vous que cette lacune pourrait être remplacée par un élément ou une disposition précise dans le cadre d'un protocole d'entente ou d'une entente de mise en oeuvre, comme vous l'avez suggéré? Que pensez-vous de l'absence du pouvoir d'assigner des témoins?

[Traduction]

M. Wark : Merci, sénatrice. Je vais répondre en anglais.

J'ai une ou deux choses à dire. Tout d'abord, à mon avis, et je le répète, le projet de loi confère au comité suffisamment de pouvoirs pour qu'il puisse être efficace. Il ne faut pas oublier aussi que c'est une expérience. C'est une activité en démarrage. Il y a beaucoup de choses à apprendre et, pour cette raison, le gouvernement a sagement décidé de préciser une période obligatoire d'évaluation de cinq ans pour que ces leçons soient apprises et qu'on puisse déterminer ce qui doit être changé. Je ne recommande pas que le projet de loi soit accepté tel quel, sans amendement, parce qu'il pourrait être modifié rapidement; je le recommande parce que c'est un plan de travail. Il faut acquérir l'expérience et il pourra être réexaminé après cinq ans.

Quant aux pouvoirs d'assignation, je note que cette question a été posée lundi par le ministre de la Sécurité publique. J'appuie, modestement, les remarques qu'il a faites. À mon sens, le comité

made. In my view, subpoena powers are unnecessary to the committee. I cannot imagine circumstances in which they would be necessary in order to provide for access to either persons or papers, and I think it would create a chilling atmosphere to have such powers, even if they were never used. I think the bill itself provides sufficient clarity that this committee will have access, as needed, by reference to the responsible ministers of responsible agencies to all of the information that it requires.

Mr. Mendes: If I could just add, what I'm suggesting in terms of your observations is some element of a protocol or, as my colleague talks about, a memorandum that could take into account the needs of the committee to access certain issues.

In my other work in law, when I was a human rights adjudicator, where I issued many subpoenas, the atmosphere changed dramatically once you issued a subpoena to a witness. They'd go from a friendly witness to an adversarial witness right away. That could be necessary, say, five years from now, but in this initial phase, I think that having these types of informal protocols or memoranda or asking for reporting by the minister in terms of when he or she has refused information, over time, that could be even more effective than a subpoena, based on my own experience in the practice of law.

[Translation]

Senator Dagenais: I thank our two witnesses. In your presentation, if I understood correctly, you say that the powers granted to the Prime Minister should not be so excessive as to undermine the credibility of the committee with the public. That said, during the existence of the committee, some people might denounce possible abuses, for instance abuses committed by public servants. In your opinion, should those people not benefit from some protection? If so, how could we put in place that protection in this bill?

[English]

Mr. Mendes: If you're talking about how you protect certain individuals, one of the suggestions I'm making for an amendment, if the government agrees, is that in addition to saying that the mandate of the committee is to review our national security and intelligence framework, it would be great to add insofar as it is compatible with the Canadian Charter of Rights and Freedoms. That gives the potential for a fair amount of protection if the issue does arise, where you could have, beyond the scope of Bill C-22, the protection for individuals who do need that protection under the operation of the Charter of Rights and perhaps other areas of law too.

[Translation]

Senator Dagenais: The current government has been in power for almost two years. We are arriving at the end of the session, and people feel an urgent need to pass this bill even though it

n'a pas besoin de pouvoirs d'assignation. Je ne peux penser à des circonstances dans lesquelles il en aurait besoin pour l'accès à des personnes ou à des documents, et je crois que de tels pouvoirs créeraient une atmosphère malsaine, même s'ils n'étaient jamais utilisés. Le projet de loi lui-même énonce clairement que ce comité aura l'accès nécessaire, par renvoi aux ministres compétents de ministères compétents pour tous les renseignements dont il a besoin.

M. Mendes : J'ajouterais, si vous me le permettez, qu'en recommandant des observations de votre part, je vois un certain élément de protocole ou, comme mon collègue l'a mentionné, un protocole d'entente qui pourrait prendre en compte les besoins du comité en matière d'accès à certains dossiers.

Dans mes autres activités juridiques, quand j'étais arbitre dans le domaine des droits de la personne, lorsque j'étais appelé à délivrer de nombreuses assignations à comparaître, l'atmosphère changeait radicalement une fois qu'un témoin recevait une assignation. Il passait immédiatement de témoin complaisant à témoin hostile. C'est une chose qui pourrait être nécessaire dans 10 ans peut-être, mais à ce stade initial, je crois que disposer de ces types de protocoles non formels ou demander à un ministre de donner les motifs pour lesquels il a refusé les renseignements, cela serait peut-être même plus efficace qu'une assignation à comparaître, d'après ce que j'ai vu moi-même dans ma pratique du droit.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos deux invités. Dans votre présentation, si j'ai bien compris, il ne faudrait pas que les pouvoirs accordés au premier ministre soient à ce point excessifs de manière à miner la crédibilité du comité auprès du public. Cela dit, durant l'existence du comité, il pourrait y avoir des personnes qui dénonceraient des abus possibles, par exemple des abus commis par certains fonctionnaires. Selon vous, ces personnes ne devraient-elles pas bénéficier d'une certaine protection? Si oui, comment pourrait-on mettre en place cette protection dans le cadre du projet de loi actuel?

[Traduction]

M. Mendes : Si vous parlez de la façon dont on pourrait protéger certaines personnes, ma proposition d'amendement, si le gouvernement est d'accord, serait qu'en plus de déclarer que le comité a pour mandat d'examiner notre cadre de sécurité et de renseignement, il serait très utile d'ajouter que c'est dans la mesure où cela respecte la Charte canadienne des droits et libertés. Cela offre la possibilité d'un grand degré de protection si nécessaire, avec la protection, au-delà de la portée du projet de loi C-22, des personnes qui ont besoin d'être protégées au titre de la Charte des droits et peut-être d'autres lois aussi.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Le présent gouvernement est au pouvoir depuis près de deux ans. On arrive en fin de session et on sent le besoin urgent de faire adopter ce projet de loi, malgré qu'il

contains points that appear debatable to me. You seem to be saying that that is not serious and that things can be corrected later. Why not give ourselves a few months longer in order to do the work properly, at least at the political level?

[English]

Mr. Wark: Senator, thank you. I appreciate the sentiment.

In principle there is, of course, absolutely nothing wrong with the sentiment to take time to get matters right. I think the testimony that you have heard from both Professor Mendes and I and that perhaps you have heard from other witnesses and will hear from witnesses in the future is that the revised scheme presented in Bill C-22 is workable. Of course, there will be difficulties that will arise in the committee's work. There will be experience that it will gain, and these matters of experience and difficulties can be addressed subsequently.

I think that if either of us or other witnesses you hear from really felt that there were elements of this legislation that prevented the committee from working properly, given the fact that so many of us are enthusiastic about this concept, then we would sound an alarm. But, at this stage, given the long progress of this bill through the House of Commons and the serious study it has been given there and in public consultations, certainly my feeling is that the time is now to act and to act in the context that there will be time, subsequently, for further reflection.

Mr. Mendes: If I could add — and I made this comment in the context of appearing before this committee on Bill C-14, the assisted dying bill — perfection is almost the enemy of the good. Sometimes you have to consider what you may be losing if you decide that you want to perfect certain provisions of Bill C-22 because keep in mind that there was pressure over 10 years, as you said, to have an oversight committee like our allies in the Five Eyes, and nothing was done. So this is our time to at least start this process of having that critical oversight of our intelligence and security framework.

Something else to keep in mind is whether there is a possibility that this could die with prorogation and nothing happens. Think about that. If really would trigger “perfection is the enemy of the good” in that regard.

Senator Wallin: I want to echo your views. As a member of the committee that recommended this in 2011, I clearly think this is the right thing to do. I also agree that the changes that have occurred have gotten us closer, if not to perfection, at least to the good.

contienne des éléments qui m'apparaissent discutables. Vous semblez dire que ce n'est pas très grave, et qu'on pourrait corriger le tir plus tard. Pourquoi ne pas se donner quelques mois de plus afin d'accomplir le travail correctement, du moins sur le plan politique?

[Traduction]

M. Wark : Merci, sénateur. Je comprends ce que vous voulez dire.

En principe, il n'y a rien de mal à prendre le temps de bien faire les choses. Dans mon témoignage et celui de M. Mendes, ainsi que peut-être le témoignage que vous avez entendu d'autres témoins et que vous entendrez à l'avenir, on vous dit que le plan révisé présenté dans le projet de loi C-22 est viable. Bien sûr, des difficultés surviendront dans les travaux du comité. Celui-ci aura l'occasion d'acquérir une expérience et ces questions d'expérience et de difficulté pourront être réglées subséquemment.

Si M. Mendes ou moi, ou d'autres témoins que vous avez entendus, estimions qu'il y avait des éléments dans ce projet de loi qui empêcheraient le comité de fonctionner correctement, compte tenu de l'enthousiasme que nous sommes si nombreux à manifester au sujet de ce concept, nous aurions sonné l'alarme. Mais à ce stade, compte tenu de la longue progression de ce projet de loi à la Chambre des communes et de l'ampleur de l'examen attentif qui en a été fait là et dans le cadre de consultations publiques, je suis plutôt catégorique en affirmant que le moment est venu d'agir, d'agir en sachant qu'il y aura un moment plus tard où on pourra y revenir.

M. Mendes : J'aimerais ajouter, si vous me le permettez — et c'est une remarque que j'ai faite dans le contexte de ma comparution devant le comité pour le projet de loi C-14, l'aide à mourir — le mieux est presque toujours l'ennemi du bien. Il vous faut tenir compte de ce que vous pourriez perdre si vous décidez que vous voulez perfectionner certaines dispositions du projet de loi C-22, parce que n'oubliez pas que cela fait 10 ans, comme vous l'avez dit, qu'il y a des pressions pour la création d'un comité de surveillance à l'image de ce qu'ont fait nos alliés du Groupe des cinq, et rien n'a été fait. C'est donc le moment pour nous d'entreprendre au moins ce processus qui nous permettra d'avoir cette surveillance cruciale de notre cadre de renseignement et de sécurité.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'il est possible que ce projet meure de sa belle mort avec la prorogation, et que rien ne sera fait. Pensez-y. Ce serait vraiment le cas du mieux qui est l'ennemi du bien.

La sénatrice Wallin : J'aimerais faire écho à votre opinion. À titre de membre du comité qui a recommandé cela en 2011, je suis manifestement d'avis que c'est la bonne chose à faire. Je conviens également que les changements qui ont déjà été apportés nous ont rapprochés, sinon du mieux, mais tout au moins du bien.

Mr. Mendes, you have just referenced this, but I would like to hear from both of you: As a member of the Five Eyes and the G7, what is the danger, being the odd person out, of not doing this as quickly as we can?

Then I have a specific question to you, Mr. Mendes. The Charter of the Rights and Freedoms is the law of the land. Why do we need to add it?

Mr. Mendes: Excellent question, the first part of your question.

When we see incidents of terrorism — you saw what happened in London — there is a real challenge between trying not to overreact but to react enough. There is a need in our Western liberal democracies to have a mechanism at the parliamentary level whereby the elected representatives and those in the Senate are able to address those issues in terms of balancing. It is really critical to have that public voice, as opposed to the voice of the executive or special agencies.

As time goes on, and unfortunately as we can expect more of those incidents to happen, it is important to have that democratic oversight which gives comfort to the people at large. That's critical in this respect.

In terms of your second question, one of the reasons I'm suggesting there should be some incentive to add the Charter of Rights and Freedoms to the general review is that given that there is legislation, as has been said by the minister, coming to address some of the other contentious issues with Bill C-51, the Charter will be critical to some of issues coming up in terms of threat disruption issues, the so-called "No Fly" list, et cetera. I think it's absolutely critical if the government is amenable, and they should be because it's already implicit, to add those words to the mandate of the committee. That's the reason I'm suggesting it, keeping in mind the legislation that may be coming forthwith.

Senator Wallin: All I'm saying is it exists already.

Mr. Wark: Thank you, Senator Wallin.

I would say that, after all, we've lived without real parliamentary scrutiny of sensitive security and intelligence operations for a very long time. So is there a danger of continuing to live without real parliamentary scrutiny for a little longer? No. Is there an opportunity that might be missed and further delay in not setting up this committee and all the mechanisms that will be required to set it up once the legislation is passed, the secretariat being key to this? You would have to turn the question on its head and ask: What is the purpose of delay? Is there a real benefit to delay?

Here I will set foot on ticklish ground in the hope that you will be tolerant of these remarks. The public of Canada is facing a new kind of Senate, as members of the Senate are presumably facing yourselves, and there are questions about how effective a Senate can be. I think the bill recognized that Senate members can play a real role in this committee of parliamentarians, but I'm not sure

Monsieur Mendes, vous venez de le mentionner, mais j'aimerais entendre l'opinion de vous deux : en tant que membre du Groupe des cinq et du G7, quel est le danger pour nous de faire exception, de ne pas faire cela le plus rapidement possible?

Ensuite, j'ai une question précise pour vous, monsieur Mendes. La Charte des droits et libertés est la loi du pays. Pourquoi donc devons-nous l'ajouter?

M. Mendes : Excellente question, la première partie de votre question.

Quand on voit des incidents de terrorisme — vous avez vu ce qui est arrivé à Londres —, c'est un vrai défi que de tenter de réagir suffisamment sans tomber dans l'excès. Dans nos démocraties libérales occidentales, il faut disposer d'un mécanisme au niveau parlementaire selon lequel les représentants élus et les sénateurs peuvent gérer ces enjeux en tenant compte de l'équilibre. Il est vraiment crucial de disposer de cette voix publique, contrairement à la voix des dirigeants ou des organismes spéciaux.

Au fil du temps, hélas, nous pouvons nous attendre à d'autres incidents du genre, et il est important que nous disposions de cette surveillance démocratique qui rassure le peuple en général. C'est un aspect crucial.

Quant à votre deuxième question, si je propose qu'il soit utile d'ajouter la Charte des droits et libertés à l'examen global, c'est parce que, comme l'a dit le ministre, compte tenu du fait que des lois s'en viennent pour faire face à certaines autres questions litigieuses découlant du projet de loi C-51, la Charte deviendra un élément crucial pour les questions à venir comme l'interruption de la menace, la liste d'interdiction de vol, et cetera. Je crois que c'est absolument crucial, si le gouvernement le veut bien, et il devrait le vouloir, parce que c'est déjà implicite, d'ajouter ces mots au mandat du comité. Voilà pourquoi je le propose, compte tenu des lois qui pourraient venir bientôt.

La sénatrice Wallin : Tout ce que je dis, c'est qu'elle existe déjà.

M. Wark : Merci, sénatrice Wallin.

Après tout, nous avons vécu sans contrôle parlementaire véritable des opérations délicates de sécurité et de renseignement pendant bien longtemps. Est-il donc dangereux de continuer à vivre sans contrôle parlementaire véritable pendant un peu plus de temps? Non. Allons-nous rater une occasion et retarder tout cela encore plus en n'établissant pas à ce comité tous les mécanismes qu'il représente une fois la loi adoptée, le secrétariat étant la clé? Il faudrait renverser la question et se demander : retarder dans quel but? Y a-t-il un véritable avantage à retarder?

Je vais m'aventurer ici en terrain très délicat en espérant que vous recevrez mes remarques avec indulgence. Le public du Canada se trouve devant un nouveau genre de Sénat, tout comme les membres mêmes du Sénat y font face, et d'aucuns se demandent dans quelle mesure un Sénat peut être efficace. À mon avis, ce projet de loi reconnaît que les membres du Sénat peuvent

it would be to the benefit of the reputation to the Senate, frankly, to be seen as foot-dragging on a piece of legislation of this kind, which I think, frankly, has very broad public support.

Unless you have a really good reason for delaying passage of this bill, I think it probably behooves this committee and Parliament as a whole to get on with it because it will be a complex undertaking. The longer we delay, there are costs to the delay. The longer we delay, the longer we don't have this parliamentary capacity that we're looking to and the longer we don't have that accretion to the possibility of better public knowledge and understanding which I hope will be one of its benefits.

[Translation]

Senator Boisvenu: I want to welcome our guests. I have two very technical questions for you that will require short answers, but may help us to perfect this bill.

My first question involves the credibility of such a committee as regards the absence of conflicts of interest, for example. That is very important. The staff would not report the committee but to the executive council. In light of that, should the bill not specify that the staff should report to the committee and not the Privy Council?

[English]

Mr. Mendes: Your question goes to the heart of why do we have a committee of parliamentarians as opposed to the committee of Parliament? To some extent I think we can take the lessons from the British parliamentary committee which started off as a committee of parliamentarians. In some respects I think what we're looking at here is training wheels, so to speak, for this very complex area.

When I teach this area in my own law school, I have my students tearing out their hair in frustration in terms of how complex this whole area can get, from Bill C-51, Bill C-42 and the one we're dealing with now. So the question then becomes: Are parliamentarians capable of going deep into the complexity of this issue apart from their other work as parliamentarians? That's a big question. I think the way this legislation has been structured is a form of training wheels: Let's get this going; let's try and put in some mechanisms. My colleague has suggested some and I have suggested some.

[Translation]

Senator Boisvenu: Let me stop you; I'm looking for a specific answer. I understand that you are university professors and that pedagogy is what you do. In order to avoid a type of conflict of interest — and the credibility of the committee will depend on it — should the staff not report to the committee and not to the Privy Council? Yes or no?

avoir un rôle véritable dans ce comité de parlementaires, mais je ne suis pas sûr que la réputation du Sénat gagnerait, à dire franchement, si celui-ci est perçu comme traînant la patte sur un projet de loi de ce genre qui, je crois bien, est très largement appuyé par le public.

À moins que vous ayez une vraiment bonne raison de retarder l'adoption de ce projet de loi, il me semble qu'il incombe probablement au comité et au Parlement dans son ensemble de s'y atteler, car la tâche sera ardue. Plus nous tardons, plus il en coûte. Plus nous tardons, plus longtemps cette capacité parlementaire que nous recherchons nous fera défaut et plus longtemps il nous manquera la possibilité accrue d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension du public qui sera, je l'espère, un des avantages de ce projet de loi.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos invités. J'ai deux questions très techniques à vous poser qui demanderont des réponses courtes, mais qui pourront ajouter à la recherche de la perfection dans ce projet de loi.

Ma première question touche la crédibilité d'un tel comité, notamment en ce qui concerne l'absence de conflits d'intérêts. C'est très important. Le personnel ne relèverait pas du comité, mais du conseil exécutif. Dans ce cas-là, le projet de loi ne devrait-il pas préciser que le personnel relève du comité, et non pas du Conseil privé?

[Traduction]

M. Mendes : Votre question renvoie directement à la raison pour laquelle nous avons un comité de parlementaires par opposition à un comité du Parlement. Je crois que nous pouvons, dans une certaine mesure, tirer les leçons du comité parlementaire britannique qui a commencé comme comité de parlementaires. Il me semble qu'à certains égards, nous examinons ici les premiers pas, en quelque sorte, de ce qui est un domaine très complexe.

Dans mes cours sur le sujet à la faculté de droit où j'enseigne, je sais que mes étudiants s'arrachent les cheveux devant sa complexité, du projet de loi C-51 au projet de loi C-42, à celui sur lequel nous nous penchons maintenant. La question devient donc la suivante : les parlementaires sont-ils capables de s'immerger dans la complexité de cette question en dehors de leurs autres tâches de parlementaires? Là est la question. Selon moi, ce projet de loi est structuré pour avancer progressivement : faisons ceci, essayons d'ajouter quelques mécanismes. Mon collègue en a proposé certains et j'en ai proposé d'autres.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vous arrête : je demande une réponse assez précise. Je comprends que vous êtes des professeurs d'université et que vous faites de la pédagogie. Afin d'éviter une forme de conflit d'intérêts — et la crédibilité du comité reposera sur cet aspect —, le personnel ne devrait-il pas relever du comité, et non du Conseil privé? Oui ou non?

Mr. Mendes: Yes, yes.

Senator Boisvenu: Your answer is yes?

Mr. Mendes: Yes.

[English]

Mr. Wark: Let me get my colleague out of hot water because the question frankly is based on a mistaken premise, with all due respect, senator. It may well be that the secretariat that will be established will be housed at the Privy Council Office. The practical reason for that is that such a secretariat will need a safe space to operate from in terms of the storage of sensitive information, in terms of the handling of secrets, in terms of a safe space to hear classified briefings and so on. I don't think there is any question in anybody's mind that the members of the secretariat will be beholden to the executive.

The members of the secretariat will be serving under the direction of the executive director, will be serving the committee and serving the committee only. The model that we have in place for that, long established, is the secretariat that serves the Intelligence and Security Committee in the United Kingdom, which similarly is housed within the cabinet office but serves the committee.

[Translation]

Senator Boisvenu: Earlier, Mr. Mendes, you were talking about the United Kingdom. The committee in the United Kingdom was granted a power of appeal in case the minister refused to provide information. There is no such appeal mechanism in this bill. Should we amend it to add a right of appeal?

[English]

Mr. Mendes: Let me also address the first issue on which my friend helped me.

The other thing in the terms of the secretariat is that the way in which the sponsoring of this legislation is going, the machinery of government requires a particular central agency to deal with it. So this complex issue in terms of machinery of government, which I think you may have heard from previous witnesses from the government, basically requires a centralizing agency to oversee it.

Going to your question, yes, the appeal system was there in Britain, but that was after there was an element of experience under the first iteration of the parliamentary committee in Britain. In fact, when they came here on a visit, I met them and they basically gave me the impression there was very little need, to some extent, for that. It goes back to my statement: This issue, in a way, is related to training wheels.

The Chair: Before we proceed, there must be some misunderstanding here. The information this committee has received regarding the reporting of the secretariat is that the

M. Mendes : Oui, oui.

Le sénateur Boisvenu : Votre réponse est oui?

M. Mendes : Oui.

[Traduction]

M. Wark : Permettez-moi de tirer mon collègue d'un mauvais pas, car la question repose, en vérité, sur une hypothèse erronée, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le sénateur. Il est fort possible que le futur secrétariat soit hébergé par le Bureau du Conseil privé. Cela tient, d'un point de vue pratique, au fait qu'il lui faudra un espace sécurisé où il pourra conserver des données sensibles, traiter des secrets, organiser des séances d'information classifiées et ainsi de suite. Il n'effleure l'esprit de personne, je crois, que les membres du secrétariat puissent être à la solde de l'exécutif.

Les membres du secrétariat relèveront du directeur général, serviront le comité et le comité seulement. Le modèle que nous avons en place pour cela, établi de longue date, est celui du secrétariat qui sert le comité du renseignement et de la sécurité au Royaume-Uni, qui est lui aussi hébergé au sein du Cabinet mais qui sert le comité.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous parliez plus tôt, monsieur Mendes, de la Grande-Bretagne. On a prévu un pouvoir d'appel pour le comité en Grande-Bretagne, si jamais le ministre ne voulait pas transmettre de l'information. Il n'y a pas de tel mécanisme d'appel dans ce projet de loi. Devrait-on le modifier pour prévoir ce pouvoir d'appel?

[Traduction]

M. Mendes : Permettez-moi de répondre à la première question pour laquelle mon ami a volé à mon secours.

L'autre chose à propos du secrétariat, c'est que la façon dont le projet de loi est présenté, l'appareil gouvernemental a besoin d'un organisme central particulier pour s'en occuper. Donc, ce sujet complexe par rapport à l'appareil gouvernemental, dont je pense que de précédents témoins du gouvernement vous ont parlé, nécessite la surveillance d'un organisme centralisateur.

Pour répondre à votre question, oui, il existe un système d'appel en Grande-Bretagne, mais il a été ajouté après l'expérience acquise dans la première mouture du comité parlementaire britannique. En fait, j'ai rencontré ses membres quand ils sont venus ici et ils m'ont donné l'impression, au fond, que, dans une certaine mesure, ce mécanisme n'était guère nécessaire. Ce qui nous ramène à ce que je disais plus tôt : il s'agit d'avancer progressivement.

Le président : Avant de poursuivre, il me semble qu'il y a un malentendu. D'après l'information fournie au comité au sujet de la structure hiérarchique du secrétariat, le secrétariat sera hébergé

secretariat would be housed with the house leader's office and subsequently is an appointment of the Governor-in-Council. As well, there is a deputy. That's my understanding.

Senator Lankin, maybe you have a clarification on that?

Senator Lankin: I had a different understanding, which is that while the house leader is responsible for machinery of government as a portfolio and the carriage of this bill, the actual secretariat would be housed in PCO.

The Chair: I will get that clarified because I was under the impression it was in the house leader's office. We will have to get that clarified because there is an outstanding question of who the new secretariat reports to and who is in charge of that reporting. That's an open question.

Senator Lankin, you're next.

Senator Lankin: Thank you very much.

At the beginning, Mr. Chair, you put on the record your thoughts about ensuring people understood that amendments are possible. You said that we don't have to accept half a loaf; we can go for the whole loaf. I want to put on the record that I don't think we're looking at half a loaf. I just didn't want that to shape people's opinions of the effort that's being undertaken here.

The Chair: I would be the last one to do that, senator.

Senator Lankin: No, you did do it, actually.

I appreciate the comments and the questions and answers that we've heard so far.

Earlier in the week, I was focused on 8(b) and 14(d) and subpoena powers, and I have come around in my thinking in a number of ways. The essence of what I heard you say about observations, which is important, and about the setup of the committee and its secretariat is that there is going to be a need to work out a lot of protocols, relationships and partnerships. That will take time, and there needs to be some experience in that regard. I'm convinced of that from my own experience with things.

I am interested, though, in pursuing the last question around the issue of the secretariat. As I read the legislation, there isn't anything that sets out what you've said about the way that it operates. I expect that might be the intention, but there is an issue both of perception and potential reality with this operation being housed in PCO and potentially deriving its operational directives from that. I think that would be a bizarre interpretation, but that conflict could arise. The legislation sets out the structure of the appointment of the executive director, that it's by order-in-council or Governor-in-Council, and then how pay and compensation will be set out.

I'm interested in your thoughts about the operations of the secretariat and the work that will come from the direction of the committee. I think we could work on language that might be acceptable to all, acceptable to the government. We should seek to do that, but I think that members of Parliament and senators

au bureau du leader parlementaire et il y aura par la suite une nomination par le gouverneur en conseil. De plus, il y a un administrateur général. C'est ce que j'ai cru comprendre.

Sénatrice Lankin, peut-être avez-vous une clarification à ce sujet?

La sénatrice Lankin : J'ai compris autre chose, à savoir que, si le leader parlementaire est responsable de l'appareil gouvernemental en tant que portefeuille et du pilotage de ce projet de loi, le secrétariat en tant que tel sera hébergé au BCP.

Le président : Je demanderai que ce soit clarifié parce que j'avais l'impression que c'était au bureau du leader parlementaire. Il faudra que ce soit clarifié, car il reste à déterminer de qui relèvera le nouveau secrétariat et qui sera chargé de produire des rapports. La question demeure.

Sénatrice Lankin, vous avez la parole.

La sénatrice Lankin : Je vous remercie.

Au début, monsieur le président, vous avez dit combien vous pensez qu'il est important de veiller à ce qu'on comprenne que des amendements sont possibles. Vous avez souligné que nous n'avons pas à accepter des demi-mesures. Je tiens à préciser que je ne pense pas que nous examinions actuellement une demi-mesure. Je ne voudrais pas que les gens aient cette impression de notre travail ici.

Le président : Loin de moi cette idée, madame la sénatrice.

La sénatrice Lankin : Non, c'est pourtant ce que vous avez fait.

J'apprécie les observations, les questions et les réponses que nous avons entendues jusqu'ici.

Au début de la semaine, j'étais concentrée sur les alinéas 8b) et 14d) et sur les pouvoirs d'assignation, et j'ai évolué dans ma façon de voir à plusieurs égards. Ce que je vous ai entendu dire, en substance, au sujet des observations, ce qui est important, et de la constitution du comité et de son secrétariat, c'est qu'il va falloir structurer beaucoup de protocoles, de relations et de partenariats. Cela prendra du temps et de l'expérience. J'en suis convaincue en pensant à mon expérience personnelle.

J'aimerais, cependant, poursuivre sur la dernière question concernant le secrétariat. Je n'ai rien lu dans le projet de loi qui expose la façon de fonctionner dont vous parlez. Je suppose que c'est peut-être l'intention, mais il y a une question à la fois de perception et de réalité potentielle en ce qui concerne l'hébergement du secrétariat au BCP, dont il pourrait recevoir ses directives opérationnelles. Il me semble que ce serait une interprétation bizarre, mais ce conflit pourrait se présenter. Le projet de loi prévoit la structure de la nomination du directeur général, par décret ou par le gouverneur en conseil, ainsi que les traitements, pensions et indemnités.

J'aimerais savoir ce que vous pensez du fonctionnement du secrétariat et du travail qui découlera des instructions du comité. Je crois que nous pourrions travailler sur un libellé qui soit acceptable pour tous, acceptable pour le gouvernement. C'est ce que nous devrions chercher à faire, mais je crois que les députés et

and, more importantly, the broader public would take solace in knowing that the actual direction and orders for this secretariat will come directly from the committee. Without that, the perception of a conflict or of a lack of independence could be become problematic.

Mr. Mendes: I agree with everything you said. One of the challenges in terms of public perception — it's interesting. I have served in the Privy Council Office. Everyone thinks it's just a department of government, and it really is not supposed to be that. It is supposed to be a centralizing agency for the whole government, and the Clerk of the Privy Council is supposed to ensure its independence. Maybe the answer, to borrow from my friend's suggestion, is a very strong memorandum from the committee and the government, including the Prime Minister, that the guarantee of independence will be absolutely observed. Perhaps there could be reporting functions directly from the head of that secretariat to the chair of the committee, which will reinforce that provision.

The Privy Council Office is a huge monster in some respects and has many different parts. You can potentially ensure its independence by a memorandum of some sort.

Mr. Wark: Senator Lankin, I take the point. This is an amendment that I suspect the government would be happy to contemplate. If we were looking to establish a little more clarity about how the secretariat could function, I assume it would be easy to expand the language in clause 24(2) which at this moment simply says, "The Secretariat is to assist the Committee in fulfilling its mandate." I'm sure that language could be clarified because I'm quite confident that the kinds of activities you are speaking to are exactly what the government intends.

It's also worth recognizing that in this legislation, to the extent it was based on the British experience and British legislation, the government of the day felt it had gone further than that in providing a statutory basis for having a secretariat, and they rested on that. But I think that clause 24(2) could be usefully expanded to provide clarity and clear up any misperceptions.

Senator Lankin: I'm going to work on that.

Senator McPhedran: Welcome to both of our experts. I want to thank you for being here. I apologize for being late. I'm on two committees that meet at the same time, so I try and shuttle between the two.

My question is with respect to the recurring theme in your answers and on the opportunity for further reflection, but also the need to move on the opportunity to get this into law. I'd like to focus on the optimal five-year statutory review clause. I very much appreciate the reference to the Charter, but I'd like to see if we can go more deeply into this. Remember, I'm asking about "optimal." I'm wondering, for example, about greater specificity, a clearer statement around transparency, clearer details about the kind of "reporting out" that can be expected by the people of Canada, and in particular whether experience has taught us that we need clear opportunities for submissions and for the review of

les sénateurs et, surtout, le public en général seraient réconfortés de savoir que le secrétariat recevra ses instructions et ses ordres directement du comité. Sans cela, la perception d'un conflit ou d'un manque d'indépendance pourrait devenir problématique.

M. Mendes : Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Un des défis en ce qui concerne la perception du public — c'est intéressant. J'ai travaillé au Bureau du Conseil privé. Tout le monde pense qu'il s'agit juste d'un ministère, alors que ce n'est pas du tout ce qu'il est censé être. Le BCP est censé être un organisme centralisateur pour l'ensemble du gouvernement, et le greffier du Conseil privé est supposé veiller à son indépendance. Peut-être la réponse est-elle, pour reprendre la suggestion de mon ami, un protocole d'entente très ferme du comité et du gouvernement, y compris du premier ministre, stipulant que la garantie d'indépendance sera scrupuleusement observée. Peut-être pourrait-on prévoir des fonctions de reddition de comptes directement de la direction du secrétariat à la présidence du comité, ce qui renforcera cette disposition.

Le Bureau du Conseil privé, qui est un énorme monstre à certains égards, comprend de nombreux volets. Il est sans doute possible d'assurer son indépendance par un protocole d'entente.

M. Wark : Sénatrice Lankin, je prends bonne note. Je pense que le gouvernement envisagera volontiers cet amendement. Si nous cherchons à clarifier le fonctionnement possible du secrétariat, je suppose qu'il serait facile de compléter le libellé du paragraphe 24(2) qui, pour l'instant, dit simplement : « Le Secrétariat soutient le Comité dans l'exercice de son mandat. » Je suis certain qu'on peut clarifier le libellé, car je crois que le type d'activités dont vous parlez correspond à l'intention du gouvernement.

Il faut savoir, à propos de ce projet de loi, dans la mesure où il s'inspire de l'expérience et de la loi britanniques, que le gouvernement de l'époque pensait être allé encore plus loin en donnant un fondement législatif au secrétariat, et il s'en est tenu là. Mais je pense qu'il serait utile de compléter le paragraphe 24(2) par souci de clarté et pour dissiper tout malentendu.

La sénatrice Lankin : Je vais y travailler.

La sénatrice McPhedran : Bienvenue à nos deux experts. Je tiens à vous remercier de votre présence. Je suis désolée d'être en retard. Je siège à deux comités qui se réunissent à la même heure, ce qui m'oblige à des allers-retours entre les deux.

Ma question concerne le thème récurrent dans vos réponses et la possibilité d'approfondir la réflexion, mais aussi la nécessité de saisir la chance de faire adopter ce projet de loi. J'aimerais me concentrer sur la disposition optimale qui prévoit un examen législatif cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi. J'apprécie beaucoup le renvoi à la Charte, mais j'aimerais voir si nous pouvons approfondir le sujet. Rappelez-vous, je m'interroge sur la notion d'« optimal ». Je m'interroge, par exemple, sur la possibilité de plus de précision, d'un énoncé plus clair à propos de la transparence, de détails plus clairs sur le type de « publication de rapports » auquel les Canadiens peuvent s'attendre et je me

submissions and for the incorporation of submissions in any reporting out. So I would invite each of you to dream with us on what would be optimal.

Mr. Mendes: Thank you, senator.

Part of my suggestions for the observations is actually for them to be triggering a continuous monitoring mechanism to find out what is needed in a five-year review framework and what has to be strengthened and maybe changed after the five years, which includes all the issues you mentioned. I'm hoping that if you agree to pass this bill with the observations, they would become part of the work of the committee in terms of what it has to keep an eye on, with a view, ultimately, at the five-year review to present what has to be modified and improved, especially given the concerns raised with the three clauses our colleagues in academia are calling the triple lock.

I think the observations could end up being part of the mandate of the committee to follow and monitor, with a view in five years to make recommendations for improvement.

Mr. Wark: Senator McPhedran, I would say something similar. The idea behind a five-year review is to learn from experience. It would be difficult to predict at this stage what those experiences would be, but the five-year review would clearly allow them to be addressed.

The other thing we all have to recognize is that this is an experiment. It is going to be a challenging experiment for Parliament to dig into the secret world of security and intelligence and to identify the issues that really need their attention at a strategic level.

We've talked a bit here about a memorandum of agreement, as a kind of clarifying instrument that might ultimately be reached between the committee of parliamentarians and the executive, but I think the British experience is worth keeping in mind. It took them up until 2013 to decide that they needed to compile a memorandum of understanding, and the one they put together is a useful instrument. It will probably take us time as well to decide what we would want to put into such a memorandum of agreement because the other principle we have to take on board is that this committee of parliamentarians in the course of growing, maturing and gaining experience will need some flexibility in its early days to get to grips with this task.

I would be hesitant to specify conditions for a five-year review at this stage. It would be practical to keep them open-ended and allow the Parliament of the day to decide exactly what it would want to address.

Senator McIntyre: Gentlemen, thank you both for your presentations.

demande, en particulier, si l'expérience nous a appris que nous devons avoir des occasions claires de soumettre des mémoires, d'examiner les mémoires et les incorporer dans tout rapport publié. Je vous invite donc tous deux à imaginer avec nous ce qui serait optimal.

M. Mendes : Merci, madame la sénatrice.

Une partie de mes suggestions en ce qui a trait aux observations est, en fait, qu'elles déclenchent un mécanisme de surveillance continue pour savoir ce qui est nécessaire dans le cadre d'un examen quinquennal et ce qui doit être renforcé et, peut-être, changé au bout de cinq ans, ce qui comprend toutes les questions que vous mentionniez. J'espère que, si vous êtes d'accord de transmettre ce projet de loi avec les observations, elles feront partie des travaux du comité pour ce qui est de ce à quoi il doit être vigilant, afin de présenter, pour finir, à l'examen quinquennal ce qui doit être modifié et amélioré, étant donné surtout les questions soulevées par les trois articles que nos collègues universitaires qualifient de triple verrou.

Il me semble que les observations pourraient faire partie du mandat de suivi et de surveillance du comité, afin de formuler dans cinq ans des recommandations pour améliorer les dispositions.

M. Wark : Sénatrice McPhedran, je dirais quelque chose de similaire. L'idée derrière un examen quinquennal est de tirer les enseignements de l'expérience. Il serait difficile de prévoir à ce stade ce que celle-ci sera, mais l'examen quinquennal permettra certainement d'agir en conséquence.

L'autre chose que nous devons tous reconnaître, c'est qu'il s'agit d'un essai. Ce sera une expérience stimulante pour le Parlement de creuser dans le monde secret de la sécurité et du renseignement pour cerner les questions qui requièrent véritablement son attention à un niveau stratégique.

Nous avons un peu parlé d'un protocole d'entente qui serait, en quelque sorte, un instrument de clarification négocié, en fin de compte, entre le comité de parlementaires et l'exécutif, mais je pense qu'il est bon de garder l'expérience britannique à l'esprit. Les Britanniques ont attendu 2013 pour décider qu'ils avaient besoin d'un protocole d'entente et celui qu'ils ont mis en place se révèle être un instrument utile. Il nous faudra probablement du temps aussi pour décider de ce que nous voulons mettre dans un protocole d'entente de ce type parce que nous devons également tenir compte du principe selon lequel ce comité de parlementaires, qui est appelé à grandir, à mûrir et à acquérir de l'expérience, devra bénéficier d'une certaine latitude les premiers temps pour bien appréhender cette tâche.

J'hésiterais à préciser les conditions d'un examen quinquennal à ce stade. Il serait pratique que l'examen soit indéfini, de sorte que le Parlement concerné puisse décider exactement des questions qu'il souhaite traiter.

Le sénateur McIntyre : Messieurs, merci à tous les deux de vos exposés.

Professor Wark, I would like to briefly address two issues. The first has to do with committee membership and Senate representation and the other with parliamentary privilege.

The bill proposes a committee with just three senators, presumably one from each of the groups currently represented in the Senate. Yet the 2004 Interim Committee of Parliamentarians on National Security recommended an equal Senate-House committee. I would like your views on this issue given your comments before the House of Commons committee last year. Here's what you said: "The key thing is having good members and instilling a culture of non-partisanship." Can you elaborate on what you meant and on the role the Senate might play in this regard?

Mr. Wark: Senator McIntyre, thank you for the question and for reminding me what I said back in November.

The first thing to realize is that in the changes that have been made to the legislation since it was first introduced, the number of senators to be appointed to the committee has been increased, perhaps not greatly increased but at least increased from two to three. I think that's a recognition on the part of the government that the Senate does have an important role that it can play.

Again, I think it would probably be best left to experience to address the question of whether an enlarged Senate membership would be helpful to the committee. I think that can be learned on the basis of experience, not least because the Senate itself is such a changed body and is undergoing change and is still in the course of evolution in terms of its membership, capabilities, talents and expertise. I would say the Senate probably needs a little bit of time to grow into its new stature and nature, and that will come in parallel, if you like, with the first five years of experience of the committee itself.

I don't feel strongly that having three Senate members is insufficient. I don't feel strongly that having more Senate members would be a bad idea, but there doesn't seem to be a powerful argument to be made at this stage for amending or fighting that particular battle on the basis of experience.

If the suggestion, senator, in your question is perhaps senators will come to this work with more of a non-partisan frame of mind, that may well be the case, and that is clearly one of the reasons why the government wants to have Senate membership on this committee. But again, if members appointed from the House of Commons cannot come up with sufficient non-partisan behaviour on the committee, then the whole experiment is doomed, no matter how many members of the Senate are going to be there.

Senator McIntyre: On the issue of parliamentary privilege, during your testimony before the house committee in November of last year and again today, you felt that what was really needed was reliance on an oath of secrecy as the principal protection required.

Professeur Wark, j'aimerais m'arrêter brièvement sur deux sujets, la composition du comité et la représentation sénatoriale étant le premier et le privilège parlementaire, le second.

Le projet de loi propose un comité ne comptant que trois sénateurs, vraisemblablement un par groupe actuellement représenté au Sénat. Cependant, en 2004, le comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale recommandait un comité composé à parts égales de sénateurs et de députés. J'aimerais connaître votre avis sur la question, étant donné vos commentaires devant le comité de la Chambre des communes l'an dernier. Voici ce que vous avez déclaré : « Il est primordial d'avoir de bons membres et de mettre en place une culture axée sur la neutralité politique. » Pouvez-vous préciser ce que vous entendiez par là et en dire plus sur le rôle que le Sénat pourrait jouer à cet égard?

M. Wark : Sénateur McIntyre, merci de votre question et merci de me rappeler ce que j'ai dit en novembre.

Il faut d'abord comprendre que, dans les changements apportés depuis le dépôt initial du projet de loi, le nombre de sénateurs nommés au comité a augmenté, peut-être pas beaucoup, mais il est passé de deux à trois. Il me semble que cela montre que le gouvernement a conscience que le Sénat a effectivement un rôle important à jouer.

Là encore, je pense qu'il vaudrait mieux laisser l'expérience dire si la présence de plus de sénateurs en son sein aiderait le comité. Je crois que l'expérience le dira, notamment parce que le Sénat a tellement changé et qu'il continue de changer et d'évoluer pour ce qui est de sa composition, de ses capacités, de ses talents et de son expertise. Je dirais que le Sénat a probablement besoin d'un peu de temps pour s'habituer à ses nouveaux habits, et cela se produira parallèlement, si vous voulez, aux cinq premières années d'existence du comité lui-même.

Je ne suis pas convaincu que le nombre de trois sénateurs soit insuffisant. Je ne suis pas convaincu qu'ajouter d'autres sénateurs serait une mauvaise idée, mais il ne semble pas y avoir d'argument de poids à ce stade pour proposer un amendement ou mener cette bataille en particulier, si on se fonde sur l'expérience.

Si par votre question, monsieur le sénateur, vous laissez entendre que les sénateurs s'attelleront à cette tâche avec un état d'esprit non partisan, il se peut fort bien que ce soit le cas et c'est de toute évidence une des raisons pour lesquelles le gouvernement veut avoir des sénateurs à ce comité. Mais là encore, si les députés nommés au comité ne peuvent pas y siéger en se montrant suffisamment impartiaux, c'est toute l'expérience qui est vouée à l'échec, quel que soit le nombre de sénateurs au comité.

Le sénateur McIntyre : En ce qui concerne le privilège parlementaire, pendant votre témoignage devant le comité de la Chambre en novembre dernier, et aujourd'hui encore, vous étiez d'avis qu'il fallait se fier à un serment du secret comme principal mécanisme de protection exigé.

Given your comments, do you believe that it would be reasonable to ensure that parliamentary privilege should be restored through an amendment of this bill, or is it not necessary?

Mr. Wark: Again, I would leave that to experience. My belief would be that after five years — given some of the multiple provisions for ensuring that the committee can operate properly in secret and not be the source of leaks or inappropriate comments in the public domain, I think the experience will be that the committee will not be a source of such leaks. But I think equally, at this stage, we can leave that to experience. If there are no problems with the exercise of parliamentary immunity and so on, if the record is clean after five years, then I suspect some of what I call these overwrought provisions can easily be amended at that point. Maybe it is the case that a committee of parliamentarians unfortunately has to prove itself in this regard.

Senator Kenny: I'd like to comment that for 34 years now, I've been listening to folks like you come here in June — it's only a June problem — and tell us that the Senate must act on this bill that has been in the other place for a full year and has only been here for a couple of weeks because the sky is falling. Well, it ain't true.

And to talk about respect, Mr. Wark, the Senate will get respect if it is doing good work, not if it rushes through and tries to meet a deadline before it has examined its issues and the issues it's concerned with. So I really don't think it's appropriate for you folks to come and say, "Get on with it; we like what we have, and we don't want to hear anything more from the Senate." The Senate is here for a reason.

There are a number of issues I'd like to hear discussed, and I can tell you they really haven't been discussed much so far in our hearings, and they need to be ventilated more, simple things like we don't know the total number of agencies that this committee is supposed to be looking at. In any case, it's going to be a big number. We don't know if it's 17 or 21. Those are the two figures that are bandied about.

We're talking about a group of parliamentarians who right now don't have enough time to do the job they'd like to do for their constituents and to function as parliamentarians. Has anybody thought about how many hours a week is going to be set aside for these folks during the 36 or 37 weeks that Parliament is here to look at the 17 or 21 agencies it's supposed to have oversight of?

What about the question of turnover? The idea of having some continuity on this committee or, better yet, getting a learning curve up so the parliamentarians understand what they're trying to have oversight of is going to be extraordinarily difficult. No one has really talked about what the challenges are and what steps should be taken to ensure that there is a buildup. I'd be interested if either of you have comments on that.

Étant donné vos remarques, pensez-vous qu'il serait raisonnable de veiller par un amendement au projet loi au rétablissement du privilège parlementaire ou pensez-vous que ce soit inutile?

M. Wark : Là encore, je laisserais parler l'expérience. Je suis d'avis qu'après cinq ans — étant donné les nombreuses dispositions visant à s'assurer que le comité puisse bien fonctionner en secret et qu'il ne devienne pas la source de fuites ou de commentaires inappropriés dans le domaine public —, l'expérience dira que le comité n'est pas la source de telles fuites. Mais je pense également, à ce stade, que nous pouvons laisser parler l'expérience. Si l'exercice de l'immunité parlementaire, par exemple, ne pose pas de problème, s'il ne s'est rien passé en cinq ans, il me semble que certaines des dispositions que j'estime exagérées pourront être facilement modifiées. Sans doute qu'un comité de parlementaires doit malheureusement faire ses preuves à cet égard.

Le sénateur Kenny : J'aimerais dire que, depuis 34 ans maintenant, j'écoute des personnes comme vous qui viennent témoigner en juin — c'est un problème typique du mois de juin — pour nous dire que le Sénat doit donner suite au projet de loi qui a passé une année entière à la Chambre des communes et qui ne nous a été transmis qu'il y a quelques semaines parce que le ciel va nous tomber sur la tête. Eh bien, ce n'est pas vrai.

Et à propos de respect, monsieur Wark, le Sénat sera respecté s'il fait du bon travail, pas s'il se dépêche pour tenir une date butoir sans même avoir examiné ses questions et les problèmes qui le préoccupent. Il ne me semble donc pas approprié que vous veniez nous dire d'en finir, que le projet de loi est bon et que le Sénat n'a rien à ajouter. Le Sénat est là pour une raison.

J'aimerais entendre parler de plusieurs sujets et je puis vous assurer qu'ils n'ont guère été discutés jusqu'ici à nos audiences, or il faut en parler davantage. Il s'agit, par exemple, du fait que nous ne connaissons pas le nombre total d'organismes sur lesquels ce comité est supposé se pencher. En tout cas, ils seront nombreux. Nous ne savons pas s'il s'agit de 17 ou de 21. Ce sont les deux chiffres qui ont été avancés.

Nous parlons d'un groupe de parlementaires qui en ce moment même n'ont pas assez de temps pour faire le travail qu'ils aiment pour leurs électeurs et pour fonctionner en tant que parlementaires. Quelqu'un s'est-il demandé combien d'heures par semaine il faudra réserver à ce comité pendant les 36 ou 37 semaines où le Parlement siège pour examiner les 17 ou 21 organismes qu'il est supposé surveiller?

Qu'en est-il de la question du roulement? Il sera très difficile d'avoir une certaine continuité à ce comité ou, mieux encore, de prévoir une courbe d'apprentissage pour que les parlementaires comprennent ce qu'ils essaient de surveiller. Personne n'a vraiment parlé des difficultés qui se présenteront et des mesures de renforcement à prendre. J'aimerais savoir si vous avez, l'un ou l'autre, des commentaires à ce sujet.

Minimalizing the use of the Senate, that's what has happened so far. We've had joint parliamentary committees in the past; they always had two co-chairs, one from the Senate and one from the House of Commons. I don't see that in this legislation. I don't quite understand why it wouldn't be here.

Nobody has talked about the one-man band that this piece of legislation works out to be. One person appoints the chair; in fact, already has and has already put the chair on salary.

The Chair: No, that's not correct, senator. Let's correct the record. They are individuals not on salary, just so you know.

Senator Kenny: I take that back, then.

Good thing there's parliamentary privilege, which is something that isn't available to this committee, but it has chosen the to-be chair and is then going to choose each of the members. I'm sorry, but if the purpose is to give confidence to parliamentarians, they're used to choosing their own people. I don't mind if the PM vets them with security clearance. I don't mind if he has a veto over them, but if you want Parliament to be confident in who is going to be on this committee, they need to have a hand in it. I'd welcome some discussion about that. We've had very little discussion of that so far, yet you want us to move on.

The staff is chosen by the Prime Minister. Who's he working for, the Prime Minister or the committee? We haven't ventilated that issue. It's an important issue to talk about. You would think the Prime Minister will get good and clear advice without having to pick all of the people. There is an oath that's going to protect information going out, and redaction is going to protect information from going out. I don't understand why there are conditions on this committee that we don't put on SIRC and that the judge who's looking after CSE doesn't face. Why is it that these people are trusted more than parliamentarians on the committee?

The Chair: Could you get to the point? I think you've got all your questions on the record.

Senator Kenny: Lastly, we haven't had a discussion about whether this should be a parliamentary committee or a committee of parliamentarians. We've all just taken it for granted: "Here's what the bill says, so it's got to be good." The reason we have a Senate is we should ask questions about whether it really is going to be good and satisfy ourselves.

I welcome your comments on any or all of the points I've raised.

The Chair: I think it's important for the record to recognize Senator Kenny, who was involved on the committee that looked at the question of oversight in 2004 and did a report at that time.

Mr. Wark, we'll start with you.

Réduire au minimum le recours au Sénat, voilà ce qui se passe jusqu'à présent. Nous avons eu des comités parlementaires mixtes dans le passé. Ils avaient toujours une coprésidence, soit un président du Sénat et un président de la Chambre des communes. Je ne vois pas cela dans le projet de loi. Je ne comprends pas vraiment pourquoi ce n'est pas prévu.

Personne n'a souligné que, dans ce projet de loi, une seule personne décide. Une personne nomme le président; en fait, il est déjà nommé et rémunéré.

Le président : Non, c'est inexact, sénateur. Rétablissons les faits. Ce sont des personnes qui ne sont pas rémunérées, juste pour que vous le sachiez.

Le sénateur Kenny : Je retire donc ce que j'ai dit.

Heureusement qu'il existe un privilège parlementaire, dont ne dispose pas ce comité, mais il a choisi le futur président et il va ensuite choisir chacun de ses membres. Je suis désolé, mais si le but est de rassurer les parlementaires, ils ont l'habitude de choisir leurs propres gens. Je ne vois aucun inconvénient à ce que le premier ministre examine les candidatures aux fins d'autorisation de sécurité. Je veux bien qu'il exerce un veto sur ces candidatures, mais si on veut que le Parlement ait confiance dans les personnes qui siégeront à ce comité, il faut qu'il participe à leur choix. J'apprécierais qu'on en parle. Il en a très peu été question jusqu'ici, mais vous voulez qu'on avance.

Le personnel est choisi par le premier ministre. Pour qui travaille-t-il, pour le premier ministre ou pour le comité? Nous n'avons pas approfondi le sujet, or il est important d'en parler. On pourrait penser que le premier ministre serait bien conseillé sans avoir à choisir tout le monde. Un serment protégera l'information qui sortira et la rédaction empêchera l'information de sortir. Je ne comprends pas pourquoi on impose à ce comité des conditions qu'on n'impose pas au CSARS, pas plus qu'au juge qui s'occupe du CST. Pourquoi fait-on plus confiance à ces personnes qu'aux parlementaires qui siégeront à ce comité?

Le président : Pouvez-vous en venir au fait? Je pense que toutes vos questions sont portées au compte rendu.

Le sénateur Kenny : Enfin, nous n'avons pas discuté du fait de savoir s'il devrait s'agir d'un comité parlementaire ou d'un comité de parlementaires. Nous l'avons tous pris pour acquis : « Voilà ce que dit le projet de loi, ce doit donc être bien. » Si nous avons un Sénat, c'est pour poser des questions sur ce qui sera vraiment bien et pour nous en convaincre.

J'aimerais connaître votre avis sur les points que je viens de soulever.

Le président : Je crois qu'il est important de préciser que le sénateur Kenny faisait partie du comité qui a examiné la question de la surveillance en 2004 et qui a remis un rapport à l'époque.

Monsieur Wark, nous commencerons par vous.

Mr. Wark: Senator Kenny, you and I have had much experience on this committee, in times when you chaired it. I think I would have to say two things in response to some of your opening remarks.

One is that we are invited experts to give testimony, and the nature of the testimony we give has to be left to us. I hope you will accept that fundamental principle of academic integrity, independence and expertise.

The second thing is it would be entirely wrong to take our remarks to suggest that we are urging the Senate not to give any serious consideration to this bill. That is not my intention certainly and I do not believe it is Mr. Mendes' intention.

What we are trying to say to you is that the bill has gone through substantial scrutiny. It has unfolded over a period of one year. It has been changed. In my expert opinion, it presents, as I've said, a workable scheme. It's not a perfect scheme, as Professor Mendes says, but it is a workable scheme.

The bill could be tinkered with in ways that may be worthwhile or futile for a considerable period of time. The question that has to be asked is the worthwhile nature of making substantial amendments at this stage, as opposed to clarifying amendments of the sort Senator Lankin was suggesting, and the cost of further delay.

Certainly, please do not take away any impression that we are urging the Senate to be some kind of automatic rubber stamp to this legislation.

Mr. Mendes: If I can add to that, what I'm suggesting is the reverse of holding your nose. I think the Senate, in this case, can really show leadership to the House of Commons. The way to do that is to say, "We know you've had challenges getting this through in the lower house because we could not reconcile the differences between different parts of the House of Commons, but we're coming up with observances that can reconcile many of those concerns. And the way we're going to reconcile those concerns are going to be the marching orders of this committee, which could end up showing the Senate's leadership in this whole area, not the House of Commons."

If you insist, and I would recommend this committee keep a close monitoring of how the committee is operating with those observances that you've put forward, you can have a very powerful leadership. It's quite the reverse that I'm suggesting, senator, in terms of holding your nose, and it is to take that leadership role and to make sure that, yes, it is on training wheels.

You may be right that there are many things wrong with it. I agree with you that the chair should be elected by the membership. But that's politics.

We're not here — I don't know about my colleague — to discuss politics. I'm here to discuss how you can use your leadership to make this thing a symbol of how the Senate, with its sober second thought, your time and ability to create this

M. Wark : Sénateur Kenny, nous avons, vous et moi, beaucoup d'expérience au comité, aux moments où vous l'avez présidé. Je crois que je devrais dire deux choses en réponse à certaines de vos observations préliminaires.

D'une part, nous sommes invités en tant qu'experts à venir témoigner, et nous décidons de la nature de notre témoignage. J'espère que vous accepterez ce principe fondamental de l'intégrité, de l'indépendance et de l'expertise académiques.

D'autre part, vous auriez tort de penser que nous cherchons par nos remarques à inciter le Sénat à ne pas examiner sérieusement ce projet de loi. Ce n'est en tout cas pas mon intention et je ne crois pas que ce soit celle de M. Mendes.

Ce que nous essayons de vous dire, c'est que le projet de loi a été examiné de très près depuis un an. Il a été modifié. Je considère, en tant qu'expert, qu'il propose, comme je l'ai dit, un mécanisme acceptable. Ce mécanisme n'est pas parfait, comme l'a dit le professeur Mendes, mais il est acceptable.

On pourrait remanier pendant longtemps le projet de loi de manières qui peuvent être utiles ou futiles. Il faut se demander s'il est utile de proposer des amendements importants à ce stade, par opposition à des amendements de clarification comme la sénatrice Lankin en propose, et se poser la question du coût de nouveaux retards.

En tout cas, n'allez pas penser que nous incitons le Sénat à approuver automatiquement ce projet de loi.

M. Mendes : Si je puis ajouter quelque chose, ce que je suggère est le contraire de vous demander de fermer les yeux. Je suis d'avis que le Sénat peut, dans ce cas, vraiment montrer l'exemple à la Chambre des communes en disant : « Nous savons que vous avez eu du mal à faire adopter ce texte à la Chambre basse parce que nous ne parvenions pas à concilier les différences entre différentes parties de la Chambre des communes, mais nous proposons des observations qui peuvent concilier bon nombre de ces préoccupations. Et nous allons concilier ces préoccupations par les instructions données au comité, ce qui pourrait, au final, montrer le leadership du Sénat, pas de la Chambre des communes, dans tout ce domaine. »

Si vous insistez, et je recommande que votre comité surveille de près le fonctionnement de ce comité par rapport aux observations que vous proposez, vous pouvez exercer un leadership considérable. Ce que je suggère, monsieur le sénateur, est tout à fait le contraire de fermer les yeux. Je vous propose, en fait, de jouer un rôle moteur et de faire en sorte que, oui, le tout se fasse progressivement.

Vous avez peut-être raison de dire que beaucoup de choses clochent dans le projet de loi. Je conviens que le président devrait être élu par les membres du comité. Mais cela relève de la politique.

Nous ne sommes pas ici — je ne sais pas ce qu'il en est de mon collègue — pour parler politique. Je suis ici pour voir comment vous pouvez utiliser votre leadership pour faire de ce projet de loi un symbole de la façon dont le Sénat, avec son second examen

committee in a way that would show that maybe the House of Commons wasn't doing its job, and you are. It's quite the reverse that I'm actually suggesting.

[*Translation*]

Senator Saint-Germain: I would simply like to make a comment. I would like the record to show that I believe that all of the experts who come before this committee must be able to express themselves freely and provide their advice without being concerned about any ulterior motives whatsoever on the part of senators. We can — afterwards — discuss the experts' advice. I want this to be on the record: I do not share the opinion expressed in that comment, and I think that experts must be able to express their thoughts freely in our committees.

[*English*]

The Chair: Colleagues, we're at time; it's quarter past one. I would like to thank our witnesses for appearing and putting the time and effort they have into an area of much concern to the country. Thank you for attending. What you've had to say will certainly be taken into account.

I would like to ask members to stay here for the purpose of going in camera for a very short period of time to discuss the ongoing calendar regarding the deliberation of the bill and to discuss further witnesses. At that stage, I would call a meeting of the steering committee so we can make further decisions.

Thank you very much, gentlemen.

(The committee continued in camera.)

objectif, avec son temps et sa capacité, peut créer ce comité d'une manière qui montrera que, peut-être, la Chambre des communes n'a pas fait son travail et que, vous, vous le faites. Voilà ce que je suggère.

[*Français*]

La sénatrice Saint-Germain : J'aurais simplement un commentaire à faire. J'aimerais qu'il apparaisse dans le compte rendu que je considère que tous les experts qui viennent à ce comité doivent pouvoir s'exprimer librement et donner leur avis sans craindre quelque arrière-pensée que ce soit de la part des sénateurs. Nous pouvons — après — discuter de l'avis des experts. Je tiens à ce que ce soit consigné : je ne partage pas l'opinion du commentaire qui a été fait et je crois que les experts doivent pouvoir s'exprimer librement au sein de nos comités.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, notre temps est écoulé; il est 13 h 15. Je remercie les témoins d'avoir accepté de comparaître. Je les remercie aussi du temps et des efforts qu'ils consacrent à un domaine qui préoccupe beaucoup le pays. Merci de votre présence. Ce que vous avez dit sera certainement pris en compte.

Je demanderais aux sénateurs de rester afin que nous poursuivions à huis clos très brièvement afin d'examiner le calendrier en cours en ce qui concerne l'étude du projet de loi et de parler d'autres témoins. À ce moment-là, je convoquerai une réunion du comité directeur afin que nous puissions prendre d'autres décisions.

Merci beaucoup, messieurs.

(La séance se poursuit à huis clos.)

APPEARING

Monday, June 5, 2017

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness;

The Honourable Bardish Chagger, P.C., M.P., Leader of the Government in the House of Commons.

WITNESSES

Monday, June 5, 2017

Privy Council Office:

Ian McCowan, Deputy Secretary to the Cabinet, Governance;

Heather Sheehy, Director of Operations, Machinery of Government.

Public Safety Canada:

Malcolm Brown, Deputy Minister.

As individuals:

Lieutenant-General (Retired) the Honourable Roméo Dallaire, former senator (by video conference);

The Honourable Hugh Segal, former senator.

Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Daniel Therrien, Privacy Commissioner of Canada.

Wednesday, June 7, 2017

As individuals:

Errol Mendes, Professor, Faculty of Law - Common Law; University of Ottawa;

Wesley K. Wark, Visiting Professor, Graduate School of Public and International Affairs, University of Ottawa.

COMPARAISSENT

Le lundi 5 juin 2017

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée, leader du gouvernement à la Chambre des communes.

TÉMOINS

Le lundi 5 juin 2017

Bureau du Conseil privé :

Ian McCowan, sous-secrétaire du Cabinet, Gouvernance;

Heather Sheehy, directrice des opérations, Secrétariat de l'appareil gouvernemental.

Sécurité publique Canada :

Malcolm Brown, sous-ministre.

À titre personnel :

Lieutenant-général (à la retraite) l'honorable Roméo Dallaire, ancien sénateur (par vidéoconférence);

L'honorable Hugh Segal, ancien sénateur.

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada :

Daniel Therrien, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Le mercredi 7 juin 2017

À titre personnel :

Errol Mendes, professeur, faculté de droit - Section de common law Université d'Ottawa.

Wesley K. Wark, professeur invité, École supérieure d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa.